

Gestion de l'eau et conflits au Moyen-Orient

Etude-de-cas : **Turquie-Syrie-Irak**

Mémoire réalisé par
Bruno HEUCHON

Promoteur(s)
Catherine GOURBIN

Lecteur(s)
Vincent LEGRAND

Année académique 2018-2019
Master en Sciences politiques, orientation Relations internationales, finalité Action humanitaire

Déclaration de déontologie

Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave.

Remerciements

J'adresse mes remerciements aux personnes qui ont participé de près ou de loin à l'élaboration de ce mémoire.

Je voudrais remercier ma promotrice, Madame Catherine GOURBIN, pour m'avoir transmis l'envie de découvrir cette problématique passionnante.

À mes parents, à mes sœurs, à ma famille et à mes amis, un merci tout spécial pour leur soutien inconditionnel tout au long de mes études, pour leurs encouragements à ne jamais baisser les bras et la force qu'ils m'ont apportée au quotidien.

Les Principaux acronymes

C.U.P. : Comité Union et Progrès.

D.E.S.A. : Département des affaires économiques et sociales des Nations unies

F.A.O. : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

G.A.P. : Great Anatolian Project ou projet d'Anatolie du Sud-Est.

G.R.K. : Gouvernement régional du Kurdistan.

O.C.D.E. : Organisation de coopération et de développement économiques.

O.M.D. : Objectifs du millénaire pour le développement.

O.M.S. : Organisation Mondiale de la Santé.

O.N.U. : Organisation des Nations Unies.

O.T.A.N. : Organisation du traité de l'Atlantique nord.

P.K.K. : Parti des travailleurs du Kurdistan.

S.D.N. : Société des Nations.

TABLE DES MATIERES

Introduction	11
Partie 1 : L'eau douce, une ressource vitale sous pression.....	15
Chapitre 1 : Bilan des ressources hydriques mondiales :	15
I Entre abondance et rareté :	15
II Moyen-Orient, les risques de pénurie :	24
Chapitre 2 : Les aménagements hydrauliques :	30
I Les aménagements irakiens :	31
II Les aménagements syriens :	34
Partie 2 : Le difficile partage des eaux	37
Chapitre 1 : Moyen-Orient, instabilité et risque de conflit :	37
I Bassins partagés et conflits interétatiques :	37
II Le problème des minorités :	38
III La minorité Kurde :	39
IV Turquie : Position en amont et accaparement des ressources :	40
Chapitre 2 : Le GAP, un projet de développement controversé :	41
I Un projet aux multiples ambitions :	42
II Le problème Kurde :	45
III La réalité du GAP :	48
Partie 3 : Processus de négociation et stratégies de pouvoirs.....	53
Chapitre 1 : Rappel historique :	53
I Une dynamique historique négative :	54
II La Turquie, une position centrale ambiguë :	59
III La Turquie, une politique étrangère à géométrie variable :	61
IV La Turquie, une politique hydraulique ambivalente :	61
Chapitre 2 : Le processus de négociations :	62
I Un droit international peu développé :	62
II Le processus de négociation :	71
III Des négociations à prédominance conflictuelle :	75
Partie 4 : La guerre de l'eau :	81
Chapitre 1 : L'eau, une raison pour entrer en guerre ? :	81
I Les notions de conflit hydrique et de guerre de l'eau :	81
II L'eau, catalyseur ou source de conflits ? :	83
III La guerre de l'eau est-elle inéluctable ?	84
IV Confrontation des principaux arguments :	86

V Solutions pour prévenir les conflits :.....	92
Conclusion :	97
Bibliographie :	101

Introduction

« *La crise mondiale de l'eau est l'un des problèmes politiques, écologiques et sociaux les plus brûlants du XXI^e siècle* »¹. Ce sont les paroles qu'a prononcé en 2012 le chef du Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse, Didier Burkhalter lors son discours devant l'Assemblée générale des Nations Unies à New York.

Ces dernières décennies les crises se sont multipliées aux quatre coins de la planète et ont atteint une ampleur inquiétante. De nombreux experts et hommes politiques ont prédit que l'eau sera à l'origine de conflits armés dont l'ancien ministre égyptien des Affaires étrangères puis secrétaire général de l'ONU, Boutros BOUTROS GHALI, qui en 1992 tirait déjà la sonnette d'alarme : « *Le prochain conflit dans la région du Moyen-Orient portera sur la question de l'eau* »². Même la CIA soutient cette prédiction en affirmant que : « *La pénurie d'eau constituera, dans un futur proche, l'une des principales sources de tensions et de conflits armés dans le monde* »³.

Logée au cœur du Moyen-Orient, la vallée du Tigre et de l'Euphrate est un bassin hydraulique majeur qui contient une des plus fortes concentrations de population de la région. Les tensions générées par le difficile partage des eaux contribuent à aggraver la situation géopolitique déjà fort complexe dans cette partie du monde. Dans un contexte où chacun des Etats souhaite contrôler les eaux dont il a besoin afin de préserver son avenir hydraulique, de nombreux travaux de construction de barrages ont été réalisés sur les « fleuves jumeaux ».

Nous analyserons ainsi les conséquences économiques et géopolitiques des projets d'aménagements hydrauliques en Turquie et sur ses voisins riverains, à travers notamment le projet du GAP.

Comme le souligne Mohamed EL BATTIUI, « *actuellement la rareté de cet or bleu pose un grand problème du fait qu'il est géré en fonction de stratégies politiques et non en fonction des réalités hydrologiques régionales* »⁴. De nombreux experts tirent

¹ D. BURKHALTER, « Diplomatie bleue-une haute priorité pour la suisse », *Eau, paix et sécurité, table ronde ministérielle*, suisse, 25 septembre 2012.

² F. BOEDEC, « Une approche politique du contrôle de l'eau au Moyen-Orient », *Afrique contemporaine*, vol. 205, no. 1, 2003, pp. 77-98.

³ M. DAOUDY, *op.cit.*, 269p.

⁴ M. EL BATTIUI, *La gestion de l'eau au Moyen-Orient*, Paris : Harmattan, novembre 2010, 274p.

alors la sonnette d'alarme et prédisent une future « guerre de l'eau » au Moyen-Orient s'il n'y a pas une véritable volonté politique de l'empêcher.

Dans ce contexte, la question de recherche de notre mémoire visera à déterminer :

« Dans une région aussi complexe géopolitiquement que le Moyen-Orient, dans quelle mesure le difficile partage des eaux du Tigre et de l'Euphrate entre la Turquie, la Syrie et l'Irak peut-il mener à une guerre de l'eau ? »

Après avoir clarifié la problématique de ce mémoire, plusieurs hypothèses peuvent être formulées :

- L'eau n'est qu'un prétexte pour déclencher une guerre éventuelle, le conflit étant préexistant et trouvant sa source dans l'histoire de ces peuples plutôt que dans la quête de l'eau.
- La Turquie profite de sa position de force en amont, exploite son avantage géographique pour pratiquer un accaparement des ressources hydriques au détriment de la Syrie et de l'Irak.
- Une gestion concertée de l'eau permettra de sortir la région des tensions actuelles concernant le partage de l'eau.

Afin de pouvoir répondre avec justesse à notre question légitime et ainsi démontrer ou infirmer les hypothèses mentionnées supra, nous nous baserons pour notre analyse sur de nombreux ouvrages et articles scientifiques concernant la question de l'eau au Moyen-Orient publiés ces dernières années. Cette thématique fait en effet l'objet d'un grand intérêt dans les cercles universitaires anglosaxons et dans les médias, les enjeux étant cruciaux.

Au travers de la revue de la littérature, nous pouvons constater que peu de chiffres officiels avancés s'avèrent fiables, ceux-ci faisant partie de la lutte d'informations de ces pays pour obtenir un partage de l'eau qui leur est le plus favorable.

Concernant la méthodologie employée, ce mémoire sera mené à travers une approche multidisciplinaire mobilisant la géographie, l'histoire, le droit international ou encore la géopolitique. Ce choix nous permettra d'établir un tableau aussi clair et précis que possible de la situation complexe de la région. Etant donné qu'il s'agit d'une

problématique contemporaine, il est également important de garder en tête la nécessité de rester neutre et de ne pas émettre de jugement de valeur ou politique. Les sources seront diversifiées et des données issues de la littérature anglosaxonne et francophone seront récoltées. Les publications d'organismes internationaux et les sites officiels seront également consultés. Notre principal problème se situera dans la neutralité des recueils des ouvrages consultés. En effet, les enjeux étant énormes, chacune des forces en présence essaie d'influencer les différents analystes et réussisse souvent, à travers des données chiffrées erronées, à manipuler leur opinion. Notre plus grand défi à ce sujet sera de pouvoir vérifier les informations à notre disposition et de faire preuve d'un esprit critique quant aux différentes analyses à notre disposition.

Pour réaliser notre étude en abordant, nous avons mobilisé l'ouvrage de Marwa DAOUDY « Une négociation en eaux troubles ou comment obtenir un accord en situation d'asymétrie ». Celle-ci émet la théorie de la négociation au sein du conflit et analyse le processus de négociation et les stratégies utilisées par nos trois protagonistes dans un contexte d'asymétrie des pouvoirs. Ce point de vue nous permettra d'envisager le conflit sous un autre angle, à savoir d'une Turquie écrasant seule ses pays voisins.

Nous analyserons également les différentes théories relatives aux conflits hydriques et aux « guerres de l'eau ». Celles-ci nous permettront de mettre à jour l'existence de deux camps parmi les auteurs. D'un côté, nous retrouvons les partisans des thèses alarmistes tels que Christian CHESNOT, John BULLOCH et Adil DARWICH. Du côté des pourfendeurs de l'idée de guerres de l'eau, nous retrouvons principalement : Aaron WOLF, Frederic LASSERRE, Thomas HOMER-DIXON, Mohamed EL BATTIUI, Peter GLEICK, Habib AYEB. Nous aurons également recours au *Enhanced Power Matrix Model* pour conforter notre thèse. Chacun de ces acteurs nous livre une argumentation pointue sur le sujet et il est intéressant de constater que celles-ci peuvent être totalement contradictoires. Nous essayerons malgré tout de nous forger notre propre opinion sur la destinée de ces pays à l'avenir.

Le mémoire a été divisé en quatre parties. Le premier chapitre de ce mémoire traitera l'eau en tant que ressource d'importance cruciale pour la région et analysera les spécificités géographiques inhérentes à ce bassin hydrique.

Nous poursuivrons notre analyse en observant les multiples implications qu'engendre la création des barrages en Turquie à la frontière syrienne (projet GAP). Cette partie

nous permettra de faire le point sur la situation actuelle et de mettre en lumière les ambitions ouvertes et, dans la mesure du possible, cachées de la Turquie. Nous verrons dans quelle mesure Ankara à mobiliser les ressources en eau d'un point de vue turco-turc et à quel point le projet est générateur d'insécurité pour les deux autres pays.

Nous entamerons la troisième partie par un bref rappel des leg et tensions historiques, avant de soulever les ambiguïtés de la politique hydraulique turque. Ensuite, après avoir abordé la question du statut juridique de ces deux fleuves, nous procéderons à un récapitulatif du processus de négociation entre nos trois protagonistes. Nous analyserons enfin les positions défendues par chaque Etat lors de ces négociations et les principales stratégies de pouvoir utilisées.

Dans la quatrième et dernière partie, nous aborderons plus en profondeur les concepts de conflits hydriques et de « guerres de l'eau ». Nous discuterons de la place de l'eau dans les conflits modernes et confronterons les arguments des partisans et des opposants des thèses alarmistes. Nous insisterons particulièrement sur la possibilité de voir, en l'eau, l'unique cause d'une guerre ou d'un conflit. En dernier lieu, nous explorerons quelques pistes de solutions pour favoriser un meilleur partage des ressources entre nos trois protagonistes.

Enfin, nous terminerons notre étude en posant notre avis par rapport aux différentes analyses et points de vue de la situation que nous avons étudiés.

Partie 1 : L'eau douce, une ressource vitale sous pression

Chapitre 1 : Bilan des ressources hydriques mondiales :

I Entre abondance et rareté :

L'eau est une ressource naturelle indispensable à la vie qui ne connaît pas de substitut. Elle s'impose comme une ressource vitale pour l'homme. D'une part, elle est nécessaire à notre fonctionnement biologique et d'autre part, elle est indispensable à l'agriculture et à notre alimentation.

L'eau est au cœur de pratiquement toutes les activités humaines et son importance ne fait que croître. Sans eau, il n'y a pas de développement. En effet, cette ressource est omniprésente pour des secteurs essentiels comme par exemples les usages domestiques, la santé, la sécurité alimentaire, mais également l'économie, les relations nationales et internationales, l'environnement etc...⁵. Aussi, il n'est pas surprenant de constater que l'eau est source de convoitise : à toute époque, les populations ont cherché à contrôler cet élément afin de satisfaire leurs besoins fondamentaux.

D'ailleurs, actuellement, alors que nous dépendons d'elle plus que jamais, l'eau est en train de devenir un des problèmes majeurs du XXIème siècle. La question des ressources en eau est donc cruciale et dans de nombreux pays, elle prend une tournure dramatique, en particulier dans certains pays en développement.

Si dans certains Etats, disposant de ressources abondantes, la relation avec l'eau est conditionnée par une perception d'accessibilité permanente, dans de nombreuses régions du monde, elle se fait de plus en plus rare. Il est donc indispensable de montrer les difficultés en approvisionnement en eau à laquelle de nombreux Etats sont encore confrontés à l'heure actuelle.

⁵S. MARTEL, *Les défis de la gouvernance des fleuves transfrontaliers en Afrique : Perspective de gestion par bassin versant dans un contexte de pénurie d'eau*, Maitrise en environnement, Québec, Université de Sherbrooke, 2009, p.2.

a) L'eau douce, l'or bleu de la planète bleue :

L'eau couvre environ 72% de la surface de la terre, ce qui correspond à un volume de 1,4 milliards de km cubes⁶. Toutefois, cette apparente abondance est trompeuse car seule une infime partie de cette eau est propre à la consommation⁷.

En effet, 97,5% de cette eau, soit la quasi-totalité, est contenue dans les mers et océans et possède une teneur en sel trop élevée pour être consommée. Parmi les 2,5% de réserves en eau douce disponible (39,2/1400 millions de km³), la majeure partie, soit 98,8 % (2% des 2,5% d'eau douce disponible) est inaccessible et est stockée sous forme solide dans les calottes polaires, les glaciers des montagnes ainsi que dans les aquifères très profonds⁸. Cette eau est donc difficilement utilisable. Finalement, moins de 1% de l'eau sur terre (0,5 % des 2,5% d'eau douce disponible), pouvant se trouver dans les nappes phréatiques ou dans les eaux de surfaces (lacs, rivières, fleuves...), est à la fois douce, liquide et donc mobilisable pour les usages des sociétés humaines.

Donc, bien que la planète soit bien pourvue en eau, et que cette dernière représente la ressource la plus abondante sur terre, nous ne disposons pour vivre que de 0,5% de l'eau contenue sur notre planète. Selon la FAO, sur les 1,4 milliard de km³ d'eau que contient notre « planète bleue », seuls 9 000 à 14 000 km³ d'eau sont directement accessibles⁹. L'eau étant une ressource naturelle renouvelable, cette quantité d'eau est stable à l'échelle planétaire.

b) Des perspectives inquiétantes :

Théoriquement, à condition d'en faire un usage « sage, équilibré et bien encadré », le peu d'eau douce disponible sur terre est suffisant pour satisfaire les besoins de la population mondiale actuelle et ceux des espèces animales et végétales¹⁰.

⁶ « Où en sont les ressources en eau dans le monde », *Le Centre d'information sur l'eau*, disponible sous : <https://www.cieau.com/le-metier-de-leau/ressource-en-eau-eau-potable-eaux-usees/ou-en-sont-les-ressources-en-eau-dans-le-monde/>, consulté le 15/07/2018.

⁷ L. BAECHLER, « La bonne gestion de l'eau : un enjeu majeur du développement durable », *L'Europe en Formation*, vol. 365, no. 3, 2012, pp. 3-21.

⁸ L. BAECHLER, *op.cit.*, pp. 3-21.

⁹ FAO, « L'eau – la ressource la plus élémentaire, mais aussi la plus essentielle », 07 mai 2014, disponible sous : <http://www.fao.org/zhc/detail-events/fr/c/231263/>, consulté le 16/07/2018

¹⁰ « Où en sont les ressources en eau dans le monde », *Le Centre d'information sur l'eau*, disponible sous : <https://www.cieau.com/le-metier-de-leau/ressource-en-eau-eau-potable-eaux-usees/ou-en-sont-les-ressources-en-eau-dans-le-monde/>, consulté le 15/07/2018.

Malheureusement, ce n'est pas souvent le cas ¹¹. En effet, les activités humaines et la façon dont l'eau est gérée par l'homme impactent grandement les réserves d'eau disponibles. Aussi, l'eau propre à la consommation se fait de plus en plus maigre un peu partout sur la planète et de nombreuses personnes à travers le monde n'ont pas accès à une quantité d'eau suffisante pour vivre dignement.

Pourtant, le droit à l'eau est un droit de l'homme fondamental. Il a été défini dans le pacte-Observation générale n°15 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESC) : « *Le droit à l'eau consiste en un approvisionnement suffisant, physiquement accessible et à un coût abordable, d'une eau salubre et de qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques de chacun* »¹². Ce droit n'a été reconnu au niveau international qu'en 2010, par l'Assemblée générale des Nations Unies (Résolution A/RES/64/292)¹³ et par le Conseil des droits de l'homme (Résolution A/HRC/15/L.14)¹⁴. Bien que cette reconnaissance constitue une grande avancée, le véritable défi consiste à la transposer effectivement dans les faits. L'eau insalubre est toujours une des principales causes de mortalité dans le monde, provoquant la mort de 3,6 millions de personnes par an¹⁵.

L'approvisionnement en eau potable est également un des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) que la communauté internationale s'est engagée à réaliser.¹⁶ Cependant, les chiffres de l'ONU sont impressionnants : en 2015, 748 millions de personnes n'avaient pas accès à l'eau potable, soit plus de 10% de la population mondiale¹⁷. A l'heure actuelle, 40% de la population mondiale est touchée par une pénurie d'eau et plus de 2 milliards de personnes n'ont pas accès à l'eau potable.¹⁸ Cette situation, pourtant déjà dramatique, ne risque cependant pas de s'améliorer. Ainsi,

¹¹ M. BARAH, « L'eau, un enjeu environnemental aux répercussions géopolitiques », *Revue internationale et stratégique*, vol. 60, no. 4, 2005, pp. 139-148.

¹² M. CUQ, *L'eau en droit internationale : Convergences et divergences dans les approches juridiques*, Bruxelles : Editions Larcier, 2013, 148p.

¹³ ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES, *Résolution 64/292. Le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement*, A/RES/64/292, 28 juillet 2010.

¹⁴ CONSEIL MONDIAL DE L'EAU, *Le droit à l'eau potable et à l'assainissement : une priorité*. France : World Water Council.

¹⁵ F. LASSERRE, L. DESCROIX, *Eaux et territoires : Tension, coopérations et géopolitique de l'eau*, 3^{ème} édition, Québec : Presses de l'Université du Québec, 2011, p.2.

¹⁶ L.BAECHLER, *op.cit.*, pp. 3-21.

¹⁷ UN WATER, *Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2015*. Italie : WWAP, 2015.

¹⁸ D. PINZON, « L'ONU lance la Décennie d'action sur l'eau pour le développement durable », ONU Info, 22 MARS 2018, disponible sous : <https://news.un.org/fr/story/2018/03/1009271>, consulté le 10 juin 2018.

d'ici 2025, l'OMS prédit que plus de la moitié de la population mondiale vivra dans des régions en situation de stress hydrique¹⁹.

c) La notion de stress hydrique :

La notion de stress hydrique a été définie par l'hydrologue suédois Malin Falkenmark. Elle permet de quantifier la pénurie d'eau lors de situations où la demande en eau dépasse les ressources disponibles ; en d'autres termes, lorsque le « capital en eau » d'un Etat n'est pas à la hauteur de ses besoins et que la demande en eau n'est pas satisfaite. En effet, la nature n'est pas toujours généreuse et les Etats ne sont pas tous dotés de la ressource hydrique de façon équitable et suffisante. Ceux disposant de moins de 1 700 m³/an/personne d'eau douce se retrouvent en situation de stress hydrique²⁰. Lorsqu'ils se trouvent en dessous de 1 000 m³/an/personne on parle alors de pénurie²¹.

En 1990, 28 pays représentant un total de 335 millions d'habitants sont tombés sous le seuil de pénurie. On estime qu'en 2025, en fonction de l'augmentation de la population, ils seront entre 46 à 52 pays, soit 2 782 à 3 290 millions d'habitants à connaître une telle situation²².

Ce type de situation a donc tendance à augmenter à travers le monde. Plus qu'une question de rareté globale, elle s'explique par la combinaison de problèmes rencontrés par ces Etats au niveau de l'accès, de la disponibilité et de la qualité de l'eau dont ils disposent. Ces causes peuvent être d'origines humaine ou purement climatique.

➤ *Une répartition inégale de la ressource :*

Premièrement, à l'échelle mondiale, les réserves d'eau douce sont très inégalement réparties dans le temps et dans l'espace²³. Certaines régions sont très bien dotées en ressources hydriques, comme l'Amérique latine et l'Asie du sud-est, alors que d'autres sont fréquemment en situation de stress hydrique. C'est principalement le cas en Afrique sub-saharienne, au Maghreb et au Moyen-Orient où ces ressources sont les

¹⁹ OMS, « Eau », *Organisation mondiale de la Santé*, 07 février 2018, disponible sous : <http://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/drinking-water>, consulté le 18 juillet 2018.

²⁰ M. BARAH, *op.cit.*, pp. 139-148.

²¹ *Ibid.*, pp. 139-148.

²² S. PAQUEROT, « Ressources en eau : les différentes facettes des conflits internationaux », *Lex Electronica*, vol. 12, no. 2, 2007, 26p.

²³ L.BAECHLER, *op.cit.*, pp. 3-21

plus faibles. Au total, 9 pays se partagent 60% des réserves d'eau douce mondiale : le Brésil, la Russie, les Etats-Unis, le Canada, la Chine, l'Indonésie, l'Inde, la Colombie et le Congo ²⁴. Une partie de la terre souffre donc plus qu'une autre du manque d'eau qui devient une ressource inaccessible pour une grande partie de la population mondiale.

Ces disparités se retrouvent aussi bien sur le plan international qu'intra-national²⁵. En effet, des inégalités sont observées au sein même de certains pays en raison de la mobilité naturelle de l'eau²⁶. A ce problème s'ajoute également les variations saisonnières qui provoquent de grands changements dans l'approvisionnement en eau. La disponibilité est donc davantage fonction de paramètres essentiellement locaux et très contextuels, comme le climat, la démographie (pouvant être très hétérogène au sein du pays) ou encore les caractéristiques géographique et socio-économique de la région²⁷.

➤ *La croissance démographique :*

Deuxièmement, la population mondiale ne cesse de croître. Par conséquent, nous consommons de plus en plus d'eau. Les répercussions de la démographie sur les besoins en eau sont multiples car il y a plus de personnes à désaltérer, à nourrir et plus d'activités humaines gourmandes en eau. Dans son rapport publié par le Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (DAES) intitulé « *Perspectives de la population mondiale : la révision de 2017* », l'ONU estime que la population mondiale devrait passer d'environ 7,6 milliards actuellement à 9,8 milliards en 2050²⁸. Cela représente une augmentation de 83 millions de personnes chaque année malgré une réduction du niveau de fécondité dans la plupart des régions du monde²⁹.

²⁴ *Ibid.*, pp. 3-21.

²⁵ *Ibidem*

²⁶ F. JULIEN, F. LASSERRE, « Anthropomorphisme et hydrocentrisme dans la thèse des guerres de l'eau : les racines d'un improbable scénario du pire (Anthropomorphism and hydrocentrism in the water wars thesis : the roots of an improbable worst-case scenario) », In : *Bulletin de l'Association de géographes français*, 89e année, 2012-1. Risques et conflits, sous la direction de Roland Pourtier et Stéphane Rosière, p.66.

²⁷ L.BAECHLER, *op.cit.*, pp. 3-21

²⁸ UNITED NATIONS, *World population prospects*. New-York: Economic and social affairs

²⁹ UNITED NATIONS, *World population prospects*. New-York: Economic and social affairs

En même temps, il est estimé que cette croissance de la population mondiale augmente les besoins en eau douce de 64 milliards de mètres cube par an³⁰. À ce rythme, l'ONU prédit une hausse de 50% de la demande en eau d'ici 2030³¹.

Cependant, la démographie n'explique pas à elle seule cet accroissement de la consommation en eau douce. Les chiffres nous montrent également que la consommation d'eau par habitant évolue à un rythme beaucoup plus important que l'accroissement des populations, particulièrement chez les Occidentaux. Ainsi, alors que la population mondiale a triplé en cent ans, les prélèvements d'eau, eux ont été multipliés par 6³².

Cette augmentation de la consommation d'eau est également imputable à l'évolution et à l'uniformisation de nos modes de vie qui est aussi une des conséquences de l'urbanisation mondiale. Dans une partie du monde, les niveaux de vie augmentent et avec eux les besoins en eau pour l'alimentation, l'hygiène, le confort de la vie moderne, les loisirs etc...³³. Dans son rapport de 2014 sur les perspectives de l'urbanisation, le service des populations du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU estime qu'en 2050, les deux tiers de la population mondiale vivront dans des villes, principalement dans les pays en développement comme la Chine, l'Inde ou le Nigéria.

Le constat est simple : si la population grandit et que la consommation moyenne d'eau par personne augmente, alors la quantité d'eau disponible par habitant diminuera années après années. Dans ses multiples rapports, la Banque Mondiale met en garde contre une consommation actuellement supérieure à l'offre. Dans un contexte où les eaux de surfaces diminuent, les Etats sont incités à pomper l'eau dans les nappes phréatiques et de manière plus inquiétante, dans les aquifères fossiles qui eux ne sont pas renouvelables afin de satisfaire la demande excédentaire.

³⁰ WWAP, « Faits et chiffres : La démographie et la consommation sont les moteurs, ou pressions, ayant l'impact le plus important sur l'eau », disponible sous : <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/water/wwap/facts-and-figures/all-facts-wwdr3/fact1-demographics-consumption/>, consulté le 19 août 2018.

³¹ F-Z. TOHRY, « Pénurie d'eau : Le seuil d'alerte atteint au Maroc », *L'économiste*, 14 février 2018, disponible sous : <https://www.leconomiste.com/article/1024072-penurie-d-eau-le-seuil-d-alerte-atteint-au-maroc>, consulté le 14 août 2018.

³² F. LASSERRE, « Le partage de l'eau dans le monde : un enjeu majeur du XXI^e siècle », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 36-2 | 2006, pp. 171-183.

³³ F. LASSERRE, *Ibid.*, pp. 171-183.

D'autres facteurs comme les aménagements afin de maîtriser l'eau disponible, la surexploitation des ressources, les besoins croissants en énergie ou encore le réchauffement climatique contribuent à réduire davantage les réserves d'eau douce.

➤ *Le gaspillage et la pollution :*

La troisième cause expliquant la mise en péril de l'or bleu est le gaspillage de cette ressource par les hommes. De tout temps, l'eau a été surexploitée, ce qui induit une dégradation qualitative de la ressource et contribue à sa raréfaction³⁴.

Ce gaspillage peut être causé par :

- La pollution de l'eau par l'homme : La pollution de l'eau fait que la ressource n'est plus disponible à l'usage, à moins d'être traitée. Or, l'assainissement des eaux usées coûte cher. Les sources de pollution sont nombreuses mais la préoccupation majeure concerne « les pollutions diffuses d'origine agricoles »³⁵. Ce type de pollution est liée à l'usage des engrais chimiques (phosphates et nitrates), aux insecticides, pesticides et aux produits phytosanitaires qui polluent et détériorent les sols et la qualité des eaux³⁶.
- Les canalisations, parfois découvertes ou non bétonnées sont à l'origine de grandes pertes d'eaux par évaporation³⁷. C'est le cas notamment de la Syrie ou de l'Irak où « *Seuls 10 à 20% atteignent notamment les champs irakiens, le reste étant perdu en chemin* »³⁸.
- Les barrages et les retenues d'eau peuvent aussi avoir des conséquences négatives sur la qualité de l'eau et sont à l'origine d'énormes pertes d'eau par évaporation. Ainsi, l'augmentation croissante de barrages à travers le monde influence aussi négativement le bilan hydrique mondial.
- La surconsommation domestique est également une forme de gaspillage.

³⁴ F. BOEDEC, *op.cit.*, pp. 77-98.

³⁵ F. TIBERGHIEN, « Eau et agriculture : problématiques actuelles », *Pour*, vol. 213, no. 1, 2012, pp. 37-43.

³⁶ *Ibid.*, pp. 37-43.

³⁷ F. BOEDEC, *op.cit.*, pp. 77-98.

³⁸ A.F.P., « Accès à l'eau potable : un conflit entre Ankara et Téhéran est-il à craindre ? », *Sputnik*, 23 juillet 2017, disponible sous : <https://fr.sputniknews.com/international/201707231032342366-acces-eau-conflit-turquie-iran-irak-syrie-consommation/>, consulté le 29 juillet 2018.

Lutter contre ce gaspillage revient à augmenter l'offre d'eau grâce à une meilleure utilisation de la ressource disponible, soit une augmentation de la productivité de l'utilisation d'eau.

d) Le problème de l'irrigation intensive :

Pour ces motifs, la raréfaction de l'eau semble inévitable. Or, un pays qui manque d'eau est un pays qui ne peut ni nourrir sa population, ni assurer son propre développement. En effet, pour un Etat, les usages de l'eau sont multiples : elle est utilisée pour l'industrie, l'agriculture mais également pour l'usage des particuliers. Le secteur de l'agriculture est le plus gourmand en eau et représente à lui seul 70% des prélèvements d'eau, contre 20% pour le secteur industriel et 10% pour les besoins domestiques³⁹.

L'agriculture est un secteur stratégique car elle se situe au carrefour d'intérêts vitaux pour les Etats⁴⁰.

D'un côté, il lui faudra relever le défi colossal de produire plus et mieux afin de garantir un certain niveau de sécurité alimentaire de sorte à satisfaire les besoins d'une société plus riche, qui consomme des denrées qui demandent plus d'eau⁴¹. En effet, l'eau est essentielle afin d'assurer la sécurité alimentaire de la population, en particulier dans les pays en développement. Ce concept a été défini en 1996 lors du sommet mondial de l'alimentation comme suit : « *La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.* »⁴². De l'autre côté, l'Etat doit pouvoir anticiper cet épuisement programmé des ressources en eau et son impact direct sur ses capacités productives agricoles à venir.

Le problème est que la pression exercée sur le secteur de l'agriculture entraîne une forte augmentation des surfaces irriguées pour les activités agricoles et donc une surconsommation d'eau⁴³. Selon le rapport mondial des Nations Unies sur l'évaluation des ressources en eau de 2009, si aucune mesure n'est prise pour rationaliser

³⁹ FAO, « L'eau – la ressource la plus élémentaire, mais aussi la plus essentielle », 07 mai 2014, disponible sous : <http://www.fao.org/zhc/detail-events/fr/c/231263/>, consulté le 16/07/2018.

⁴⁰ F.LASSERRE, *op.cit.*, pp. 171-183.

⁴¹ Ibid., pp. 171-183.

⁴² FAO, *Sécurité alimentaire : l'information pour l'action*. Italie : le Programme CE-FAO, 2008.

⁴³ L.BAECHLER, *op.cit.*, pp. 3-21.

l'utilisation de l'eau dans l'agriculture, les besoins devraient augmenter de 70 à 90% d'ici 2050.

« Les politiques de développement agricole, toujours ambitieuses, souvent idéologiques et parfois démesurées, nécessitant une irrigation développée et subventionnée, n'ont fait qu'accentuer la gravité de la situation... »⁴⁴

De plus, certains pays sont contraints d'utiliser des eaux usées pour irriguer leurs champs, ce qui peut entraîner des risques sanitaires⁴⁵.

e) Les défis futurs :

Depuis la conférence internationale sur l'eau de Dublin en 1992, l'eau a été reconnue comme un bien économique par la communauté internationale. En ce sens, elle doit faire l'objet d'une gestion rationnelle⁴⁶. Traiter l'eau comme un bien économique est particulièrement nécessaire dans un contexte de rareté de cette ressource afin d'assurer la meilleure allocation possible entre les différents secteurs concurrents⁴⁷.

Si nous combinons l'ensemble des facteurs mentionnés précédemment, nous parvenons à la conclusion que la « crise de l'eau » est avant tout un problème de développement et de mauvaise gestion de cette ressource.⁴⁸ Ce problème peut aussi consister en un manque d'investissement dans les infrastructures hydrauliques, un gaspillage dans l'utilisation de la ressource ou un manque de coopération dans la gestion des eaux communes, etc... : *« Dans cette optique, ce n'est pas l'eau qui fait défaut, mais la technologie, le savoir-faire, les ressources financières, la capacité institutionnelle-et la volonté politique »⁴⁹*.

Comme l'a affirmé le Secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurría, lors du Forum de l'OCDE du 14 mai 2007 : *« suivez l'eau, et vous pourrez résoudre le problème de la pauvreté et bien d'autres »⁵⁰*. Toutefois, la rareté de l'eau ne doit pas être considérée comme une des causes principales du sous-développement. Elle ne constitue un facteur

⁴⁴ F. BOEDEDEC, op.cit., pp. 77-98.

⁴⁵ FAO, « L'eau – la ressource la plus élémentaire, mais aussi la plus essentielle », 07 mai 2014, disponible sous : <http://www.fao.org/zhc/detail-events/fr/c/231263/>, consulté le 16/07/2018.

⁴⁶ L.BAECHLER, op.cit., pp. 3-21.

⁴⁷ UNDP, *Les aspects économiques dans la gestion durable de l'eau*. Cap-Net, mars 2008.

⁴⁸ L.BAECHLER, op.cit., pp. 3-21.

⁴⁹ F. JULIEN, F. LASSERRE, op.cit., pp. 54-73.

⁵⁰ OCDE, *Innovation, croissance et Équité*. Paris : Forum 2007 de l'OCDE, 14 mai 2007.

limitant du développement que lorsqu'elle est combinée avec d'autres causes du sous-développement⁵¹. C'est pourquoi l'ensemble des facteurs mentionnés plus haut doit être davantage considérés comme des circonstances aggravant des situations de sous-développement plutôt que comme la cause principale de ce dernier.

Les situations de stress hydrique sont dès lors associées à des difficultés de faire face à la pénurie d'eau qui n'est pas uniquement imputable à la rareté de l'eau en elle-même mais également à d'autres difficultés intimement liées au sous-développement⁵². En d'autres termes, si des populations entières n'ont même pas un accès minimal suffisant à l'eau potable, c'est avant tout un problème de gouvernance et de gestion de l'eau de la part des autorités, plus que de ressources nationales disponibles⁵³.

Pour preuve, dans son ouvrage « La gestion de l'eau au Moyen-Orient », Mohamed EL BATTIUI nous démontre que si des pays européens comme l'Irlande et l'Allemagne bénéficiant respectivement de 13 000 et 1870 mètres cubes/an/habitant disposent d'un accès à une eau courante de qualité qui ne souffre que rarement de failles, il n'en va pas toujours de même pour des pays comme le Congo ou le Brésil disposant pourtant de quantité beaucoup plus importantes (217 920 et 45 570 mètres cubes/an/habitant). C'est pourquoi il affirme que « *la quantité d'eau disponible par habitant n'est qu'un indicateur qui est très loin de pouvoir expliquer à lui seul la situation hydraulique d'un pays* »⁵⁴.

II Moyen-Orient, les risques de pénurie :

Traditionnellement, l'eau est considérée comme une ressource rare, sacrée et chargée de symbolique au Moyen-Orient. Comme le souligne Elisabeth PICARD : « *la rareté de l'eau est inhérente à l'histoire de la région (...) a donné naissance à une culture ingénieuse et raffinée, liée à sa préservation tant en milieu désertique que dans les oasis et dans les villes* »⁵⁵. Pour les sociétés traditionnelles de la région, l'accès à l'eau et son approvisionnement ont toujours été des préoccupations permanentes. Très tôt,

⁵¹ L.BAECHLER, *op.cit.*, pp. 3-21

⁵² Ibid., pp. 3-21

⁵³ F. JULIEN, F. LASSERRE, *op.cit.*, pp. 54-73.

⁵⁴ M. EL BATTIUI, *La gestion de l'eau au Moyen-Orient*, Paris : Harmattan, novembre 2010, 274p.

⁵⁵ Ibid., 274p.

elles ont été contraintes de s'adapter et d'aménager leur milieu naturel de manière à assurer leur avenir hydrique.

En raison de son importance pour le développement économique et social des Etats, l'eau est devenue un enjeu de pouvoir et la concurrence s'est accrue pour le partage de cette ressource précieuse. En conséquence, la pression exercée sur les ressources hydriques entraîne une multiplication des conflits et les discordes entre pays riverains affectent tous les pays de la région sans exception. Ce sont principalement les bassins du Tigre et de l'Euphrate, du Jourdain et celui du Nil qui sont de plus en plus difficiles à gérer.

Différents éléments sont à prendre en compte afin de comprendre la problématique de l'eau au Moyen-Orient. En effet, toutes les causes de vulnérabilité se retrouvent dans la région.

a) Le paradoxe hydrographique :

L'enjeu hydrique est un problème qui se pose pour de nombreuses régions du monde mais il est exacerbé dans celles présentant un milieu bioclimatique délicat comme le Moyen-Orient. La région figure parmi les plus arides de la planète. Elle se compose majoritairement d'une vaste zone semi-aride où les espaces désertiques y sont légions.

Dans la région, les pluies sont rares et l'évaporation est intense.⁵⁶ La pluviométrie des zones désertiques est très faible. C'est le cas de la péninsule Arabique dont les précipitations annuelles ne dépassent que rarement les 100mm⁵⁷. En revanche, les zones montagneuses attirent les populations en raison de leur pluviométrie élevée. Cependant, le Moyen-Orient ne compte que peu de montagnes, occupant environ 20% de sa superficie⁵⁸.

Au Moyen-Orient, « l'or bleu » est donc une ressource rare qui conditionne la vie et les activités humaines soumises à la sévérité des conditions climatiques et pluviométriques. Cependant, cette notion de rareté doit être à relativiser.

⁵⁶ F. BOEDEC, op.cit., pp. 77-98.

⁵⁷ F. TETART, *La péninsule Arabique, cœur géopolitique de Moyen-Orient*, Malakoff : Ucollection, 2017, 239p.

⁵⁸ C. BARDOT, G. CROUZET, F. PERRIER, *Moyen-Orient et Maghreb*, Paris : Pearson, 2010, pp. 176.

« La rareté de l'eau est un phénomène relatif en ce sens qu'il n'induit pas les mêmes effets sur toutes les sociétés. En examinant la situation hydrique des Etats au Moyen – Orient pays par pays, on constate qu'à ressources comparables, certains pays parviennent à assurer les besoins des différents secteurs économiques »⁵⁹.

En effet, globalement le Moyen-Orient présente un bilan hydraulique plutôt rassurant. Ses quatre grands fleuves que sont le Nil, le Jourdain, le Tigre et l'Euphrate fournissent entre 160 à 200 milliards de mètres cubes d'eau par an.⁶⁰ On peut donc affirmer que l'eau ne manque pas dans la région. Cependant, si elle bénéficie de beaucoup d'eau à l'échelle régionale, à l'échelle locale, la quantité disponible par an et par habitant entre les pays varie fortement et de nombreuses zones connaissent une situation de pénurie chronique.

Ce paradoxe hydrographique s'explique par une répartition inégale et disparate des ressources en eau entre les populations et dans l'espace. Ainsi, le déséquilibre ne se situe pas au niveau de l'offre (qui est fixe) et de la demande d'eau, mais entre le lieu de l'offre et celui de la demande. Sa mauvaise répartition fait que l'eau douce n'est pas toujours disponible en quantité suffisante à l'endroit où il le faudrait et au bon moment⁶¹.

b) Démographie et consommation domestique :

Le problème hydrique est à placer dans le contexte d'une croissance démographique galopante. Le Moyen-Orient n'échappe pas à cette tendance et affiche un taux de croissance démographique parmi les plus élevés du monde. Ce phénomène s'accompagne d'une forte augmentation des besoins et par conséquent d'un déficit des ressources.

En effet, la croissance démographique nécessite de prélever de plus en plus d'eau pour alimenter le secteur agricole et hydroélectrique. Elle contraint les pays de la région à répondre à l'objectif toujours plus difficile à atteindre : nourrir une population sans cesse plus nombreuse. Dans ce contexte, une pression croissante est exercée sur l'eau puisqu'elle constitue une ressource de première nécessité pour la consommation

⁵⁹ M.EL BATTITUI, *La gestion de l'eau au Moyen-Orient*, Thèse, Paris : Solvay Business School, novembre 2010, p.22.

⁶⁰ *Ibid.*, p.22.

⁶¹ H. AYEB, *op.cit.*, pp7-18.

domestique ainsi que pour l'irrigation de l'agriculture dont les besoins ne cessent d'augmenter.

La demande alimentaire est d'autant plus forte que la croissance démographique s'accompagne d'un mouvement d'urbanisation qui devrait se traduire par un doublement de la population des villes de la région d'ici 2050⁶². Ce processus d'expansion urbaine provoque une transition des sociétés de la région qui étaient alors principalement rurales vers des sociétés majoritairement urbaines⁶³. La demande alimentaire a donc été diversifiée en faveur d'un régime alimentaire de type citadin, plus riche, plus varié et plus gourmand en eau.

De nouveaux défis s'imposent alors aux systèmes agricoles nationaux de ces Etats qui pensent trouver une solution à travers une augmentation des surfaces irriguées grâce à une forte mobilisation des eaux disponibles. Ces politiques agricoles « *toujours ambitieuses, souvent idéologiques et parfois démesurées* »⁶⁴ contribuent à aggraver la situation. De plus, « *les régimes en place craignent de modifier les conditions d'accès à l'eau du secteur agricole : de tels changements risqueraient d'entraîner de profondes réactions sociales et politiques dans des pays où les populations rurales sont importantes* »⁶⁵. La sécurité énergétique est une autre préoccupation pour ces pays en raison de l'augmentation des besoins accrus en énergies que cela va induire.

En conclusion, dans un tel contexte, de nombreux pays de la région sont menacés de pénurie. La raréfaction, tout du moins relative de l'eau au regard de la croissance démographique, est par conséquent un problème majeur du XXIème siècle au Moyen-Orient.

c) Le bassin du Tigre et de l'Euphrate :

Synonyme de bassin versant, un bassin hydrographique est défini comme étant : « *une région où toutes les eaux, de précipitation, de ruissellement ou souterraines, s'écoulent vers un lieu donné (un fleuve ou un lac, par exemple)* »⁶⁶. Les bassins sont

⁶² J-M. COUR, « Peuplement, urbanisation et développement rural en Afrique subsaharienne : un cadre d'analyse démographique et spatial », *Afrique contemporaine* 2007/3 (n° 223-224), pp. 363-401.

⁶³ G. MUTIN, « L'eau quelle perspective pour le Moyen-Orient Arabe : Etats et sociétés de l'Orient-Arabe », *Geuthner*, 2007, pp267-279

⁶⁴ F. BOEDEC, op.cit., pp. 77-98.

⁶⁵ *Ibid.*, pp. 77-98.

⁶⁶ *L'atlas de notre monde : Un panorama de l'état du monde pour comprendre les enjeux de notre planète*, Québec, 2008, 176p.

séparés les uns des autres par une ligne de partage des eaux⁶⁷. L'ensemble de cours d'eau et influents drainant un bassin forme le réseau hydrographique.⁶⁸

Dans une région aride comme le Moyen-Orient, les fortes concentrations humaines se situent généralement à proximité des sources d'eau, dans les plaines, sur les littoraux ou dans les vallées. Une configuration le long des fleuves et rivières, permet une irrigation permanente pour l'agriculture et un approvisionnement en eau des villes⁶⁹. Par conséquent, les fleuves ont toujours fait l'objet d'un très grand intérêt dans cette partie du monde.

Au Moyen-Orient, on distingue trois bassins hydrographiques principaux : le Nil, le Tigre-Euphrate et le Jourdain. Le problème hydrique se pose à l'ensemble de ses bassins qui constituent trois des cinq « points chauds » d'hydro conflits dans le monde avec les régions de la mer d'Aral et du Gange. La population de ces bassins couvre neuf États : Turquie, Syrie, Irak, Jordanie, Israël/Palestine, Liban, Égypte, Soudan et Éthiopie.

La vallée du Tigre et de l'Euphrate est un oasis « fluviale » qui rassemble à lui seul 40 millions de personnes⁷⁰. Il s'agit d'une des plus importantes concentrations de population de la région. À ce titre, il constitue un bassin hydraulique majeur du Moyen-Orient.

d) Pluviométrie et tracé du Tigre et de l'Euphrate :

Le Tigre et l'Euphrate sont deux des quatre principaux cours d'eau internationaux du Moyen-Orient avec le Nil et le Jourdain. D'une longueur respective de 1900 et 2780 km, ils délimitent un territoire qui correspond au croissant fertile de la Mésopotamie (ce mot vient du grec *mesos* « milieu » et *potamos* signifiant « fleuve »), l'un des berceaux de la civilisation.

Les deux fleuves et leurs affluents prennent leur source « dans deux châteaux d'eau intarissables »⁷¹ : sur les hauts plateaux des monts du Taurus, en Turquie (Anatolie

⁶⁷ V. ROPJOT, « Peuplement et circulation dans les bassins fluviaux du Languedoc occidental, du Roussillon et de l'Ampourdan du IXe s. au début du IIe s. av. n. è », *Sciences de l'Homme et Société. Université de Franche-Comté*, 2007, 213p.

⁶⁸ *Ibid.*, 213p.

⁶⁹ AYEBA Habib, *op.cit.*, pp. 709-710.

⁷⁰ M.EL BATTITUI, *op.cit.*, p.22.

⁷¹ H. GASCHE, M. TANRET, S. COLE, K. VERHOEVEN, « Fleuves du temps et de la vie. Permanence et instabilité du réseau fluvial babylonien entre 2500 et 1500 avant notre ère », In : *Annales. Histoire, Sciences Sociales*. 57^e année, N. 3, 2002. pp. 531-544.

orientale), et ceux du Zagros, en Iran. Avant de se jeter dans le golfe arabo-persique, les « fleuves jumeaux » réalisent un transfert massif d'eau de la Turquie vers la Syrie et l'Irak⁷².

En effet, durant leur parcours, ils traversent trois grands domaines géographiques : Premièrement, ils parcourent la zone montagneuse. Caractérisées par un relief accidenté, ces montagnes sont de véritables châteaux d'eau au potentiel hydroélectrique impressionnant⁷³. Elles constituent des sites propices à l'installation de grands barrages réservoirs⁷⁴.

Leurs eaux alimentent ensuite un réseau hydrographique qui s'écoule dans les plaines mésopotamiennes steppiques ou désertiques de Syrie et d'Irak. L'apport d'eau de ces fleuves est donc opportun dans ses régions parfois très arides. Ils participent à l'essor économique de ces régions et son usage est très important pour l'agriculture des pays d'aval⁷⁵. Enfin, les deux fleuves se rejoignent pour former un estuaire commun de 200 km de long, le Chatt el-Arab, qui se jette dans le golfe arabo-persique.⁷⁶

La pluviométrie est forte au niveau des sources turques où elle atteint en moyenne 1200 cm par an⁷⁷. Elle est cependant plus modeste sur le reste du bassin versant. La majeure partie du débit des « fleuves jumeaux » se constitue donc sur le territoire turc. En effet, c'est la Turquie qui contribue le plus au débit de l'Euphrate, à hauteur de 88%, la Syrie y participe à 12%, l'Irak quant à lui n'y contribue pas⁷⁸. En revanche, le fleuve coule pour les deux tiers de son cours en Irak qu'il parcourt sur 1600 km après avoir traversé la Turquie sur 500 km et la Syrie sur 650 km. Plus à l'Est, 51% du débit du Tigre provient des eaux irakiennes, 40% des eaux turques et la Syrie ne contribue

⁷² M. BAZIN, S.DE TAPIA, « Le Projet de l'Anatolie du Sud-Est (GAP) dans son contexte national turc et régional moyen-oriental », *Bulletin de l'association de géographes français*, 92-2 | 2015, pp.184-207.

⁷³ G. MUTIN, « Le Tigre et l'Euphrate de la discorde », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, décembre 2003, Vol. 4, no 3, p.5.

⁷⁴ G. MUTIN, *op.cit.*, p.5.

⁷⁵ P. BLANC, *Du Maghreb au Proche-Orient : Les défis de l'agriculture*, Paris : L'Harmattan, 2002, P290.

⁷⁶ M.BAZIN, S.DE TAPIA, *op.cit.*, pp.184-207.

⁷⁷ H. AYEB, *op.cit.*, pp. 709-710.

⁷⁸ G. MUTIN, « Le Tigre et l'Euphrate de la discorde », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, décembre 2003, Vol. 4, no 3.

pas au débit du fleuve⁷⁹. Il parcourt environ 400 km en Turquie, 32 km en Syrie et 1418 km en Irak⁸⁰. Globalement, le débit du Tigre est supérieur à celui de l'Euphrate.

Les deux fleuves présentent également des régimes hydrographiques semblables, et leurs écoulements sont caractérisés par :

- Une irrégularité forte et saisonnière : Plus de la moitié des écoulements s'opèrent sur une période de trois mois (mars, avril, mai). De plus, le débit moyen annuel peut grandement varier au cours des périodes de sécheresse ou des années humides⁸¹.
- Une irrégularité très forte des crues qui peuvent être spectaculaires, à l'image de la crue du Tigre de 1831 « *qui en une nuit emporta Bagdad et anéantit 7 000 maisons* »⁸².
- Leur débit décroît fortement d'amont en aval, notamment en Mésopotamie⁸³.

Chapitre 2 : Les aménagements hydrauliques :

Face aux difficultés d'accès à l'eau, différentes solutions s'offrent aux Etats. Ces stratégies ont pour but d'améliorer l'offre ou la demande en eau en fonction du type de problème rencontré dans l'accès à la ressource⁸⁴. Cela peut consister en une amélioration de la gestion de l'offre reposant sur « *l'amélioration de l'accès aux quantités d'eau disponibles* »⁸⁵. On peut atteindre cet objectif en construisant par exemple des barrages afin d'augmenter les capacités de stockage des flux, en contrôlant la pollution des eaux, en utilisant les eaux souterraines, en transférant de l'eau de surface entre bassins fluviaux ou encore en dessalant l'eau de mer.

Le contrôle et la maîtrise de leur débit permettent l'extension de l'agriculture irriguée et par extension, l'autosuffisance alimentaire et une production d'électricité en adéquation avec la demande. Ce travail doit ainsi assurer leur développement.

Nous comprenons toute l'importance d'un aménagement fluvial cohérent pour ces régions, devenant d'ailleurs pour eux une réelle nécessité vitale, ceux-ci en faisant

⁷⁹ H. AMIOT, « L'eau, cause ou prétexte pour les conflits ? L'exemple du Tigre et de l'Euphrate », *Les clés du Moyen-Orient*, 06 décembre 2013, disponible sous : <https://www.lesclesdumoyenorient.com/L-eau-cause-ou-pretexte-pour-les-conflits-L-exemple-du-Tigre-et-de-l-Euphrate.html>, consulté le 10 aout 2018.

⁸⁰ H. AMIOT, « L'eau, cause ou prétexte pour les conflits ? L'exemple du Tigre et de l'Euphrate », *Les clés du Moyen-Orient*, 06 décembre 2013, disponible sous : <https://www.lesclesdumoyenorient.com/L-eau-cause-ou-pretexte-pour-les-conflits-L-exemple-du-Tigre-et-de-l-Euphrate.html>, consulté le 10 aout 2018.

⁸¹ G. MUTIN, *op.cit.*, p.5.

⁸² *Ibid.*, p.7.

⁸³ *Ibid.*, p.8.

⁸⁴ L.BAECHLER, *op.cit.*, pp. 3-21

⁸⁵ *Ibid.*, pp. 3-21

d'ailleurs une priorité nationale. C'est pourquoi, tout au long du 20^{ème} siècle, la Turquie, la Syrie et l'Irak ont entrepris des aménagements hydrauliques qui ont mené à une « domestication » presque totale des deux fleuves, ce qui ne simplifie pas leurs rapports⁸⁶.

Les premiers aménagements hydrauliques des deux fleuves sont très anciens. Ils ont été réalisés sous l'empire arabe abbasside (750-945)⁸⁷. Ils avaient pour objectifs de se protéger des inondations mais également de fournir à l'agriculture l'eau nécessaire afin d'assurer l'alimentation de la population.

I Les aménagements irakiens :

Alors que la maîtrise de l'eau était assurée sous l'empire arabe abbasside, les projets d'aménagements sont ensuite abandonnés⁸⁸. Le travail de « domestication » des fleuves ne reprend enfin qu'à partir du XX^{ème} siècle avec la construction d'un premier barrage en 1911. Le barrage d'Hindiya fut construit sur l'Euphrate, en Irak actuelle. Sa construction remonte à l'époque où les trois pays étaient encore sous le joug de l'Empire Ottoman, alors grande puissance dominante dans la région. Il fut construit de 1911 à 1913 avant d'être modernisé par les Britanniques en 1927⁸⁹. Les aménagements hydrauliques irakiens sont donc les plus anciens. Ils se sont échelonnés tout au long du XX^{ème} siècle et nous pouvons ainsi distinguer trois périodes dans les chantiers.

a) Durant l'entre-deux-guerres :

La construction de nouveaux barrages s'est poursuivie dans un premier temps par la puissance mandataire britannique, puis par le royaume d'Irak, devenu indépendant à partir de 1932. Dans un premier temps, ces travaux consistaient en la construction de barrages de dérivation de crues, destinés à canaliser le débit des fleuves et à orienter leurs eaux vers des canaux d'irrigation pour les cultures. Ces chantiers ont permis de réaliser des progrès rapides de l'occupation des sols à travers l'extension de

⁸⁶ G. MUTIN, *op.cit.*, p.5.

⁸⁷ *Ibid.*, p.5.

⁸⁸ G. MUTIN, *op.cit.*, p.5.

⁸⁹ E. DE VAUMAS, « Le contrôle et l'utilisation des eaux du Tigre et de l'Euphrate », In: *Revue de géographie alpine*, tome 46, n°2, 1958. pp. 235-332.

l'irrigation. Les barrages de Kut réalisé en 1937 sur le Tigre et de Mugdadiya en 1939 sur la Diyala sont encore témoins de cette période.

b) Après la Seconde Guerre mondiale :

Les ouvrages ont pour objectif de protéger les plaines des inondations catastrophiques provoquées par les crues des fleuves jumeaux⁹⁰. Il s'agit d'orienter les eaux vers des dépressions naturelles afin de les stocker. En 1956, deux barrages sont mis en service afin de régulariser les régimes des deux fleuves. Le barrage de Ramadi régule les eaux de l'Euphrate dont les crues sont détournées vers les dépressions d'Habaniya et d'Abu Dibbis et celui de Samara contrôle le cours du Tigre et oriente ses eaux vers les dépressions de l'Ouadi Tharthar. La capacité de stockage de ces plans d'eau s'élève respectivement à 6,7 milliards de m³ et 85 milliards de m³⁹¹.

c) Durant ces dernières décennies à ce jour :

Le gouvernement met en chantier une nouvelle série de barrages dont la fonction diffère des précédents. L'objectif est désormais de lutter contre l'irrégularité du débit des fleuves, très fluctuante en fonction des saisons. Pour cela, on construit des barrages de retenues en dehors de la plaine mésopotamienne, dans les régions montagneuses. Leur fonction est de retenir de grosse quantité d'eau, d'augmenter la surface cultivable des plaines basses de l'Irak mais aussi de produire de l'électricité⁹². En 1985, le barrage de Haditha est achevé sur l'Euphrate. Sur le Tigre, on construit le barrage Saddam.

Deux canaux considérés comme les symboles des réalisations irakiennes viennent compléter le dispositif irakien. En 1976, la construction du canal Tharthar-Euphrate est achevée. Il permet le déversement des eaux excédentaires accumulées dans le lac Tharthar par le Tigre vers l'Euphrate afin de palier à la faible alimentation du fleuve consécutive aux aménagements entrepris en amont par la Turquie et la Syrie⁹³.

En 1992, le président Saddam Hussein inaugure un immense canal de drainage appelé « Grand canal » ou « troisième fleuve » avant d'être rebaptisé fleuve Saddam. Long de 512 km, il prend sa source au Sud de Bagdad et débouche au Sud du pays dans le

⁹⁰ E. DE VAUMAS, « Le barrage de Dokhan (Irak) », In: *Annales de Géographie*, t. 69, n°374, 1960. pp. 446-448.

⁹¹ G. MUTIN, *op.cit.*, p.5.

⁹² E. DE VAUMAS, *op.cit.*, pp. 446-448.

⁹³ J. BISSON, « Georges Mutin, *L'eau dans le monde arabe*. Paris, Ellipses Édition Marketing SA, 2000 (« Carrefours de Géographie »). », *Études rurales*, 155-156 | 2000, 279-282.

Golfe Persique. Cet ouvrage nous montre une fois de plus que « *la gestion de l'eau n'est jamais aussi innocente qu'on le prétend* »⁹⁴. En effet, l'eau peut être utilisée comme une arme contre les Etats voisins, mais également contre sa propre population. A ce jeu, l'Irak ne fait pas exception et la Turquie ne doit pas être la seule à être pointée du doigt.

En effet, si l'objectif officiel de cet ouvrage était de gagner de nouvelles terres par l'assainissement des terres polluées, le projet avait un second objectif caché.

Le véritable but de ce chantier titanesque était d'assécher les marais où vivent des populations chiites entre les villes d'Aamara et celle de Bassora⁹⁵. C'est effectivement dans cet espace que c'étaient réfugiés plusieurs milliers d'opposants irakiens. Ceux-ci étaient accusés par le pouvoir en place d'avoir déserté l'armée à la fin de la seconde guerre du Golfe et d'avoir participé à l'insurrection chiites du Sud irakien. Cet acte de désobéissance au pouvoir en place avait encouragé la victoire de la coalition occidentale face à l'invasion irakienne du Koweït et précipité la défaite de l'Irak. A cette époque, en 1991, on estime que plus de 30 000 personnes s'étaient réfugiés dans cette région⁹⁶.

Aussi, l'objectif était de parvenir à exercer un contrôle militaire et policier, et donc politique de cette zone difficile d'accès qui échappait au contrôle de Bagdad. On y fait construire des barrages, des digues et des canaux de drainages : « *La population (...) sera mise sous surveillance rapprochée grâce, notamment, au réseau d'irrigation qui constitue un excellent système de contrôle des populations* »⁹⁷. A travers cette initiative, Saddam Hussein parvient à mettre fin à toute chance d'autonomie et d'indépendance pour les populations locales et réussit à mettre fin à l'insurrection shiite.

Depuis les guerres successives ayant récemment déstabilisés l'Irak, l'eau est devenue un problème crucial. Le pays est actuellement confronté à une crise de l'eau sans précédent aux conséquences jugées catastrophiques. Pourtant, à priori, le pays ne

⁹⁴H. AYEB, *op.cit.*, p.170.

⁹⁵ *Ibid.*, p.170.

⁹⁶ *Ibid.*, p.170.

⁹⁷ *Ibid.*, p.170.

devrait pas manquer d'eau. Il dispose d'abondantes ressources hydriques par rapport à certains pays de la région comme Israël, la Jordanie et les Etats du golfe⁹⁸.

Durant la guerre d'Irak, le contrôle de l'eau est devenu une arme comme en témoigne la mainmise de l'Etat islamique sur les principales infrastructures hydrauliques. De plus, les infrastructures locales ont été endommagées et n'ont pas été entretenue depuis. Toutefois, bien que l'eau ne fût pas la préoccupation principale pendant la guerre, elle est désormais une source de conflit. Après avoir combattu durant plusieurs années l'Etat islamique en tant que volontaires dans l'armée, de nombreux agriculteurs irakiens ont retrouvés leurs terres. Ils se retrouvent désormais face à une nouvelle menace qu'est la pénurie d'eau. En effet, l'Irak connaît actuellement une période de sécheresse historique. En juin dernier le ministère de l'agriculture a été contraint de suspendre la culture du riz, du maïs et d'autres céréales, trop gourmand en eau. Bien que nécessaire, cette décision pourrait représenter un manque à gagner de 40 millions de dollars pour le pays⁹⁹. Le pays est également confronté à sa pire crise hydraulique depuis 1931.

II Les aménagements syriens :

La Syrie est le deuxième pays à entreprendre des aménagements sur le Tigre et l'Euphrate à partir des années 1970.

Avec l'aide technique et financière des soviétiques, la Syrie construit le barrage de Tabqa sur l'Euphrate dont les travaux se sont achevés en 1976. Avec une retenue de 12 km³, cet ouvrage devait permettre d'augmenter l'offre d'eau, de produire de l'électricité et d'irriguer 640.000 nouveaux hectares de surfaces agricoles¹⁰⁰. Cependant, les résultats sont insatisfaisants. Les terres de la région se sont dégradées en raison de la forte salinité des terres due au surpompage. On constate également de fortes pertes d'eau à causes des fuites. Au final on estime que seulement moins du tiers des surfaces ont été irriguées. Le barrage de Tabqa reste tout de même « *l'une des*

⁹⁸ UNESCO, *A pluie acide, océans acides*. France : Bulletin trimestriel d'information sur les sciences exactes et naturelles, 2004.

⁹⁹ A.F.P., « L'Irak sous le joug de la sécheresse », *Le Temps*, 13 juillet 2018, disponible sous : <https://www.letemps.ch/monde/lirak-joug-secheresse>, consulté le 24 juillet 2018.

¹⁰⁰ A. BOURGEY, « Le barrage de Tabqa et l'aménagement du bassin de l'Euphrate en Syrie », In: *Revue de géographie de Lyon*, vol. 49, n°4, 1974. pp. 343-354.

grandes fiertés du régime syrien »¹⁰¹, puisqu'il constitue le plus grand barrage, soit la plus grande retenue d'eau du pays.

Situé dans la province de Raqqa, le barrage est tombé aux mains de l'Etat Islamique en février 2013. Il a été menacé par des explosions lors d'une attaque aérienne menée par les Forces démocratiques syriennes (FDS) soutenue par les Etats-Unis afin de reprendre le contrôle de Raqqa, capitale autoproclamée de l'Etat Islamique en Syrie. Les bombardements ont toutefois endommagé l'infrastructure du barrage le mettant hors service. Actuellement sous le contrôle de la FDS, un accord signé le 22 juillet 2018 entre le gouvernement syrien et les miliciens kurdes opérant dans la région a été conclu prévoyant la remise en service du barrage¹⁰².

Deux autres barrages ont été construits sur le fleuve dans les années 1990 : le barrage al Baath dans la région de Raqqa et, plus en amont, à la frontière syro-turque, le barrage de Tichrin¹⁰³. D'une capacité de stockage respective de 90 millions de m³ et de 1,9 milliards de m³ d'eau, ils ont une finalité purement énergétique¹⁰⁴.

La Syrie a également aménagé la haute vallée du Khabour afin de compléter le dispositif mis en place dans la vallée de l'Euphrate. Le plan repose sur, d'une part, la construction d'une dizaine de petits barrages dont la retenue globale est de 100 millions de m³¹⁰⁵ et d'autre part, trois barrages moyens à savoir : le barrage d'Hassaké-ouest (91 millions de m³), d'Hassaké-est (232 millions de m³) et celui du Khabour (665 millions de m³)¹⁰⁶. Au total, les infrastructures réalisées par la Syrie dans cette vallée du Khabour permettent de mobiliser 13 milliards de m³ d'eau.

Globalement, la Syrie est désavantagée par sa position en aval des deux fleuves. La Turquie, pays d'amont, procède à d'importants prélèvements d'eau et limite le débit de l'Euphrate à 500 mètres cubes/s (soit 15,75 milliards de m³/an) à son entrée en Syrie¹⁰⁷. Cela réduit les possibilités d'extension des surfaces irriguées et provoque une baisse de la production hydro-électrique pour le pays. Une autre conséquence des aménagements turcs est l'appauvrissement des sols syriens à cause de la réduction de

¹⁰¹ Ibid., pp. 343-354.

¹⁰² A.F.P., « Syrie : le gouvernement reprendra en charge les barrages de Tabqa et de Tchirine », *PressTV*, 22 juillet 2018, disponible sous : <https://www.presstv.com/DetailFr/2018/07/22/568921/Raqqa-Daech-Syrie-barrage-Tabqa-Tichrine-gouvernement-kurdes-FDS-Ra>, consulté le 24 juillet 2018.

¹⁰³ M.EL BATTITUI, *op.cit.*, p.22.

¹⁰⁴ Ibid., p.22.

¹⁰⁵ G.MUTIN, *op.cit.*, p.7.

¹⁰⁶ Ibid., p.5.

¹⁰⁷ G. MUTIN, *op.cit.*, p.5.

l'apport en limon conjuguée à la pollution aux nitrates et aux phosphates que la Turquie évacue chez son voisin syrien.

La Syrie présente un bilan hydrique globalement défavorable. Depuis le printemps 2011 et le début de la guerre civile, la situation du pays n'a cessé de se dégrader. Le pays connaît actuellement une situation de stress hydrique¹⁰⁸.

La Syrie est un pays d'amont puisqu'elle transfère une partie des eaux de l'Euphrate vers l'Irak, et celles de l'Oronte vers la Turquie¹⁰⁹. Cependant, la Syrie reste avant tout un pays d'aval car pour son approvisionnement en eau, le pays est grande partie dépendant de l'Oronte qui prend sa source au Liban et traverse la Syrie occidentale, ensuite pénètre en Turquie pour finalement se jeter dans la Méditerranée. On est ici dans une position inverse à celle de l'Euphrate pour la Syrie et pour la Turquie a acquis une position de riverain de l'aval de l'Oronte. Le pays se retrouve donc dans une position délicate car d'un côté, l'Irak est une des principales puissances militaires de la région et la Syrie ne peut donc pas se permettre de retenir trop d'eau ; de l'autre, la Syrie est également un pays d'aval qui doit composer avec la Turquie qui contrôle le débit de l'Euphrate. Il faut souligner l'importance de ce fleuve pour la Syrie car le plus long fleuve syrien fournit près de la moitié de son potentiel hydrique, bien que le pays ne contribue qu'à hauteur de 4 % à son débit¹¹⁰. Le pays reste donc largement dépendant des ressources de l'Euphrate pour assurer son avenir hydraulique.

¹⁰⁸ P. BERTHELOT, « L'eau au Moyen Orient : le cas de la Syrie », *Géoéconomie*, vol. 60, no. 1, 2012, pp. 29-38.

¹⁰⁹ *Ibid.*, pp. 29-38.

¹¹⁰ *Ibid.*, pp. 29-38.

Partie 2 : Le difficile partage des eaux

Chapitre 1 : Moyen-Orient, instabilité et risque de conflit :

Au Proche et Moyen-Orient, le problème de l'eau affecte tous les pays de la région sans exception. Globalement, une dizaine de foyers de tensions existent dont celui du bassin du Tigre et de l'Euphrate, qui, comme nous allons le voir dans ce chapitre, illustre bien la complexité de la gestion de l'eau dans cette partie du monde.

I Bassins partagés et conflits interétatiques :

Les bassins transfrontaliers représentent une source majeure de conflits. À l'heure actuelle, « *environ 40% de la population mondiale vit dans les 250 grands bassins hydrographiques transfrontaliers* » que compte le globe¹¹¹. La rareté des ressources combinée à la concurrence croissante entre utilisateurs peut être à l'origine de tensions lorsqu'elles doivent être partagées entre plusieurs pays¹¹².

En effet, les cours d'eau circulent librement entre les Etats riverains sans tenir compte des frontières et autres délimitations classiques de sécurités nationales. Ces derniers se retrouvent dans une situation d'interdépendance, contraints de partager leurs ressources en eau avec les habitants des pays voisins. Cette obligation de coopérer et de partager un bien commun est régulièrement à l'origine de conflits récurrents et suscite dès lors des enjeux de type sécuritaire pour les pays concernés¹¹³. En effet, l'ensemble des pays du bassin ont les mêmes ambitions et connaissent les mêmes inquiétudes et menaces. Pour schématiser de façon simpliste, on peut dire qu'ils veulent maîtriser les eaux des fleuves pour assurer leur propre développement et leur avenir hydraulique, la garder pour eux-mêmes et éviter que les autres ne se l'approprient. Cependant, ces manœuvres engendrent des tensions supplémentaires, s'ajoutant sur d'anciens conflits préexistants.

¹¹¹ OCDE, *Les infrastructures à l'horizon 2030 Télécommunications, transports terrestres, eau et électricité*, France : Editions OCDE, 2006, 411p.

¹¹² *Ibid.*, 411p.

¹¹³ M. DAOUDY, *op.cit.*, 269p.

De plus, dans cette configuration, le pays en amont possède un avantage certain sur celui situé en aval. L'eau peut ainsi devenir un véritable instrument de pouvoir entre les mains d'Etats situés en amont et possédant les moyens technologiques de maîtriser le débit de l'eau. Sans aller jusqu'à envisager l'eau comme une arme, elle peut tout du moins constituer un moyen efficace de pression géopolitique.

« Bien des États se disputent la maîtrise ou le partage de cette matière première, devenue ressource stratégique [...] Un fleuve n'appartient à personne, mais son eau, chaque fois qu'elle est valorisable, suscite des convoitises et des appropriations qui peuvent être conflictuelles »¹¹⁴.

Dans le bassin du Tigre et de l'Euphrate, le partage des eaux des deux grands fleuves entre la Turquie, la Syrie, l'Irak est délicat et souvent conflictuel. La question du partage des eaux est d'autant plus compliquée à résoudre que les fleuves jumeaux se situent au cœur du Moyen-Orient, dans une zone qui est fort agitée et très complexe géopolitiquement. C'est la combinaison entre d'une part, les tensions géopolitiques engendrées par la poursuite des aménagements hydrauliques et d'autre part les besoins accrus en eau non satisfaits qui contribuent à complexifier les relations politiques interétatiques déjà fort délicates entre les Etats riverains¹¹⁵.

II Le problème des minorités :

Dans ce contexte, la question du partage de l'eau vient se greffer sur d'autres questions en suspens, notamment la question des minorités. Celle-ci contribue à aggraver le contexte géopolitique de cette région potentiellement explosive¹¹⁶.

Le Bassin du Tigre et de l'Euphrate est caractérisé par la présence de minorités ethniques et religieuses dans chaque pays riverain. Tout au long de leur parcours, depuis la zone montagneuse vers les plaines mésopotamiennes, les fleuves jumeaux rencontrent une grande variété de population ; Turques, Persanes, Kurdes et Arabes.

¹¹⁴ S. PAQUEROT, *op.cit.*, 26p.

¹¹⁵ G. MUTIN, « Le monde arabe face aux défis de l'eau : enjeux et conflits », *HAL*, 2000, 165p.

¹¹⁶ DAOUDY Marwa, *op.cit.*, 269p.

III La minorité Kurde :

Les Kurdes, qui « *constituent l'une des plus grandes nations apatrides du monde* », sont un peuple non arabe d'environ 35 millions d'habitants dispersé entre principalement quatre Etats voisins : la Turquie, la Syrie, l'Irak et l'Iran¹¹⁷. Bien qu'ils représentent « *le quatrième peuple quantitativement au Moyen-Orient* »¹¹⁸, ils ont de grandes difficultés à se faire reconnaître une identité spécifique et n'ont toujours pas un Etat indépendant. En effet, le peuple Kurde a une terre, le Kurdistan – littéralement « pays des Kurdes » – mais il ne bénéficie d'aucune reconnaissance internationale.

L'institut kurde de Paris estime leur nombre à environ 15 millions en Turquie (20 % de la population), plus de 8 millions en Iran (environ 10 % de la population) et environ 2 millions en Syrie (9 % de la population)¹¹⁹. En Irak, où le pays a reconnu en 2005 la « Région autonome du Kurdistan » comme entité politique fédérale, le Gouvernement régional du Kurdistan (GRK) avance les chiffres officiels de 5,3 millions d'habitants, chiffres par ailleurs contestés par le Gouvernement central qui se base sur des estimations inférieures et ne veut compter que 4,3 millions d'habitants.

Bien que la minorité kurde revendique un Etat indépendant ou au moins l'autonomie dans chacun de ces Etats, aucun d'eux n'a accepté de reconnaître une identité kurde. Pire encore, pour contenir toute envie d'autonomie, les Kurdes ont été « totalement muselés » au sein de ces Etats dans lesquels ils ont été forcés de « s'intégrer »¹²⁰.

Dans chaque pays où ils résident, les Kurdes ont souffert de la répression et ont été contraint de lutter pour leur autonomie avec plus ou moins de succès. La République turque qui contrôle la plus grande partie du Kurdistan historique présente la plus forte communauté kurde. Dans ce pays, le combat pour l'autonomie prend la forme de lutte armée. En Syrie, de nombreux Kurdes sont marginalisés et sont souvent privés de passeport, soit de la nationalité syrienne, et donc d'existence légale par le régime. Au Kurdistan irakien, lors de la guerre Iran-Irak (1980-1988), les kurdes irakiens aident les troupes iraniennes à pénétrer en Irak¹²¹. Deux ans plus tard, Saddam Hussein se

¹¹⁷ B. BRYAR, « Le Kurdistan : d'une nation apatride au droit à l'État ? », *Civitas Europa*, vol. 38, no. 1, 2017, pp. 153-178.

¹¹⁸ *Ibid.*, pp. 153-178.

¹¹⁹ K. NEZAN, « Les Kurdes, un peuple en détresse ». In : *Hommes et Migrations*, n°1116, novembre 1988. pp. 29-35.

¹²⁰ F. ROLLAN, *op.cit.*, pp. 137-151.

¹²¹ P. RAZOUX, « 10 - L'initiative change de camp », *La guerre Iran-Irak. Première guerre du Golfe 1980-1988*, sous la direction de Razoux Pierre. Éditions Perrin, 2013, pp. 164-183.

venge et largue des bombes chimiques sur la ville de Halabja (1988) causant la mort de plusieurs milliers de civils. S'en suivront des vagues d'exode massif jusqu'à la chute du dictateur. C'est toutefois en Irak que les kurdes se sont approchés le plus de leur rêve d'indépendance. En effet, c'est en 1991, lors de la première guerre du Golfe, qu'est créée une République autonome : la « Région autonome du Kurdistan » ou Kurdistan Irakien¹²².

Toujours est-il que du fait de leur position géographique, les Kurdes sont au cœur des troubles et la superposition du problème kurde et du problème hydrique dans la région a intégré les Kurdes au problème de l'eau entre riverains

IV Turquie : Position en amont et accaparement des ressources :

Dans le bassin du Tigre et de l'Euphrate, c'est la Turquie, pays d'amont, qui est en position forte. Avantagée par sa situation, elle a l'opportunité de contrôler les approvisionnements en eau de la Syrie et de l'Irak qui ont tous deux besoins du débit des fleuves pour leurs systèmes hydrauliques. Cette situation lui permet de capter les eaux des fleuves avant qu'elle n'arrive dans les pays en aval et de couper leurs approvisionnements à leur guise¹²³.

Dans ce contexte, la Turquie pratique un accaparement des ressources hydriques à grande échelle à des fins industrielles et agricoles. La notion d'accaparement de l'eau ("Water grabbing") peut être définie de la manière suivante: « *Water grabbing can be abstractly defined as a circumstance where powerful actors are able to appropriate water resources at the expenses of traditional local users, often with negative impacts on the environment* »¹²⁴. Ce phénomène est visible à travers la privatisation à grande échelle des ressources en eau, par le détournement des eaux des deux fleuves au détriment des communautés rurales, mais également par une redéfinition de la législation et des politiques sur l'eau permettant à la Turquie de justifier la nécessité de mener ses projets de développement hydroélectrique.

¹²² B. BRYAR, « La région du Kurdistan-Irak entre fédération et indépendance », *Civitas Europa*, vol. 34, no. 1, 2015, pp. 21-53.

¹²³ S. BONNEFOY, *Le partage des eaux du Tigre et de l'Euphrate entre la Turquie, la Syrie et l'Irak*, Mémoire de recherche, Toulouse : Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, 2008, 118p.

¹²⁴ J. DELL'ANGELO, P. D'ODORICO, M-C. RULLI, « Threats to sustainable development posed by land and water grabbing », *Elsevier*, 2017, 125p.

Dans ce contexte, bien qu'étant nécessaire, les aménagements hydrauliques viennent perturber le partage traditionnel des eaux entre les trois pays riverains qui dénoncent le partage inéquitable des ressources. Ainsi, grâce à ses nombreux barrages, la Turquie a, d'une part, la capacité de détourner les eaux pour ses propres projets et, d'autre part, le pouvoir de réguler le débit naturel des fleuves au détriment des pays versants. Ces derniers se retrouvent dans une position de dépendance car les modalités du partage des eaux dépendent pour l'essentiel de l'aptitude de la Turquie à leur en faire profiter¹²⁵.

Cette position dominante a permis à la Turquie de mettre en place une hydrostratégie particulièrement ambitieuse et considérée comme « agressive » par les Etats arabes¹²⁶. Elle est symbolisée par le gigantesque projet du GAP que nous allons analyser dans le chapitre suivant.

Chapitre 2 : Le GAP, un projet de développement controversé :

Initié dans les années 80, le *programme régional de Développement de l'Anatolie du Sud-Est*, également connu sous le nom de *Great Anatolia Project (GAP)*, est un ambitieux projet d'aménagement des bassins versants du Tigre et de l'Euphrate.

D'un montant total de 32 milliards de dollar, le GAP comprend 13 sous-projets principaux répartis sur les deux fleuves et leurs influents : 7 dans le bassin de l'Euphrate et 6 dans le bassin du Tigre¹²⁷. À terme, le projet prévoit la construction de 22 barrages et de 19 centrales hydroélectriques. Une fois réalisé, il sera possible d'irriguer 1,69 millions d'hectares de terre et de produire 27 milliards de kWh¹²⁸.

Au cœur du projet figure le barrage Atatürk. Entré en service en 1992, ce barrage d'une retenue de 48 milliards de m³ d'eau est le plus grand barrage du pays et le cinquième plus grand barrage du monde en termes de volume de retenue¹²⁹.

¹²⁵ M. BARAH, *op.cit.*, pp. 139-148.

¹²⁶ C. CHESNOT, *La bataille de l'eau au Proche-Orient*, Paris : Harmattan, 1993, 222 p.

¹²⁷ D. BISCHOFF, J-F. PEROUSE, *op.cit.*, pp. 19-34.

¹²⁸ M. EL BATTITUI, *op.cit.*, p.22.

¹²⁹ *Ibid.*, p.22.

I Un projet aux multiples ambitions :

Le projet GAP est perçu par Ankara comme fondamental pour l'avenir du pays. En effet, le gigantisme affiché de ce projet est à la hauteur des ambitions de la Turquie qui entend bien mettre à profit les importantes réserves en eau de l'Est du plateau anatolien pour susciter son développement afin de s'affirmer tant sur le plan régional que national.

a) Assurer la sécurité alimentaire et énergétique :

Les deux principaux objectifs du GAP sont de développer l'irrigation des terres agricoles afin d'assurer la sécurité alimentaire et de produire de l'électricité pour garantir la sécurité énergétique.

Bien que le poids de l'agriculture ait fortement décliné dans l'économie du pays, le secteur emploie encore 25,5% de la population active¹³⁰. Avec sa position géographique, la Turquie présente une grande variété de climat permettant une production agricole diversifiée, notamment dans le secteur des fruits et légumes qui représente 70 % de sa production agricole totale¹³¹. Bien que déjà bien développé, son potentiel agricole n'est pas totalement exploité : le secteur de l'agriculture affiche encore un fort potentiel de développement. Dans cette optique, le GAP devrait permettre de passer de la céréaliculture extensive à une agriculture irriguée intensive « tournée vers les cultures industrielles »¹³². L'irrigation permet également de passer à des cultures céréalières plus intensives avec de meilleurs rendements et d'introduire de nouvelles cultures comme le soja, le maïs, le riz, etc...¹³³. A travers ce projet et la mise en valeur de ses ressources hydrauliques, l'objectif de la Turquie est de développer son potentiel agricole afin de devenir le grenier à blé du Moyen-Orient¹³⁴.

¹³⁰ MINISTERE DE L'AGRICULTURE, *Les politiques agricoles à travers le monde quelques exmples : Turquie*. France : 2015, p.6.

¹³¹ Ibid., p.6.

¹³² S. BONNEFOY, *op.cit.*, 2008, p.8.

¹³³ X. MARTIN, « Turquie deuxième partie : peuplements et genres de vie », 26 avril 2010, disponible sur : <http://www.xaviermartin.fr/index.php?post/2010/04/26/TURQUIE-DEUXIEME-PARTIE>, consulté le 06 aout 2018.

¹³⁴ M. EL BATTITUI, *op.cit.*, p.22.

De même, l'énergie électrique est vitale pour l'économie de la Turquie qui importe 73% de ses besoins énergétiques¹³⁵. Le pays ne disposant pas de suffisamment de ressources fossiles comme le gaz ou le pétrole au contraire de ses voisins comme l'Irak et les pays du Golfe, il ne peut compter que sur son énorme potentiel hydraulique pour s'approvisionner de manière indépendante. La situation énergétique de la Turquie n'est donc plus adaptée au développement économique du pays qui a besoin d'une stratégie énergétique à long terme¹³⁶. Dans ce contexte, l'hydro énergie est vue comme un remède à ses besoins croissants en l'énergie et celle fournie par les centrales hydroélectriques sur le Tigre et l'Euphrate devrait constituer une garantie face aux *« incertitudes de l'approvisionnement extérieur dépendant des circonstances politiques régionales, caractérisées par leur instabilité »*¹³⁷. Cela devrait également permettre à la Turquie de renforcer sa puissance économique.

b) Une dimension géopolitique implicite :

Considérée comme le « château d'eau » de la région, la Turquie est bien pourvue en ressource en eau abondantes. Cependant, elles sont très inégalement réparties sur le territoire car la plupart des bassins hydrauliques sont situés à l'Est du pays alors que la population est majoritairement située à l'Ouest.

Le projet GAP revêt une dimension géopolitique implicite qui est très mal perçue par ses voisins. En effet, une fois réalisé dans son entièreté, le GAP devrait permettre à la Turquie de « contrôler » 95% de l'eau de l'Euphrate et 50% de l'eau du Tigre¹³⁸. La Turquie aurait ainsi la capacité de commander une majeure partie des ressources hydrauliques de la région et par conséquent d'imposer un contrôle de l'approvisionnement en eau à la Syrie et l'Irak. À travers le GAP, la Turquie a donc l'opportunité de renforcer sa position régionale en devenant la « maîtresse du château d'eau régional ».

¹³⁵ Y. MAMMADOFF, *Géopolitique des barrages turcs sur le Tigre et l'Euphrate*. Paris : NOTE N° 6/2011 EuroCité, juin 2011.

¹³⁶ *Ibid.*

¹³⁷ S. BONNEFOY, *op.cit.*, 2008, p. 9.

¹³⁸ F. ROLLAN, *op.cit.*, pp. 137-151.

c) Sécurité sociétale :

L'Anatolie du Sud-Est est une des 7 régions que compte la Turquie¹³⁹. Elle occupe une superficie de 73 863 km² soit 9,5 %, de la surface totale du pays¹⁴⁰. La région est constituée de 9 départements (Gaziantep, Kilis, Adıyaman, Sanlıurfa, Diyarbakır, Mardin, Batman, Siirt et Şırna) couvrant une population de 6 millions d'habitants¹⁴¹. Cette vaste zone possède des frontières communes avec la Syrie et l'Irak et marque la limite entre le plateau anatolien et les plaines mésopotamiennes¹⁴².

La région est également une des plus pauvre et des moins développée de Turquie¹⁴³. Elle affiche un taux de croissance démographique et un PIB par habitant plus bas que dans la partie occidentale du pays. Le Sud-Est affiche également un retard sur le plan de la productivité agricole et est caractérisée par une absence quasi-totale d'industries et des infrastructures de transport médiocres¹⁴⁴.

Ce retard est perçu comme un handicap pour la Turquie, raison pour laquelle la politique gouvernementale en faveur de l'Est ne se limite plus aux barrages, à l'augmentation des surfaces irriguées et à la production d'électricité : *“Planifié dans les années 1970 comme un projet visant au développement du potentiel hydroélectrique et de l'irrigation (...) le GAP s'est transformé dans les années 1980 en un programme de développement régional socioéconomique, multi-sectoriel.”*¹⁴⁵ En effet, les objectifs principaux du GAP ont évolué et les autorités envisagent le développement régional à travers des investissements *“coordonnés et planifiés”*¹⁴⁶ dans les secteurs suivants : transport, industrie, services sanitaire, urbanisme, tourisme, éducation. Les quatre principaux objectifs affichés sont les suivants :

➤ *Objectifs industriels :*

Sur le plan industriel, l'énergie fournie par les barrages doit être utilisée pour l'électrification des villes et des villages, mais aussi pour alimenter de nouvelles usines

¹³⁹ D. BISCHOFF, J-F. PEROUSE, *op.cit.*, pp. 19-34.

¹⁴⁰ *Ibid.*, pp. 19-34.

¹⁴¹ S. BONNEFOY, *op.cit.*, 2008, p. 7.

¹⁴² D. BISCHOFF, J-F. PEROUSE, *op.cit.*, pp. 19-34.

¹⁴³ M. BAZIN, S. DE TAPIA, *op.cit.*, pp.184-207.

¹⁴⁴ *Ibid.*, pp.184-207.

¹⁴⁵ D. BISCHOFF, J-F. PEROUSE, *op.cit.*, pp. 19-34.

¹⁴⁶ M. BAZIN, S. DE TAPIA, *op.cit.*, pp.184-207.

et ateliers dans la région¹⁴⁷. L'essentiel de l'électricité ne sera donc pas destiné à alimenter l'Ouest, région développée et prospère, mais devrait permettre l'extension vers l'Est de l'industrialisation.

➤ *Objectifs agricoles :*

Cette région où l'agriculture est possible toute l'année, doit devenir un grand centre d'exportation de produits agricoles¹⁴⁸

➤ *Objectifs en matière d'aménagement du territoire :*

Le plan d'aménagement du territoire implique des travaux d'infrastructure de transports majeurs : routes et autoroutes, aéroports, extension du réseau ferré... En parallèle, le projet prévoit l'amélioration du réseau de communications et devrait mettre en place un programme de développement du secteur du tourisme¹⁴⁹.

➤ *Objectifs généraux de développements :*

Ce projet témoigne d'une volonté d'impulser une diversification des activités productives et de gommer les disparités régionales entre la zone sous-développée du Sud-Est et la partie occidentale du pays. Les finalités du GAP sont donc la croissance économique et la stabilité sociale par l'augmentation des opportunités d'emplois et de la capacité d'exportation, de sorte à pouvoir rattacher la région au reste du territoire national turc en l'intégrant économiquement dans l'espace de production national¹⁵⁰.

II Le problème Kurde :

À travers le projet GAP, les autorités turques poursuivent des buts de politique interne évidents qui ne sont pas toujours clairement évoqués. Si l'objectif officiel est l'intégration d'une vaste partie du Kurdistan turc, nous verrons que le GAP s'est progressivement transformé en un véritable outil politique de lutte contre l'irrégentisme kurde¹⁵¹.

¹⁴⁷ Ibid., pp.184-207.

¹⁴⁸ G. MUTIN, *op.cit.*, pp.184-207.

¹⁴⁹ Ibid., pp.184-207.

¹⁵⁰ Ibid., pp.184-207.

¹⁵¹ Ibid., pp.184-207.

a) Une réponse à la volonté d'autonomie des Kurdes :

Dans la région du sud-est Anatolien, la majorité de la population est kurde¹⁵². Depuis les années 80, la zone est régulièrement secouée par le nationalisme kurde, devenue le foyer de la résistance kurde commandité par le Parti des travailleurs de Kurdistan (PKK) : *“le déficit de développement coïncide avec la situation de minorité ethnique pour caractériser une périphérie délaissée”*¹⁵³.

En effet, à la fin de la première guerre mondiale, la question kurde apparaît et agite la vie géopolitique du pays. Auparavant, sous l'Empire ottoman, le peuple Kurde jouissait d'une autonomie relative et l'identité kurde n'est pas directement menacée¹⁵⁴. La chute de l'Empire va bouleverser cet état de fait. Ainsi, lors des premières discussions politiques visant à fixer les nouvelles frontières des pays qui se trouvaient intégrer préalablement au sein de l'Empire, le traité de Sèvres de 1920 prévoyait la création d'un Etat kurde. Mais suite à la victoire de Mustafa Kemal (Atatürk) en Turquie, cette promesse sera vite oubliée et les Alliés revinrent sur leur décision lors du traité de Lausanne. Le Kurdistan est alors absorbé par trois nouveaux Etats (Turquie, Syrie, Irak) et les Kurdes sont considérés par ces pays dans lesquels ils se sont installés comme une menace constante à l'intégrité territoriale.

En Turquie, la république kémaliste de 1924 entend assimiler les différentes ethnies et les intégrer dans un Etat nation centralisateur niant toute identité spécifique aux kurdes¹⁵⁵. L'identité kurde est menacée, Atatürk entame une politique qualifiée d'« *anti-religieuse et nationaliste* ». Il impose une administration militaire dans les régions kurdes et l'interdiction de la langue et la culture kurdes¹⁵⁶.

C'est dans cette région chargée d'histoire et touchant le cœur de l'aire de peuplement kurde que l'on a commencé à concevoir dans les années 1970 un gigantesque projet de développement qui se veut être important à l'échelle nationale, puisqu'il constitue

¹⁵² *Ibid*, op.cit., pp.184-207.

¹⁵³ M. BAZIN, S. DE TAPIA, op.cit., pp.184-207.

¹⁵⁴ J. TEJEL, « Aux origines de la « question kurde », *Anatoli*, 2017, pp.59-73.

¹⁵⁵ S. BARZANI, « Géopolitique actuelle des Kurdes en Turquie, en Irak et en Iran », *EchoGéo*, 2008.

¹⁵⁶ M. GUYON, « Eléments d'analyse du conflit Kurde en Turquie », *Irenees*, 2008, disponible sous : http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-859_fr.html, consulté le 16 juillet 2018.

une réponse des autorités turques à la demande d'autonomie des Kurdes. Cependant, c'est à cette époque que le mouvement de revendication des Kurdes de Turquie se radicalise et que le militant Abdullah Ocalan fonde en 1978 le Parti des Travailleurs du Kurdistan (PKK). Depuis 1984, le pays est alors engagé dans une lutte armée avec les rebelles kurdes qui réclament l'indépendance de la région.

Officiellement, l'objectif du GAP est de mettre fin au sous-développement de la zone kurde du pays et d'apporter une réponse économique aux revendications identitaires voir autonomistes de ses habitants¹⁵⁷. La prospérité de la région et une augmentation du niveau de vie permettraient de faciliter le dialogue avec les insurgés, de séduire les Kurdes modérés et de mettre fin à leur désir d'indépendance¹⁵⁸.

Ainsi, le but recherché avoué de ce plan ambitieux est double : lutter contre l'émigration de la population kurde de la région vers les grandes villes de l'Ouest du pays et vers l'étranger mais aussi d'arrimer la partie kurde au reste du territoire national en ancrant la population avec des activités économiquement efficaces¹⁵⁹.

La politique de l'Etat turc a donc pour finalité de lutter contre le phénomène de « terrorisme » kurde et d'amener la prospérité et la paix dans région à travers une normalisation de la région par la voie économique¹⁶⁰.

b) Mettre fin à l'irrégentisme Kurde :

Comme nous venons de le voir, le GAP n'est pas dénué de visées sécuritaires multiples, dont certaines, loin du discours officiel, sont passées sous silence. Il y a notamment, un lien avec la sécurité des frontières.

Un des objectifs non avoués du GAP est de permettre, sous couvert d'un vaste programme de réaménagement du territoire visant à désenclaver la région, de mieux contrôler la partie kurde de son territoire. Pour ce faire, Ankara entend déplacer les populations kurdes loin des frontières avec l'Irak, la Syrie et l'Iran de façon à couper les militants kurdes de Turquie de leurs compatriotes et de leurs bases arrière qu'ils possèdent dans ces pays¹⁶¹. Il s'agit donc de saper les bases des mouvements de

¹⁵⁷ S. BONNEFOY, *op.cit.*, p. 10.

¹⁵⁸ Y. MAMMADOFF, *Géopolitique des barrages turcs sur le Tigre et l'Euphrate*. Paris : NOTE N° 6/2011 EuroCité, juin

¹⁵⁹ M. BAZIN, S. DE TAPIA, *op.cit.*, pp.184-207.

¹⁶⁰ S. BONNEFOY, *op.cit.*, p. 10.

¹⁶¹ F. LASSERRE, L. DESCROIX, *op.cit.*, 490p.

résistance kurde afin de permettre à l'armée de contrôler plus efficacement cette zone transfrontalière à travers une plus grande présence policière et militaire¹⁶².

Les autorités veulent atteindre cet objectif, d'une part en offrant une réponse aux revendications économiques de ces populations, et d'autre part en provoquant des déplacements massifs de population¹⁶³. En effet, la réalisation du projet entraîne l'enneigement de nombreux villages et a déjà provoqué le déplacement de plusieurs milliers de personnes à majorité kurde¹⁶⁴.

Les populations kurdes déplacées vont alors se concentrer et constituer des gros bourgs ce qui rend leur contrôle plus facile. À travers ce projet, les autorités d'Ankara espèrent vaincre l'irréductibilisme kurde et ainsi noyer l'agitation kurde endémique de ces provinces.

III La réalité du GAP :

Le projet du GAP a vu sa mise en œuvre retardée et son échéance repoussée à plusieurs reprises. Ainsi, alors que les autorités avaient promis la fin des travaux d'aménagement en 2015, force est de constater que les retards se sont accumulés et que tout n'est pas encore achevé à l'heure actuelle. La mise en œuvre des multiples chantiers du GAP a été entravée par plusieurs incidents qui ont bien failli faire échouer le projet. Le *Master Plan* initial n'ayant pas pu être réalisé dans les délais prévus initialement, la date d'achèvement a été repoussée à l'horizon de l'année 2029 et accuse désormais un retard de 24 ans sur le projet initial¹⁶⁵.

a) Les multiples impacts négatifs :

Le projet GAP engendre de nombreux impacts négatifs de nature socio-économiques, écologiques, culturels et financiers. Ces derniers engendrent de nombreuses critiques aux niveaux régional, national et international.

¹⁶² J. BETHEMONT, « L'eau, le pouvoir, la violence dans le monde méditerranéen », *Hérodote* 2001/4, no. 103, pp. 175-200.

¹⁶³ S. BONNEFOY, *op.cit.*, p. 10.

¹⁶⁴ DAOUDY Marwa, *op.cit.*, 269p.

¹⁶⁵ D. BISCHOFF, J-F PEROUSE, *op.cit.*, pp. 19-34.

➤ *Au niveau socio-économique*

Le projet GAP s'accompagne d'impacts sociaux et économiques très importants dans la région. Le projet provoque un bouleversement des structures de vie des villageois et est à l'origine du déplacement de nombreuses populations. Bien que le nombre de personnes déplacées soit difficile à évaluer, les ONG opérants dans la région estiment leur nombre à 200.000 personnes¹⁶⁶. Par exemple, le très controversé barrage d'Ilisu, en inondant plusieurs villes moyennes et de nombreux villages a entraîné le déplacement d'environ 60.000 personnes¹⁶⁷. Le gouvernement turc, qui est supposé assurer leur réintégration, ne propose pas toujours des solutions de relogement convenables et les populations déplacées se concentrent alors dans les bidonvilles et les grandes villes¹⁶⁸.

De plus, l'appareil d'Etat privilégie une structure centralisatrice au détriment des structures sociales locale et régionale. Cela risque « *d'accentuer les inégalités socio-économiques, alors même que la richesse régionale augmente* » ¹⁶⁹.

➤ *Au niveau écologique et culturel*

Les nombreux aménagements hydrauliques provoquent d'importants dégâts collatéraux et ont un impact non négligeable sur l'environnement. Certains sites culturels et vestiges archéologiques de la région ont disparu, d'autres sont condamnés à disparaître. Par exemple, en 2000, la mise en eau du barrage de Bireçik sur l'Euphrate a entraîné l'inondation des villes gréco-romaine de Zeugma et d'Apamée¹⁷⁰. Plus récemment, la construction du barrage d'Ilisu sur le Tigre menace d'engloutir la ville antique de Hasankeyf dont l'histoire remonterait au VIIe siècle av. J.-C. : « *Aussi, c'est l'héritage culturel dans son aspect non immédiat qui, faute de transmission aux générations futures, est touché. Privé de cette richesse patrimoniale, l'homme ne peut plus se comprendre présentement par son passé* » ¹⁷¹.

À cela s'ajoute des conséquences environnementales qui sont très importantes. Les barrages et les lacs de retenues menacent l'intégrité des écosystèmes, modifie le

¹⁶⁶ B. GIBLIN, *Les conflits dans le monde. Approche Géopolitique*. Armand Colin, 2011.

¹⁶⁷ *Ibid.*

¹⁶⁸ S. BONNEFOY, *op.cit.*, p. 11.

¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 1.

¹⁷⁰ D. BISCHOFF, J-F PEROUSE, *op.cit.*, pp. 19-34.

¹⁷¹ *Ibid.*, pp. 19-34.

paysage naturel immédiat et induit la condamnation définitive de la flore et de la faune de toute la région qui sera submergée¹⁷².

Cette absence de prise en compte du patrimoine culturel et des répercussions environnementales de cette région a entraîné un mouvement de protestation national et international d'une grande ampleur¹⁷³.

➤ *Au niveau économique :*

Premièrement, les coûts énormes s'élevant à 32 milliards de dollars constituent un frein à la réalisation des projets. Peinant à obtenir une aide internationale à l'appui de ce programme, la Turquie le finance à hauteur de 76%. Elle y consacre annuellement entre 5 % et 14 % du montant total des investissements publics ce qui représente un poids considérable dans le budget de l'Etat turque¹⁷⁴. Cet investissement considérable pour le pays fait d'ailleurs l'objet de nombreuses critiques internes dans le pays.

Le reste est financé par des sources internationales diverses, mais Ankara rencontre des difficultés d'investissement croissantes. Les sources de financements extérieures sont de plus en plus hésitantes à soutenir officiellement un projet faisant l'objet d'une opposition nationale et internationale aussi fortes. En 2009, le GAP a perdu de nombreux soutiens financiers suite au retrait des investisseurs européens (allemands, suisses et autrichiens) qui estimaient que la Turquie n'avait pas apporté des garanties suffisantes en matière de protection de l'environnement et du patrimoine¹⁷⁵.

b) Une dimension internationale : le GAP, la Syrie et l'Irak

Au-delà de l'impact en matière d'aménagement du territoire et de la dimension politique intérieure que nous venons d'évaluer, le projet GAP soulève également des enjeux de géopolitique extérieure avec la Syrie et l'Irak.

En effet, bien que le projet du GAP soit perçu comme une entreprise domestique par les autorités turques, les conséquences sur les riverains en aval sont importantes. Elles participent à l'insécurité ressentie par la Syrie et l'Irak qui voient leurs projets de

¹⁷² D. BISCHOFF, J-F. PEROUSE, *Ibid.*, pp. 19-34.

¹⁷³ M.BAZIN, S. DE TAPIA, *op.cit.*, pp.184-207.

¹⁷⁴ *Ibid.*, pp.184-207.

¹⁷⁵ S. BONNEFOY, *op.cit.*, 118p.

développement respectifs remis en cause. Les ambitions hydrauliques turques préoccupent donc ces Etats au plus haut point, car même si le GAP présente des aspects positifs dont ces derniers pourraient bénéficier, il engendre surtout des impacts négatifs tant aux niveaux quantitatif que qualitatif¹⁷⁶. Pour ces raisons, il apparaît nécessaire d'analyser les impacts du GAP sur les deux pays voisins.

➤ *Les implications pour la Syrie et l'Irak :*

Les autorités syriennes et irakiennes perçoivent dans le GAP une triple menace.

Premièrement, Bagdad et Damas craignent une diminution significative des débits des fleuves jumeaux et par conséquent une baisse de leur quantité d'eau disponible. En effet, dans l'hypothèse où la Turquie exécuterait l'ensemble des aménagements hydrauliques prévus et réaliserait la totalité des prélèvements qu'elle envisage, certains experts prédisent une diminution du débit à la frontière turco-syrienne de 30 à 40 %, soit prêt de la moitié du débit naturel de ces fleuves¹⁷⁷. Plus en aval, et affecté cumulativement par les projets turcs et syriens, l'Irak risque de connaître une diminution des débits jusqu'aux deux-tiers.

Deuxièmement, outre la quantité, la qualité de l'eau est tout aussi primordiale. L'irrigation d'immenses zones cultivées et l'industrialisation réalisées par la Turquie en amont risque de provoquer une dégradation de la qualité de l'eau qui arrivera chez les Syriens et les Irakiens¹⁷⁸. D'une part, les barrages, en empêchant l'écoulement naturel de l'eau, retiennent les sédiments et les limons qui s'accumulent contre leur paroi¹⁷⁹. Ce sont pourtant ces derniers qui rendent les terres fertiles et qui permettent d'avoir des eaux de bonne qualité. D'autre part, les eaux de drainage ou de reflux sont souvent polluées par les engrais, fertilisants, herbicides et pesticides utilisés à des fins d'irrigation et par les contaminants chimiques issus des industries¹⁸⁰. Ces eaux fortement dégradées seront donc difficilement utilisables.

On estime que 40% des eaux de l'Euphrate qui s'écoulent à la frontière turco-syrienne sera souillées, tandis que 25 % des eaux du Tigre à la frontière turco-irakienne seront

¹⁷⁶ S. BONNEFOY, *op.cit.*, 118p.

¹⁷⁷ C. CHESNOT, *op.cit.*, 222 p.

¹⁷⁸ M.BAZIN, S. DE TAPIA, *op.cit.*, pp.184-207.

¹⁷⁹ S. BONNEFOY, *op.cit.*, 118p.

¹⁸⁰ L. BOUGUERRA, « L'Euphrate et le Tigre : Hydrologie historique, problèmes et perspectives (2ème Partie) », Irenees, 2007, disponible sous : http://www.irenees.net/bdf_fiche-documentation-518_fr.html, consulté le 21 juillet 2018.

polluées. De même, les eaux de l'Euphrate restituées depuis la Syrie vers l'Irak pollueront 50 % des eaux irakiennes¹⁸¹. La dégradation de la qualité des eaux dans les deux pays d'aval risque de compromettre les ambitieux projets de développement agricole syriens et irakiens.

Troisièmement, les deux Etats craignent de faire l'objet d'un « chantage hydraulique » de la part de la Turquie. Ainsi, lorsque son projet sera achevé, la Turquie aura le pouvoir de totalement réguler les débits du Tigre et de l'Euphrate. La Turquie aura donc la possibilité d'avoir une sorte de contrôle sur ses voisins. Bien que la Turquie soutienne ne pas vouloir utiliser l'eau des fleuves comme une arme politique, la Syrie et l'Irak sont très préoccupés par le fait que le pays détienne un si grand pouvoir hydraulique susceptible de menacer leurs agricultures respectives et d'être utilisé comme moyen de pression politique¹⁸².

¹⁸¹M. DAOUDY, *Le partage des eaux entre la Syrie, l'Irak et la Turquie : Négociation, sécurité et asymétrie des pouvoirs*, Paris : CNRS Éditions, 2005, 269p.

¹⁸² F. ROLLAN., « Le Tigre et l'Euphrate : source de conflit ou situation conflictuelle due à l'histoire ? », *Confluences Méditerranée*, vol. 58, no. 3, 2006, pp. 137-151.

Partie 3 : Processus de négociation et stratégies de pouvoirs

Jusqu'au début du XX^e siècle, le bassin du Tigre et de l'Euphrate était géré par l'Empire ottoman qui assurait son unité et étouffait les antagonismes. Mais à la suite de son démembrement et au tracé des nouvelles frontières, les fleuves jumeaux sont devenus transfrontaliers, se retrouvant désormais divisés entre plusieurs jeunes Etats-nations¹⁸³. C'est alors que les antagonismes liés au partage d'eau – l'élément clé des enjeux politiques au Moyen-Orient – se sont attisés et ont remis en question les relations entre nos trois protagonistes. C'est également durant cette période que le processus de la négociation a débuté.

Chapitre 1 : Rappel historique :

Il est nécessaire de revenir sur les relations historiques entre la Turquie et ses voisins arabes afin de comprendre dans quelle mesure la nature de leurs rapports, relativement conflictuels, pèse sur la situation actuelle. Les ressentiments historiques existent dans la région, les frontières imposées par les grandes puissances n'ont pas toujours été acceptées et les pays se sont parfois fait la guerre. Tout cela a marqué durablement les mémoires et les mentalités et ne facilite pas leur entente. Chaque protagoniste a ses propres « *représentations territorialisées* » qui ont été forgées au cours du temps, en fonction d'événements historiques parfois très lointains¹⁸⁴. Confronter ces différentes représentations nous permet d'analyser, d'une part, les rivalités de pouvoir dans la région, et d'autre part, la façon dont s'exprime chacune des forces en présence¹⁸⁵.

¹⁸³ G. MUTIN, « Le Tigre et l'Euphrate de la discorde », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, décembre 2003, Vol. 4, no 3.

¹⁸⁴ B. GIBLIN, *Les conflits dans le monde. Approche Géopolitique*. Armand Colin, 2011.

¹⁸⁵ *Ibid.*

I Une dynamique historique négative :

a) Une méfiance ancrée dans les mentalités :

Les rivalités entre la Turquie et ses pays voisins remontent à la naissance de ces Etats lors de la dissolution de l'Empire Ottoman par le traité de Lausanne de 1923¹⁸⁶. Alors qu'auparavant, les trois Etats vivaient au sein de la même entité territoriale, la naissance des Etats turc, syrien et irakien marquera une véritable rupture entre la Turquie et ses voisins arabes¹⁸⁷.

À l'époque, l'Empire Ottoman contrôle une grande partie du Moyen-Orient. Il représente un Etat multinational et multiconfessionnel qui regroupe des populations très diverses¹⁸⁸. Dès le milieu du XIX siècle, « l'homme malade de l'Europe » est fortement affaibli et subit l'essor des nationalismes dans les Balkans. Les Ottomans ne parviennent plus à s'opposer aux ambitions européennes et perdent progressivement le contrôle de leurs territoires européens et de leurs provinces en Afrique du nord. Dans ce contexte colonial, la domination étrangère européenne et chrétienne vient remplacer un pouvoir musulman stagnant et décadent. Afin d'entraver l'effondrement de l'empire, le Sultan Abdul Hamid II entend développer un pouvoir central fort de façon à contenir les volontés d'indépendance et les ingérences occidentales¹⁸⁹. En 1913, la défaite des Ottomans lors de la Première Guerre balkanique provoque la prise de pouvoir du mouvement d'opposition des « Jeunes Turcs » (CUP). Pour enrayer l'effondrement de l'empire, ils mettent en œuvre des politiques de « turquification » et les revendications des minorités sont réprimées. L'affirmation du nationalisme turc se traduit alors par une volonté de centralisation et par l'imposition autoritaire de la langue et de la culture turques aux arabes¹⁹⁰.

Désormais, le pouvoir ottoman apparaît de plus en plus comme étant turco-musulman et de fait étranger aux Arabes. Ces derniers se sentent étouffés et veulent à tout prix

¹⁸⁶ L. BOUGUERRA, « Le Tigre et l'Euphrate, conflits et initiatives de paix », IRENEES, 2007, disponible sous : http://www.irenees.net/bdf_dossier-166_fr.html, consulté le 03 août 2018.

¹⁸⁷ S. BONNEFOY, *op.cit.*, 118p.

¹⁸⁸ A.-L. DUPONT, C. MAYEUR-JAOUEN, C. VERDEIL, *Histoire du Moyen-Orient : Du XIXe siècle à nos jours*, Paris, 2016, 320p.

¹⁸⁹ B. SEMMOUD, « Chapitre 1. Des « identités » emboîtées : islam, nations, peuples », *Maghreb et Moyen-Orient dans la mondialisation*, sous la direction de Semmoud Bouziane. Armand Colin, 2010, pp. 15-43.

¹⁹⁰ L.-M. SAGHY AIDAN, *Croyance et politique au Moyen-Orient : L'analyse du Conflit Israélo-Palestinien*, Etats-Unis : PHD, 2006, 207p.

sortir de la tutelle ottomane pour ramener le pouvoir musulman entre les mains des Arabes. Aussi, les nationalistes arabes n'hésiteront pas à aller chercher le soutien de grandes puissances européennes.

La cassure a lieu à la suite de la Révolution arabe ou Grande révolte arabe (1916-1918). Elle fût lancée par le chérif de La Mecque Hussein ben Ali qui « *séduit par ce vieux rêve de la restauration de la grandeur arabe* »¹⁹¹ voulait réaliser son projet d'un Etat arabe unifié. Bénéficiant d'un soutien financier et militaire des Britanniques désireux d'affaiblir l'Empire Ottoman, ils passèrent à l'action le 10 juin 1916. À l'issue de la guerre, la France et la Grande-Bretagne signent les accords secrets de Sykes-Picot à travers lequel ils se partagent les provinces arabes de l'Empire ottoman malgré les promesses d'indépendance faites aux Arabes¹⁹². Ce partage a donné naissance aux frontières actuelles du Moyen-Orient qui sont à l'origine de contentieux territoriaux qui se donnent encore à voir de nos jours entre d'une part la Turquie et l'Irak et de l'autre, entre la Turquie et la Syrie.

Cet évènement représente une véritable cassure dans les relations entre ces pays qui pendant des millénaires ont partagé la même communauté de destin. Désormais, les perceptions réciproques de chacun de ces pays est marqué par une lecture différente de ce passé commun¹⁹³. Le fait que les Arabes ait pactisé avec les Anglais sera perçu par les turques comme « *une trahison inexcusable du peuple arabe* »¹⁹⁴. Ils sont accusés d'avoir trahi la solidarité islamique. De l'autre côté, les arabes reprochent aux turques de ne pas avoir été assez fidèle à l'ottomanisme et d'avoir trahi l'Islam et son universalisme au profit de conceptions plus étroites et plus nationales en choisissant la laïcité et l'imitation servile de l'occident ; « *en d'autres termes, l'Empire se serait trahi lui-même* »¹⁹⁵.

Cet épisode revêt une importance toute particulière pour l'évolution des relations entre la Turquie et ses voisins arabes puisqu'elle a contribué à l'émergence d'une solide

¹⁹¹ « Grande révolte arabe 1916-1918 », *OrientXXI*, 19 mars 2015, disponible sous :

<https://orientxxi.info/documents/glossaire/revolte-arabe.0838>, consulté le 29 juillet 2018.

¹⁹² J. MAILA, « Les accords Sykes-Picot, cent ans après », *Études*, vol. mai, no. 5, 2016, pp. 17-28. MUTIN Georges, « Le Tigre et l'Euphrate de la discorde », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, décembre 2003, Vol. 4, no 3.

¹⁹³ K. UGUR, Y. DILEK, « Les éléments fondateurs de la perception réciproque des deux pays », In : *Les relations de la Turquie avec la Syrie*, Istanbul : Institut français d'études anatoliennes, 2013, pp. 198-212.

¹⁹⁴ *Ibid.*, pp. 198-212.

¹⁹⁵ T. LOSSERAN, « La révolte arabe : L'Empire trahi (1/2) ? », *Les clés du Moyen-Orient*, 09 janvier 2018, disponible sous : <https://www.lesclesdumoyenorient.com/La-Revolte-arabe-l-Empire-trahi-1-2.html>, consulté le 03 aout 2018.

rancune. À partir de ce moment, Arabes et Turcs prennent leurs distances et se considèrent avec la plus grande des méfiances. La mémoire de cette rupture est toujours restée vive pour les dirigeants successifs de la république de Turquie. Elle se rend visible à travers la décision d'Atatürk de s'éloigner du Moyen-Orient pour se tourner délibérément vers l'Europe et ainsi exclure l'Orient arabe de son projet national républicain de 1923¹⁹⁶. En effet, comme le souligne Frédéric LASSERRE : « les décisions de tout gouvernement sont également conditionnées par ses propres représentations, par sa propre lecture de l'histoire, de la géopolitique de la région, de ses objectifs et, bien sûr, par ses craintes, fondées ou imaginées, à l'endroit de ses voisins »¹⁹⁷.

La rupture entre la Turquie et ses voisins arabes fut d'autant plus brutale que d'une part, les frontières ont été imposées par les puissances européennes occupantes ; la France et la Grande-Bretagne. D'autre part, la République turque jouissait de la pleine indépendance alors que la Syrie et l'Irak restaient sous domination coloniale jusqu'à la Deuxième guerre mondiale, ce qui a entravé leur développement¹⁹⁸.

b) Les contentieux territoriaux :

La délimitation de frontières internationales entre la Turquie, la Syrie et l'Irak a donné lieu à de nombreuses controverses territoriales : « En effet, la zone de contact entre le monde arabe et le monde turc n'étant pas une ligne tangible mais un espace géographique aux limites imprécises, aux diversités culturelles irréductibles qu'elles soient ethniques ou religieuse(...)»¹⁹⁹.

➤ *La province de Mossoul :*

Un premier litige survient entre la Turquie et l'Irak à propos de la province de Mossoul (1920-1926). Après la Première guerre mondiale, l'avenir de la province n'est pas véritablement fixé. Cette province irakienne riche en pétrole sera disputée entre la Turquie qui en réclame la souveraineté et la Grande-Bretagne qui demande son

¹⁹⁶ M. DAOUDY, *Le partage des eaux entre la Syrie, l'Irak et la Turquie : Négociation, sécurité et asymétrie des pouvoirs*, op.cit., 125p.

¹⁹⁷ F. LASSERRE, op.cit., pp. 171-183.

¹⁹⁸ S. BONNEFOY, op.cit., p. 51.

¹⁹⁹ Ibid., p. 52.

maintien dans les limites du nouvel Etat irakien²⁰⁰. Les turcs veulent conserver Mossoul afin de ne pas perdre les ressources pétrolières mais également pour protéger les turcomans, qui, avec les kurdes, sont majoritaires dans la province. Cependant, la province sera mise sous mandat britannique en 1918 au détriment des nationalistes turcs qui devront s'avouer vaincu et finalement abandonner leurs revendications lors du traité de Lausanne de 1923²⁰¹. Lors du traité d'Ankara de juillet 1926, le conseil de la SDN confirmera ainsi le rattachement de Mossoul à l'Irak qui sera effectif en décembre de cette même année.

➤ *le Sandjak d'Alexandrette :*

Quinze ans plus tard, un nouveau contentieux apparaît. Cette fois, le différend oppose la Syrie et la Turquie concernant le Sandjak d'Alexandrette ou province du Hatay (1936 -1939).

Bien que l'article 4 des accords de San Remo (répartissant les provinces arabes entre les mandats français et britanniques), approuvé par la SDN en 1923, garantissait une protection de l'intégralité territoriale de la Syrie, la puissance mandataire française « *procéda à ce qui fut perçu, en Syrie, comme un rétrécissement graduel mais continu du territoire national au bénéfice de la Turquie* »²⁰². En effet, après 1918, la puissance mandataire rattache la région Nord de la Syrie qui deviendra le Sandjak d'Alexandrette à la Syrie, malgré les protestations turques²⁰³. En 1920 la France attribue l'autonomie du Sandjak²⁰⁴. Le territoire est hissé au rang d'Etat syrien indépendant et bénéficie d'une autonomie administrative et financière²⁰⁵. À partir de 1936, la Turquie fait savoir son refus et réclame l'autodétermination du Sandjak d'Alexandrette. La France et Grande-Bretagne voit dans la Turquie un allié régional potentiel face à la montée des tensions internationales. Il est opportun pour les deux puissances européennes de s'assurer de sa neutralité dans le conflit à venir avec l'Allemagne. C'est pourquoi la

²⁰⁰ S.GHADERI-MAMELI, « L'histoire mouvementée des frontières orientales de la Turquie », *Confluences Méditerranée*, vol. 53, no. 2, 2005, pp. 91-102.

²⁰¹ M. DAOUDY, *Le partage des eaux entre la Syrie, l'Irak et la Turquie : Négociation, sécurité et asymétrie des pouvoirs*, Paris : CNRS Éditions, 2005, 125p.

²⁰² M.DAODY, *op.cit.*, 123p.

²⁰³ S. YERASIMOS, *op.cit.*, pp. 198-212.

²⁰⁴ M. DAOUDY, *op.cit.*, 140p.

²⁰⁵ S.YERASIMOS, « Le sandjak d'Alexandrette : formation et intégration d'un territoire », In : *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n°48-49, 1988. Le monde musulman à l'épreuve de la frontière. pp. 198-212.

France cède finalement en 1939 la province à la Turquie et le Sandjak est ainsi séparé de la Syrie. La province changera de nom pour devenir la République du Hatay.

Malgré le processus de réconciliation initié entre les deux pays dans les années 2000, le Sandjak d’Alexandrette reste un sujet de sujet de discorde et pèsera lourd dans les relations bilatérales turco – syriennes²⁰⁶. Damas n’a jamais accepté d’être amputée d’un morceau de son territoire qu’elle revendique toujours comme lui appartenant.

Dans chacun de ces contentieux, nous remarquons que les puissances européennes mandataires réagissent de façon opposée. Ainsi, pour le cas de la province de Mossoul, la Grande-Bretagne refuse de céder aux revendications turques et la Turquie sort perdante de la crise. Dans le second cas, la France accepte la souveraineté d’Ankara sur le Sandjak d’Alexandrette et la Turquie gagne un territoire²⁰⁷. Toujours est-il que ces deux controverses territoriales affecteront profondément l’histoire des relations turco-syriennes et turco-irakiennes.

c) Pendant la guerre froide : Les différends idéologiques :

Les tensions entre l’Orient arabe et la Turquie se sont poursuivies tout au long de la guerre froide²⁰⁸. Au lendemain de la Seconde guerre mondiale, ces trois pays voisins *« commencent à profiter d’une façon ou d’une autre de la politique des grandes puissances qui aspirent à protéger leurs intérêts dans la région, ce qui les conduit à développer une politique de rentes sécuritaires »*. En effet, la logique de la guerre froide crée de nouvelles alliances défensives et éloigne un peu plus nos protagonistes, qui se retrouvent dans des camps opposés.

La Turquie, qui est en première ligne pour résister à l’expansionnisme soviétique, choisit de s’allier avec l’Occident pour devenir le pilier oriental de l’Alliance atlantique (OTAN)²⁰⁹. Ses relations avec les Etats-Unis prennent la forme d’*« un partenariat centré sur une coopération rapprochée entre le ministère de la Défense états-unien et l’appareil militaire turc »*²¹⁰. L’entrée d’Ankara dans le

²⁰⁶ K. UGUR Y. DILEK, *Les relations de la Turquie avec la Syrie*, Istanbul : Institut français d’études anatoliennes, 2013, p.62.

²⁰⁷ S. BONNEFOY, *op.cit.*, p. 52.

²⁰⁸ K. UGUR Y. DILEK, *op.cit.*, p.63.

²⁰⁹ *Ibid.*, p. 63.

²¹⁰ D. BILLION, *les relations bilatérales Etats-Unis / Turquie et la perception américaine des évolutions turques*. Washington DC : Observatoire de la Turquie et de son environnement géopolitique, 11 février 2013.

système atlantique contribue à accroître la distance entre, d'une part la Turquie et la Syrie et d'autre part, la Turquie et l'Irak. De plus, de leur côté, les Etats membres de la Ligue arabe dont font partie la Syrie et l'Irak, se débattaient face au nouvel Etat d'Israël auquel ils avaient immédiatement déclaré la guerre après que son indépendance ait été proclamée le 14 mai 1948.

Dans le contexte de la guerre froide, l'Irak choisit son camp en signant le pacte de Bagdad en 1955 dont l'objectif est de « contenir » (s'inscrit dans le cadre de la politique américaine du *containment*) la montée en puissance du communisme et de l'Union soviétique au Moyen-Orient²¹¹. La Turquie a également signé ce traité de défense. Finalement « *La tentative maladroite pour « sauver » les Etats arabes du communisme et les rapprocher de l'OTAN* » fut un échec²¹². La révolution irakienne de juillet 1958 entraînera le retrait du pays en août 1959 et marquera la fin définitive de l'alliance²¹³.

De son côté, la Syrie cherche dans l'URSS un allié qui puisse lui fournir un soutien matériel et militaire efficace face à Israël et qui puisse faire « *contrepoids aux velléités américaines d'imposer leur contrôle sur la région, sans toutefois laisser place au communisme* »²¹⁴. Sa position géographique stratégique fait de la Syrie un partenaire que l'URSS, désireuse de contrer le Pacte de Bagdad, ne peut négliger.

La Syrie et l'Irak, sont alors perçus différemment par la Turquie : L'Irak est un allié possible alors que la Syrie est considérée comme « *un ennemi dangereusement irrationnel* » proche de l'Union Soviétique²¹⁵.

II La Turquie, une position centrale ambiguë :

Comme nous venons de le voir, depuis la Première Guerre mondiale, la Turquie a tourné le dos à son environnement immédiat, s'enfermant dans un « *isolationnisme hautain* »²¹⁶ à leur égard, préférant cultiver des relations avec des partenaires lointains comme l'Union Européenne ou les Etats-Unis. Pendant la guerre froide, son

²¹¹ V. EIFLING, « Approche cognitive de la position américaine sur les aspects sécuritaires de la question nucléaire iranienne », *Note d'analyse du programme « Union européenne – Chine »*, Chaire InBev Baillet-Latour, Belgique, octobre 2010.

²¹² S. BONNEFOY, *op.cit.*, p. 54.

²¹³ L. ROMEO, « Pacte de Bagdad », *Les clés du Moyen-Orient*, 08 juillet 2010, disponible sous : <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Pacte-de-Bagdad.html>, consulté le 15 juin 2018.

²¹⁴ Les droits de l'homme en Europe orientale et dans l'espace soviétique no. 23 », *Droits e l'homme dans le monde*, mai 2017, disponible sous : https://www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2017/06/Lettre-Europe_23DEF1.pdf, consulté le 17 juin 2018.

²¹⁵ S. BONNEFOY, *op.cit.*, p. 53.

²¹⁶ *Ibid.*, p. 55.

« alignement sur l'Ouest acte la rupture avec un Moyen-Orient qui fait, à l'époque, figure de repoussoir »²¹⁷. La diplomatie turque reste alors orientée vers le monde occidental. Ankara n'a pas vraiment le choix puisque d'une part « deux tiers de ses échanges s'effectuent avec ces deux partenaires »²¹⁸ et d'autre part l'alliance atlantique apporte toujours à la Turquie des garanties de sécurités dans un contexte où, « malgré l'effondrement du bloc stalinien, la perception de la menace extérieure n'a pas faibli en Turquie »²¹⁹. Dans le même temps, la Turquie plaide pour son intégration à l'Union européenne.

À la suite de l'effondrement de l'Union Soviétique, l'importance stratégique de la Turquie pour les Etats-Unis n'est plus autant indispensable pour les Etats-Unis²²⁰. De plus, le rôle d'allié stratégique de la Turquie pour le bloc de l'Ouest se fait au détriment des intérêts nationaux turcs, qui ne sont pas couverts par l'organisation dès lors que les intérêts américains s'y opposent.

En effet, dans le cadre de l'OTAN, la Turquie est déçue de son alliance avec les Etats-Unis²²¹. A plusieurs reprises au cours de la guerre froide, ceux-ci font passer leurs intérêts particuliers avant ceux d'Ankara : Ainsi, en 1962, lors de la crise des missiles de Cuba, les Etats-Unis n'hésitent pas à retirer unilatéralement leurs missiles Jupiter du sol turc, mettant à mal la sécurité intérieure du pays, pour qu'en contrepartie, les soviétiques retirent leurs missiles installés à Cuba. Autre exemple : en 1964, lors des premiers combats à Chypre, les Etats-Unis interdisent sans concertation l'usage des armes et des dispositifs de l'OTAN alors que les intérêts turcs sont menacés par la Grèce. Enfin, en 1974, lors de l'invasion turque de Chypre, des représailles seront prononcées à son encontre par tous les alliés de l'alliance atlantique²²².

De plus, dans le même temps, le rapprochement avec l'Europe est un échec. Il n'aboutit pas à l'intégration souhaitée dans le projet européen. En effet, le dépôt de sa candidature pour adhérer à l'Union Européenne en 1987, par l'intermédiaire de Turgut Ozal, ancien premier ministre et huitième président de la Turquie, se solde par un refus

²¹⁷ D. SCHMID, « La Turquie après la guerre froide. Cavalier seul », *la documentation française*, 12 octobre 2011, disponible sous : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/pages-europe/d000402-la-turquie-apres-la-guerre-froide.-cavalier-seul-par-dorothee-schmid>, consulté le 23 juin 2018.

²¹⁸ D. BILLION, « Les atouts de la politique extérieure de la Turquie », *Pouvoirs*, vol. 115, no. 4, 2005, pp. 113-128.

²¹⁹ *Ibid.*, pp. 113-128.

²²⁰ D. SCHMID, « La Turquie après la guerre froide. Cavalier seul », *la documentation française*, 12 octobre 2011, disponible sous : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/pages-europe/d000402-la-turquie-apres-la-guerre-froide.-cavalier-seul-par-dorothee-schmid>, consulté le 23 juin 2018.

²²¹ S. BONNEFOY, *op.cit.*, p. 54.

²²² *Ibid.*, p. 54.

de la Commission européenne en 1989²²³. La demande sera malgré tout renouvelée en 1993 et le statut de candidat potentiel lui sera officiellement reconnu en 1999²²⁴.

III La Turquie, une politique étrangère à géométrie variable :

Vu ce constat d'échec, la Turquie va alors tourner le dos à l'UE et à l'OTAN et se diriger vers l'Asie centrale dont les pays recouvrent leur indépendance à la suite de l'effondrement du bloc soviétique²²⁵. Bien que cet événement mette à mal la stabilité régionale, Ankara y voit l'opportunité de déployer des ambitions régionales plus élaborées²²⁶. En effet, cette région dispose de ressources considérables (pétrole, gaz, or, coton, etc...) et représente « *un marché de plus de 50 millions d'habitants en attente de développement* »²²⁷. Le pays est désormais à la recherche d'un nouveau rôle de puissance régionale et sa politique étrangère, auparavant tournée vers les Etats-Unis, va connaître un nouvel élan. La Turquie « *qui fut longtemps passivement soumise aux options prises par des alliances dont elle ne contrôlait pas le cours, se voit offrir actuellement une configuration où elle peut avoir un rôle spécifique qu'elle a peut-être les moyens de rendre pérenne* »²²⁸. Les ouvertures qui lui sont offertes permettent à Ankara d'accroître son influence régionale et de se valoriser aux yeux des Occidentaux. Durant cette même période, les relations politiques de la Turquie avec ses pays voisins restent gelées, malgré la fin de la guerre froide.

IV La Turquie, une politique hydraulique ambivalente :

Comme abordé précédemment, nous remarquons que les éléments de conflits qui régissent les rapports entre les trois pays depuis l'effondrement de l'Empire ottoman sont nombreux. Pourtant, à partir des années septante, vient s'ajouter un nouvel

²²³ C. KAFYEKE, « L'adhésion de la Turquie à l'Union européenne : enjeux et état du débat », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 1933-1934, no. 28, 2006, pp. 5-72.

²²⁴ *Ibid.*, pp. 5-72.

²²⁵ J. THOREZ, « Les nouvelles frontières de l'Asie centrale : États, nations et régions en recomposition », *Cybergeog : European Journal of Geography* [En ligne], Politique, Culture, 2011, p. 33.

²²⁶ D. SCHMID, « La Turquie après la guerre froide. Cavalier seul », *la documentation française*, 12 octobre 2011, disponible sous : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/pages-europe/d000402-la-turquie-apres-la-guerre-froide.-cavalier-seul-par-dorothee-schmid>, consulté le 23 juin 2018.

²²⁷ J.-R. HENRY, *Politiques méditerranéenne : entre logiques étatiques et espace civil*, Paris : Editions Karthala, 2000, p. 203.

²²⁸ *Ibid.*, p. 203.

élément qui complique dangereusement les relations politiques: la question du partage des eaux des fleuves transfrontaliers.

Bien que la Turquie, détenteur du principal réservoir d'eau de la région, a le pouvoir d'organiser « un désamorçage multilatéral » d'une crise qui est perçue comme étant la prochaine cause des conflits futurs de cette région, force est de constater que la politique hydraulique turque est de plus en plus ambiguë²²⁹.

Ainsi, jusqu'à la fin des années quatre-vingts, la Turquie semblait prête à céder une partie de ses eaux aux pays arabes comme en témoigne son projet d'« aqueduc de la paix ». Mais désormais, elle semble vouloir conserver l'ensemble des ressources hydraulique à sa disposition. La Turquie, se considérant comme le « *centre géopolitique d'une région en train d'émerger* »²³⁰, se désintéresse de plus en plus de son environnement moyen-oriental au fur-et-à-mesure qu'elle développe ses relations avec l'Asie centrale et approfondit son alliance avec Israël.

Chapitre 2 : Le processus de négociations :

Au regard du droit international, le Tigre et l'Euphrate sont des fleuves internationaux *de facto* et sont donc soumis au régime du droit international qui règlementent l'utilisation des cours d'eau partagés. Ces principes du droit international sont en quelque sorte les règles du jeu de la négociation entre les trois pays riverains. Ils trouvent leur origine dans les conventions conclues entre ces Etats suite la Première guerre mondiale et au démembrement de l'Empire ottoman.

I Un droit international peu développé :

Etant donné le potentiel conflictuel de la gestion des ressources en eau des cours d'eau internationaux, la nécessité pour le droit international de donner un cadre juridique et de fixer des normes internationales dans ce domaine s'est imposée comme une évidence²³¹.

²²⁹ J-R.HENRY, *op.cit.*, 353p.

²³⁰ G. MUTIN, *op.cit.*, p.7.

²³¹ S. BONNEFOY, *op.cit.*, p. 54.

a) La définition juridique du cours d'eau international :

En premier lieu il convient de définir ce qu'est un cours d'eau international. La Convention de Vienne de 1815 donne une première définition qui est axée sur le critère de navigabilité : « *un cours d'eau naturellement navigable, qui sépare ou traverse des territoires de deux ou plusieurs Etats* »²³². On qualifiera les cours d'eau de « successifs » s'ils traversent des territoires de plusieurs Etats, et /ou de « contigus » lorsqu'ils les séparent. Avec cette définition, l'internationalité du fleuve est donc liée à sa seule navigabilité.

La notion de fleuve international évolue ensuite avec la Convention de Barcelone de 1921 qui vient modifier cette définition en prenant en compte de nouvelles réalités économiques. Les fleuves ne seront plus envisagés uniquement sous l'angle de la navigation, qui n'est finalement qu'une des utilisations possibles des deux fleuves, mais également en fonction de « l'intérêt économique » qu'ils représentent pour les Etats.

La réglementation des usages des cours d'eau internationaux va encore évoluer et s'élargir à d'autres usages que la navigation ou le transport commercial²³³. Ainsi, en 1997, la Convention de New York définit le terme de cours d'eau international comme étant un : « *système d'eaux de surface et d'eaux souterraines constituant, du fait de leurs relations physiques, un ensemble unitaire et aboutissant normalement à un point d'arrivée commun* »²³⁴. Cette définition reflète un changement de perception de la notion de cours d'eau qui est désormais perçu comme un ensemble qui englobe le fleuve mais également les eaux souterraines. La Convention fait également mention de « *cours d'eau dont les parties sont dans des Etats différents* »²³⁵. Désormais, ce qui fonde le caractère international du cours d'eau est donc son passage dans plusieurs Etats. On insiste donc sur le caractère de ressource partagée entre les différents pays riverains des cours d'eaux internationaux. Elle met également en avant le principe de l'utilisation équitable et raisonnable : « *Le droit de l'Etat du cours d'eau d'utiliser un*

²³² FAO, *Le régime juridique des ressources en eau internationales*, Rome : FAO, 1981, 347p.

²³³ S. BONNEFOY, *op.cit.*, p. 24.

²³⁴ C. DAMIEUX-VERDEAU, *La gestion des cours d'eau internationaux*, Mémoire de recherche en droit de l'environnement, Limoges, Université de Limoges, 2014, p. 5.

²³⁵ S. BONNEFOY, *op.cit.*, p. 23.

*cours d'eau international de manière équitable et raisonnable trouve sa limite dans le devoir qui incombe à cet Etat de ne pas causer de dommages appréciables aux autres Etats du cours d'eau. »*²³⁶

À travers la définition de cette notion fondamentale, l'objectif de la convention était de fournir un cadre juridique adéquat permettant « *d'utiliser, de mettre en valeur, de conserver, de gérer et de protéger les cours d'eau internationaux, ainsi que d'en promouvoir l'utilisation optimale et durable au bénéfice des générations actuelles et futures* »²³⁷. Il s'agissait donc de poser les bases juridiques afin d'organiser un partage et une gestion commune des fleuves internationaux entre les Etats qui soit basée sur un principe d'équité entre les riverains et la protection de la ressource hydrique.

Toutefois cet objectif ambitieux rencontre des obstacles dans la pratique. En effet, la Convention de New-York n'a pas réussi à mettre d'accords nos trois Etats riverains. La Turquie ne l'ayant pas ratifié, cette convention n'est pas applicable au problème de partage d'eau du Tigre et de l'Euphrate.

b) Les différentes positions défendues par nos protagonistes :

*« Le plus grand obstacle à l'entente sur le bassin mésopotamien vient de la différence d'approche prise par chacun des États riverains des fleuves en jeu »*²³⁸.

Au cœur du litige sur les ressources hydrauliques entre les trois Etats riverains principaux du bassin du Tigre et l'Euphrate se trouve le désaccord sur le statut juridique de ces fleuves : Sommes-nous en présence de fleuves transfrontaliers ou de fleuves internationaux ?²³⁹ La réponse à cette question devrait à priori déterminer les modalités de partages des eaux. Or, les Etats riverains se divisent et interprètent la situation en fonction de ce qui les avantage le plus.

➤ *La position de la Turquie :*

La position de la Turquie consiste à dire qu'il s'agit de fleuves transfrontaliers et non pas internationaux. L'argument qui justifie cette position est que d'une part, aucun des

²³⁶ Y. MAMMADOFF, *Géopolitique des barrages turcs sur le Tigre et l'Euphrate*. Paris : NOTE N° 6/2011 EuroCité, juin

²³⁷ ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES, *Résolution-51/229. Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation*, A/51/49, 21 mai 1997.

²³⁸ F. ROLLAN, « Le Tigre et l'Euphrate : source de conflit ou situation conflictuelle due à l'histoire ? », *Confluences Méditerranée*, vol. 58, no. 3, 2006, pp. 137-151.

²³⁹ *Ibid.*, pp. 137-151.

fleuves jumeaux n'est navigable sur toute sa longueur, et d'autre part, ils ne forment jamais des frontières entre les Etats et donc ne les séparent pas²⁴⁰. Les deux fleuves ne formeraient donc qu'un seul système d'eau transfrontalier et par conséquent les normes de droit international relatives aux cours d'eau internationaux ne seraient pas applicables à leurs eaux.²⁴¹.

➤ *La position de la Syrie et de l'Irak :*

Pour leur part, la Syrie et l'Irak défendent le statut international des deux fleuves. Ils soutiennent que les deux fleuves sont navigables et se jettent dans le Golfe arabo-persique en ne formant qu'un seul fleuve, et par conséquent, ils constituent un seul bassin « *dont le potentiel répond aux besoins des pays qui en font partie* »²⁴². Cela implique un partage « *équitable, raisonnable et définitif* »²⁴³ des eaux entre les différents pays et « *l'interdiction de tout aménagements qui modifierait le débit sans l'accord de l'ensemble des Etats riverains* »²⁴⁴. La gestion des eaux doit donc être concertée.

Alors que les deux pays sont en situation de dépendance vis-à-vis de la Turquie, ils auraient un intérêt à s'allier. Pourtant, bien qu'ils s'accordent sur le statut juridique des deux fleuves, il existe un point de désaccord entre eux : la Syrie et la Turquie partagent la thèse de l'unicité de ce bassin selon laquelle le Tigre et l'Euphrate constituent deux branches d'un même bassin hydrographique. À l'inverse, l'Irak soutient que les deux fleuves sont indépendants et qu'ils doivent être considérés séparément. Cela implique la nécessité d'un partage équitable des eaux de chacun des deux fleuves entre les trois États riverains, ce que les deux autres en amont rejettent. Opter pour l'unicité du bassin permettrait à la Turquie et à la Syrie de retirer le bénéfice exclusif des eaux de l'Euphrate en amenant l'Irak à devoir s'approvisionner quasi exclusivement des eaux du Tigre, qui ne serait alors qu'un fleuve frontalier pour elle.

Mis à part ce dernier point, la Syrie et l'Irak partagent les mêmes positions. D'autant plus qu'à la suite du lancement du projet GAP, les deux pays ont rapproché encore

²⁴⁰ M. EL BATTITUI, *op.cit.*, p.22.

²⁴¹ *Ibid.*, p.22.

²⁴² Y. MAMMADOFF, *Géopolitique des barrages turcs sur le Tigre et l'Euphrate*. Paris : NOTE N° 6/2011 EuroCité, juin

²⁴³ M. EL BATTITUI, *op.cit.*, p.22.

²⁴⁴ S. BONNEFOY, *op.cit.*, p. 40.

leurs politiques communes et ainsi harmonisé leurs positions afin de faire face à leur voisin en amont.

c) Les doctrines :

Mais le véritable problème en matière de cours d'eau internationaux est qu'il n'y a pas d'approche unique internationalement reconnue et que le droit international manque de précisions laissant les Etats dans un « flou juridique ». En effet, aucun traité international ne régit le partage des eaux du Tigre et de l'Euphrate entre les trois Etats riverains. En l'absence de textes clairs et contraignants, différentes doctrines relatives à la pratique des Etats en matière de gestion des fleuves vont se développer au fil du temps. Loin d'être uniformes, elles sont parfois contradictoires :

➤ *Doctrine Turque :*

Les Etats situés en amont vont recourir à la doctrine Harmon ou « la théorie de la souveraineté territoriale absolue »²⁴⁵. Cette doctrine particulièrement stato- centrée donne l'avantage au pays d'amont, puisque selon elle : « *le principe fondamental du droit international est la souveraineté absolue de chaque Etat, par opposition à tous les autres, sur son territoire. La juridiction de l'Etat sur son propre territoire est nécessairement exclusive et absolue. Ses seules limites sont celles qu'il s'impose lui-même* »²⁴⁶. Il s'agit de l'approche revendiquée par la Turquie. Elle met l'accent sur « *l'importance de la souveraineté des Etats sur leurs propres ressources naturelles et de leur droit de gérer ces mêmes ressources* »²⁴⁷. En vertu du principe de souveraineté absolue, le pays d'amont a donc le droit d'utiliser les ressources en eau à sa guise et n'est donc pas tenu de les partager dans un esprit de coopération avec les Etats d'aval. Pour les Etats en amont, défendre cette position est « *le meilleur moyen d'éviter toute ingérence dans leurs affaires interne* »²⁴⁸. Alors que certains Etats comme les Etats-Unis ont rejetés cette doctrine à partir du début du XXe siècle, d'autres pays comme la Turquie ont continué à l'utiliser.

La position turque a été exprimée en 1990 par le Président turc Turgut ÖZAL qui déclarait : « *la Turquie n'accepte pas de partager les eaux de l'Euphrate puisque*

²⁴⁵ C. DAMIEUX-VERDEAU, *op.cit.*, p. 12.

²⁴⁶ *Ibid.*, p. 12.

²⁴⁷ S. BONNEFOY, *op.cit.*, p. 37.

²⁴⁸ C. DAMIEUX-VERDEAU, *op.cit.*, p. 13.

l'Euphrate est un fleuve turc »²⁴⁹. Cette approche s'appuie sur une interprétation restrictive du droit qui permet à Ankara d'aménager les deux fleuves en fonction de sa politique hydraulique, sans demander au préalable l'accord des deux Etats de l'aval. Dans une même logique, elle rejette les codifications du droit international « *qui entament sa position de pouvoir en tant que riverain en amont* »²⁵⁰. En 1992, les déclarations du premier ministre turc Suleyman Demirel témoignent d'un durcissement de la position turc : « *La Turquie peut utiliser comme elle l'entend les eaux du Tigre et de l'Euphrate : les ressources hydrauliques de la Turquie appartiennent à la Turquie comme le pétrole appartient aux pays arabes* »²⁵¹. Les autorités préfèrent parler « d'allocations » plutôt que de « partages » des ressources.

➤ *Doctrines de la Syrie et de l'Irak :*

Une seconde théorie a été développée en réaction à la doctrine Harmon. Il s'agit de la théorie de l'intégralité territoriale absolue. Selon elle, le pays en amont doit garantir le débit et la qualité des eaux qui traversent le territoire des pays d'aval et implique que « *l'Etat d'aval possède un droit de regard sur les activités de l'Etat d'amont qui pourraient avoir des conséquences sur son territoire, il peut lui interdire d'interrompre, réduire ou augmenter le débit* »²⁵². Cette doctrine a été utilisée par les Etats d'aval comme la Syrie et l'Irak afin de contrer la théorie de la souveraineté territoriale absolue. Cependant, cette seconde approche souffre des mêmes lacunes que la précédente et fut également abandonnée.

Enfin, il existe aussi la théorie de l'antériorité historique de l'aménagement ou « théorie de la première appropriation » selon laquelle : « *un Etat, où qu'il se situe par rapport à un fleuve transfrontalier, possède le droit de gérer les eaux du fleuve comme il l'entend car il est le premier à avoir utilisé ces eaux et mis en valeur leur potentiel, qu'il soit agricole, domestique ou énergétique* »²⁵³. Fondée sur la chronologie de l'utilisation du fleuve cette doctrine donne l'avantage à l'Irak qui est le premier Etat riverain à avoir entrepris des aménagements hydrauliques sur les fleuves jumeaux.

²⁴⁹ M. DAOUDY, *op.cit.*, 269p.

²⁵⁰ S. BONNEFOY, *op.cit.*, p. 36.

²⁵¹ F. ROLLAN, *op.cit.*, pp. 137-151.

²⁵² C. DAMIEUX-VERDEAU, *op.cit.*, p. 15.

²⁵³ *Ibid.*, p. 15.

La dernière doctrine en date, plus consensuelle, demande aux pays d'amont de faire en sorte de ne pas gêner les pays d'aval. Cependant, la Turquie estime que d'une part, en permettant de réguler le cours des fleuves, ses aménagements bénéficient également à ses voisins d'aval, et d'autre part, que les déficits en eau de ces pays étaient liés à une mauvaise gestion et au gaspillage²⁵⁴.

Bien évidemment ces doctrines sont incompatibles puisque les Etats frontaliers de part et d'autre avancent des positions politiques opposées et tout aussi radicales. C'est pourquoi, malgré les tentatives de certains Etats de faire prévaloir leurs propres intérêts nationaux, elles ont été progressivement abandonnées et « *ne sont aujourd'hui plus reconnues en droit international* »²⁵⁵.

Devant l'unilatéralisme apparent de la Turquie, le droit international peine à faire office de moyen de médiation et est d'un faible secours pour les gouvernements syrien et irakien²⁵⁶. Il est donc extrêmement difficile pour nos trois pays de parvenir à une entente sur le partage des eaux et aucun véritable accord n'a pu être défini. Il existe toutefois des conventions, mais elles se limitent à « *énoncer quelques principes généraux et insistent sur le droit des pays de l'aval à disposer des eaux qui traversent leurs territoires* »²⁵⁷ et ouvrent la porte à des interprétations multiples²⁵⁸.

d) Les conventions historiques :

Il est intéressant de noter qu'en raison de cette alternance de rivalités et de coalitions d'intérêts à géométrie variable, aucun accord conclu au cours du XXème siècle ne résulte d'une négociation tripartite. Malgré tout, certains accords bilatéraux ont été signés. En conséquence, les droits du troisième riverain ont souvent été ignorés²⁵⁹. Parmi les conventions historiques qui marquent « *la genèse des instruments juridiques pour la protection des ressources hydrauliques partagées* »²⁶⁰, l'accord secret franco-britannique (Sykes-Picot) de 1916 comportait déjà une clause de « *garantie d'une*

²⁵⁴ F. ROLLAN, *op.cit.*, pp. 137-151.

²⁵⁵ C. DAMIEUX-VERDEAU, *op.cit.*, p. 16.

²⁵⁶ J. VILLEDIEU, « Turquie, Syrie et Irak : la guerre de l'eau aura-t-elle lieu ? », *Ecole de Guerre Economique*, 25 novembre 2008, disponible sous : <https://infoguerre.fr/2008/11/turquie-syrie-et-irak-la-guerre-de-eau-aura-t-elle-lieu/>, consulté le 15 juillet 2018.

²⁵⁷ M. EL BATTITUI, *op.cit.*, p.22.

²⁵⁸ F. ROLLAN, *op.cit.*, pp. 137-151.

²⁵⁹ S. BONNEFOY, *op.cit.*, p. 24.

²⁶⁰ *Ibid.*, p. 24.

quantité définie d'eau du Tigre et de l'Euphrate »²⁶¹ depuis la Syrie vers l'Irak, respectivement situés dans les zones d'intérêts française et britannique.

➤ *La convention franco-anglaise du 23 décembre 1920*

Le 23 décembre 1920, les deux puissances mandataires signent une convention qui « couvre l'utilisation de l'eau en Mésopotamie en se basant sur le principe d'accord mutuel et de la protection du droit des riverains inférieurs »²⁶². Elle offre ainsi une protection aux pays riverains situés en aval. Dans son article 3, la convention stipule qu'une commission d'experts doit être nommée afin d'évaluer l'impact des ouvrages « dont la réalisation serait de nature à diminuer notablement les eaux du Tigre et de l'Euphrate à leur arrivée dans la zone du mandat britannique en Mésopotamie » que la puissance mandataire française basée en Syrie entreprendrait²⁶³. Notons que la Syrie et l'Irak, après avoir obtenu leur indépendance, n'ont pas dénoncé cette convention, et en ont donc hérité en vertu du « principe de succession des Etats en matière de traités »²⁶⁴. Entre 1920 et 1930, plusieurs accords seront encore conclus entre la puissance mandataire française et la Turquie.

➤ *L'accord Franklin-Bouillon- Kemal de 1921*

Le premier accord franco-turc est l'accord « Franklin – Bouillon – Kemal » ou « accords d'Ankara ». Il fut signé le 21 octobre 1921 à Ankara. Cet accord concernait l'utilisation des eaux d'un affluent de l'Euphrate, le Kweit. Il introduit une notion d'équité et prévoit, dans le cadre de l'établissement d'une nouvelle frontière au nord d'Alep, que les eaux seront réparties de manière équitable entre les deux parties, de façon à ce que la ville d'Alep ne soit pas privée de son approvisionnement²⁶⁵. La convention d'Angora signée le 30 mai 1926 « sur l'amitié et les relations de bon voisinage » entre la Turquie et la France (qui représente la Syrie) réaffirme ce principe d'équité nécessaire dans le partage des eaux²⁶⁶.

²⁶¹ MAGHFOUR El Hassane, *Hydropolitique et droit international au Proche-Orient*, Paris : Harmattan, 2008, 323p.

²⁶² M.EL BATTITUI, *op.cit.*, p.22.

²⁶³ *Ibid.*, p.22.

²⁶⁴ *Ibid.*, p.22.

²⁶⁵ BONNEFOY Sandrine, *op.cit.*, p. 25.

²⁶⁶ M.EL BATTITUI, *op.cit.*, p.22.

➤ *L'Article 109 du Traité de Lausanne de 1923*

L'article 109 du traité de Lausanne de 1923 prévoit la création d'une commission mixte regroupant la Turquie, la Syrie et l'Irak afin de traiter les problèmes qui pourraient naître des projets d'aménagement hydrauliques dans le cadre du partage des eaux. Le traité stipule également que la Turquie est dans l'obligation de consulter l'Irak avant d'entreprendre des travaux hydrauliques sur les fleuves²⁶⁷. Notons qu'à l'époque, ce sont principalement les deux pays d'aval qui exploitaient les eaux des fleuves, ce traité était donc « *destiné à protéger leur position* »²⁶⁸.

➤ *Le premier traité bilatéral entre la Turquie et l'Irak en 1946*

Avant la Seconde guerre mondiale, la collaboration entre la Turquie et l'Irak n'allait pas au-delà du simple échange d'informations concernant la prévention des inondations. Il faut attendre le 29 mars 1946 pour que les deux pays signent leur premier traité bilatéral concernant les eaux des fleuves jumeaux²⁶⁹. Ce traité consacre les principes de coopération entre la Turquie et l'Irak et « *dans son esprit, plus que dans sa lettre, le contenu de ce texte reconnaît donc la nécessité d'une collaboration entre pays d'amont et d'aval ainsi que la construction de postes d'observation sur le territoire d'un Etat au profit d'un autre riverain* ». La même année, un second traité d'amitié et de bon voisinage est signé à Ankara, dans lequel l'obligation pour la Turquie de consulter l'Irak avant le lancement de tous projets d'aménagements hydrauliques est rappelée²⁷⁰. Cet esprit de coopération et de coordination des projets durera près de vingt ans mais ne sera plus vraiment appliqué à partir des années soixante à partir du moment où la Turquie a débuté ses grands projets hydrauliques²⁷¹.

Ainsi, au fil de l'avancement des grands travaux unilatéraux, ces accords ne seront plus respectés ; bien que la Syrie et l'Irak continuent d'y faire référence.

²⁶⁷ F. LASSERRE, L.DESCROIX, *op.cit.*, 490p.

²⁶⁸ *Ibid.*, 490p.

²⁶⁹ M.EL BATTITUI, *op.cit.*, p.22.

²⁷⁰ *Ibid.*, p.22.

²⁷¹ *Ibid.*, p.22.

II Le processus de négociation :

a) Une asymétrie des pouvoirs génératrice d'insécurités :

Une nouvelle phase du processus de négociation débute dans les années soixante.

A ce moment, la Syrie et la Turquie commencent à réaliser leurs premiers aménagements pour l'utilisation des eaux de l'Euphrate. Il devenait alors évident que l'utilisation des eaux par les pays d'amont aurait des répercussions sur les pays en aval et plus que jamais, un accord international sur le partage de l'eau était nécessaire pour limiter les conflits²⁷². Aussi, de 1962 à 1974, plusieurs négociations sont tenues entre les trois Etats en vue de trouver un accord sur le partage des eaux :

En 1964, la Turquie propose à la Syrie un accord sur le partage des eaux de l'Euphrate en contrepartie d'un accord réciproque sur le partage des eaux de l'Oronte²⁷³. L'Oronte est un fleuve syrien passant par le Hatay turc, anciennement Sandjak d'Alexandrette. Pour les Syriens, accepter une telle proposition constituait une reconnaissance de la souveraineté turque sur cette province, ce qu'ils ne pouvaient accepter²⁷⁴. La Syrie rejette donc cette offre.

Lors des négociations tripartites ayant eu lieu à Bagdad en septembre 1965, l'Irak, la Syrie et la Turquie exigeront respectivement 18, 13 et 14 milliards m³ d'eau par an des eaux de l'Euphrate. La somme de ces demandes est une fois et demie supérieure au débit annuel naturel du fleuve. La réunion tripartite aboutit donc à un échec²⁷⁵.

À partir de 1966, les relations se dégradent entre la Syrie et l'Irak. La scission au sein du parti Baath au pouvoir à Damas et à Bagdad vient aggraver le conflit sur le partage des eaux. Selon Habib AYEBA : « *les eaux du Tigre et de l'Euphrate et les frontières communes seront à la fois les armes et les prétextes utilisés sans répit par les deux antagonistes* »²⁷⁶. Les négociations reprennent finalement en 1967 mais se soldent par un nouvel échec. Ces désaccords à répétition exacerberont davantage les antagonismes entre les deux pays. Désormais, l'Irak réclame 16 milliards de m³ des eaux de

²⁷² F. ROLLAN, *op.cit.*, pp. 137-151.

²⁷³ M. EL BATTITUI, *op.cit.*, p.22.

²⁷⁴ *Ibid.*, p.22.

²⁷⁵ G. MUTIN, *op.cit.*, p.7.

²⁷⁶ M. EL BATTITUI, *op.cit.*, p.22.

l'Euphrate alors que la Syrie ne consent à ne pas en laisser passer plus de 9 milliards de m³ d'eau par an.

b) La première crise hydro politique entre l'Irak et la Syrie :

À partir des années septante sont construits les premiers grands barrages. La Turquie érige le barrage hydroélectrique de Keban sur l'Euphrate. En 1973, le barrage est rempli. Bien qu'il ne provoque pas une diminution du débit du fleuve (le barrage produit de l'électricité et doit régulariser le fleuve), la Turquie s'est engagée à laisser passer au minimum 350 m³/s mais également « à faire les arrangements nécessaires avec la Syrie et l'Irak lors du remplissage du réservoir »²⁷⁷. La Syrie, inquiète, s'oppose à la construction de ce barrage car il donnait à la Turquie la capacité de contrôler les eaux de l'Euphrate en amont²⁷⁸. La même année, la Syrie met en eau le barrage de Tabqa sans avoir consulté au préalable l'Irak²⁷⁹. Les deux barrages se remplissent donc simultanément sans qu'aucune concertation n'ait pu aboutir, entraînant un profond désaccord entre les riverains qui ne parviennent pas à s'entendre sur le partage des eaux. À cela s'ajoute durant cette période, une grande sécheresse qui accentuera encore ce problème.

Finalement, cet état de tension s'efface grâce à la crue exceptionnelle de mars 1974.

Pourtant, un an plus tard, la Syrie et l'Irak frôlent l'incident militaire, Bagdad estimant que suite à la mise en eau de son barrage, la Syrie avait réduit unilatéralement, sans concertation, le débit de l'Euphrate à un seuil « *exagérément bas et dangereux* »²⁸⁰. Les autorités irakiennes soutiennent que le débit serait tombé de 920 à 197 m³/s, un niveau intolérable qui menace l'irrigation des cultures et la vie de plus de 3 millions de paysans irakiens²⁸¹. De son côté, la Syrie récuse ces accusations et assure qu'elle laisse passer 71% du débit qu'elle reçoit de la Turquie²⁸².

Les tensions montent, l'Irak réagit et afin de montrer sa détermination, menace de recourir à la force si la Syrie ne consent pas à rétablir le débit normal du fleuve. Au mois d'avril de cette année, il exige même une réunion du Conseil des ministres des affaires étrangères de la Ligue des Etats arabes, qui forma un comité technique chargé

²⁷⁷ G. MUTIN, *op.cit.*, p.7.

²⁷⁸ *Ibid.*, p.5.

²⁷⁹ <https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2007-2-page-105.htm>

²⁸⁰ C. CHESNOT, *op.cit.*, 222 p.

²⁸¹ *Ibid.*, 222 p.

²⁸² M. EL BATTITUI, *op.cit.*, p.22.

de négocier un partage équitable des eaux. Cependant, la Syrie refusa de participer à ces négociations. L'escalade se poursuit et l'Irak mobilise des troupes à la frontière irako-syrienne. En réponse, Damas suspend ses relations aériennes avec Bagdad, interdisant le survol de son ciel aux avions irakiens²⁸³. Les deux pays sont au bord du conflit armé.

Il faut finalement attendre la médiation saoudienne et soviétique en juin 1975 pour que la crise soit finalement désamorcée grâce à un accord secret signé par les deux gouvernements. Il concerne le partage du débit annuel de l'Euphrate entre les deux pays et prévoit de laisser passer vers l'Irak 58 % des eaux reçues par la Syrie à la frontière syro-turque contre 42% pour la Syrie²⁸⁴. La Syrie a donc accepté de laisser s'écouler une quantité d'eau supplémentaire pour apaiser les tensions. Même si la guerre a été évitée, ces événements ont alimenté les suspicions et ont détérioré les relations entre les deux pays désormais qualifiée d'« *exécrables sur tous les plans, y compris celui de la politique hydraulique* »²⁸⁵.

c) Le lancement du GAP :

Dès le début des années quatre-vingts, la Turquie, la Syrie et l'Irak entrent dans une période de crise continue. La décision unilatérale de la Turquie d'entreprendre le projet du GAP est perçue comme « *agressive et indélicate* »²⁸⁶. Elle suscite une inquiétude croissante des riverains en aval et provoque une dégradation des relations entre la Turquie et ses voisins syriens et irakiens. Une nouvelle phase du processus de négociations s'amorce en se concentrant principalement autour de deux sujets : la question du partage de l'eau et la question Kurde.

En 1984, un nouveau regain de tension a lieu lorsque la Turquie annonce le remplissage du barrage de Karakaya. La Syrie exige alors l'établissement d'un accord tripartite, mais la Turquie refuse et s'engage unilatéralement à laisser passer 500 m³/seconde à la frontière turco-syrienne²⁸⁷. En 1987, un accord bilatéral avec la Syrie est signé à Damas portant sur les quotas et réaffirmant l'engagement de la Turquie de laisser passer au moins 500 m³/seconde (16 milliards m³/an) jusqu'à ce qu'un accord

²⁸³ C. CHESNOT, *op.cit.*, 222 p

²⁸⁴ M.EL BATTITUI, *op.cit.*, p.22.

²⁸⁵ S. BONNEFOY, *op.cit.*, p. 20.

²⁸⁶ G. MUTIN, *op.cit.*, p.9.

²⁸⁷ S. BONNEFOY, *op.cit.*, p. 20.

soit signé entre les trois États²⁸⁸. Observons qu'il aurait été certainement plus judicieux d'adopter une approche englobant les deux fleuves, cet accord ne concernant que les eaux de l'Euphrate, laissant entière la question du Tigre. Malgré cette garantie, les inquiétudes des riverains ne sont pas apaisées lorsque dès la fin du remplissage du barrage de Karakaya, Ankara annonce celui du barrage Atatürk.

d) La deuxième crise hydro politique entre la Syrie et la Turquie :

En 1990, a lieu une seconde crise. La Turquie annonce son intention d'interrompre le débit de l'Euphrate pendant un mois (du 13 janvier au 12 février) afin d'accélérer le remplissage du barrage Atatürk. La Syrie et l'Irak crient au scandale mais la Turquie procède malgré tout à la coupure totale des écoulements des eaux du fleuve estimant que cette initiative était conforme à l'idée de souveraineté et qu'il ne s'agissait pas d'une violation du droit international²⁸⁹. Néanmoins, en menant à bien ce projet, la Turquie n'a pas respecté le protocole bilatéral de 1987 dans lequel elle promettait de laisser passer 500 m³/s à la frontière turco-syrienne. De plus, la capacité de rétention d'un des plus grands fleuves de la région par la Turquie est une démonstration éclatante de la capacité technique qu'a le pays d'influer sur la quantité d'eau qui aboutit chez ses voisins d'aval. Mis devant le fait accompli, les deux pays sont une nouvelle fois à la limite d'entrer en guerre bien qu'ils ne soient pas réellement en mesure d'agir militairement contre la Turquie.

À l'époque, le ministre syrien de l'Irrigation et de l'Agriculture affirme que l'interruption de l'écoulement des eaux a eu « *un impact psychologique sur les citoyens dont la vie quotidienne dépend des eaux de ces fleuves* »²⁹⁰. De son côté, l'Irak estime que cela a causé la perte de 15 % de ses récoltes²⁹¹. La Turquie réfute ces accusations, estimant d'une part qu'elle avait laissé passer suffisamment d'eau avant le remplissage du barrage pour permettre à ses deux pays voisins de faire des réserves. D'autre part, elle estime que ces estimations sont exagérées car le remplissage a été réalisé pendant le mois de janvier où les pluies sont abondantes et les réserves en eau sont les plus hautes²⁹².

²⁸⁸ F. ROLLAN, *op.cit.*, pp. 137-151.

²⁸⁹ Y. MAMMADOFF, *Géopolitique des barrages turcs sur le Tigre et l'Euphrate*. Paris : NOTE N° 6/2011 EuroCité, juin

²⁹⁰ C. CHESNOT, *op.cit.*, 222 p

²⁹¹ K. UGUR, Y. DILEK, « *Les années 1980 et 1990 : vers une guerre ?* », In : *Les relations de la Turquie avec la Syrie*, Istanbul : Institut français d'études anatoliennes, 2013, pp. 27-36.

²⁹² K. UGUR, Y. DILEK, *Ibid.*, pp. 27-36.

Malgré la volonté de la Syrie et de l'Irak d'aboutir à un accord tripartite et « *d'élever le niveau de décision de la dimension technique aux politiques* »²⁹³, la Turquie maintient que ses prélèvements sont moindres que ceux des autres pays alors que l'essentiel de l'eau provient de son territoire et qu'il est temps pour le pays de profiter de cette ressource et de mettre en valeur son potentiel hydraulique, ce qu'elle n'a pas fait depuis de nombreuses années²⁹⁴.

Cette même année, l'utilisation des eaux du Tigre et de l'Euphrate est même envisagée comme solution lors des négociations de paix entre la Syrie et Israël. A l'époque, il a même été envisagé de transférer un certain « *volume d'eau du Tigre en Turquie vers la Syrie en contrepartie d'un volume d'eau du Golan de la Syrie vers Israël* »²⁹⁵. Finalement, la Turquie et l'Irak s'y opposèrent catégoriquement craignant de voir leur souveraineté sur l'eau remise en cause et ce projet fut abandonné.

Menacés par un voisin commun peu soucieux de leurs intérêts, la Syrie et l'Irak vont se rapprocher et dépasser leurs rivalités politiques et historiques afin d'assurer une défense commune. Le 17 avril 1989, ils signeront à Tunis un accord qui prévoit une répartition proportionnelle des eaux de l'Euphrate entre les deux pays.

Nous pouvons constater que même si les crises interétatiques ont été nombreuses et qu'elles n'ont pas abouti à un accord global sur le partage des eaux, elles n'ont pas uniquement opposé la Turquie aux deux autres pays arabes mais également les « frères arabes ennemis » entre eux. D'autre part, elles n'ont pas empêché la tenue de négociations et ont permis que les tensions ne dégénèrent pas en guerres ouvertes.

III Des négociations à prédominance conflictuelle :

a) Les notions de pouvoir et d'asymétrie :

Comme le souligne Marwa DAOUDY, « *ces négociations se sont déroulées dans le cadre d'un processus mixte, entre coopération et conflit, mais à prédominance*

²⁹³ S. BONNEFOY, *op.cit.*, p. 20.

²⁹⁴ *Ibid.*, p. 21.

²⁹⁵ K. UGUR, Y. DILEK, *op.cit.*, pp. 27-36.

*conflictuelle et où la variable de pouvoir joue un rôle central »*²⁹⁶. Les jeux d'influence et les rapports de force ont donc fortement marqué les négociations.

Dans le cas des négociations sur le partage des eaux du Tigre et de l'Euphrate, nous nous trouvons dans une situation d'asymétrie de pouvoir en faveur de la Turquie. Pays initiateur du GAP, la Turquie se trouve en position de pouvoir favorable grâce à sa situation en amont des fleuves mais également en raison de ses ressources économiques et militaires. Ces éléments lui permettent d'appliquer une politique de maximisation de son potentiel hydraulique de manière unilatérale, sans concertation avec les pays riverains. Nous en avons eu l'exemple lorsque la Turquie a stoppé le débit de l'Euphrate lors du remplissage du barrage Atatürk. À travers cette action, Ankara n'a pas respecté les garanties promises à la Syrie dans le Protocole bilatéral de 1987.

Ce contexte d'asymétrie des pouvoirs crée un sentiment d'insécurité pour la Syrie et l'Irak qui sont confrontés à un dilemme de sécurité qui les poussent à réagir.

Le résultat est que les riverains du Tigre et de l'Euphrate se sont engagés pendant plus de trente ans dans un processus de négociation dont la finalité reste mitigée. En effet, ils ne sont pas parvenus à un accord de partage global et les négociations n'ont abouti qu'à des accords bilatéraux et partiels²⁹⁷. Cela nous montre que la variable de pouvoir est une variable d'influence centrale dans les négociations. Même si elle incite à la coopération, elle constitue également un obstacle puisque comme nous pouvons le constater, c'est le pouvoir que détient l'Etat turc à travers sa position politique, économique et militaire qui explique clairement l'échec de toutes les tentatives de négociations pour aboutir à un traité définitif qui l'engagerait à vie. Nous sommes donc loin de l'application du principe de coopération tel que contenu dans le droit international puisque lors des négociations, la confrontation des intérêts particuliers a primé sur l'émergence éventuelle d'une communauté d'intérêts.

Cependant, comme l'affirme aussi Marwa DAOUDY, « *l'asymétrie des pouvoirs ne détermine pas forcément les résultats de la négociation* »²⁹⁸. En effet, les acteurs les plus dépendants, à savoir la Syrie et l'Irak, peuvent recourir à des stratégies de

²⁹⁶ M. DAOUDY, *Une négociation en eaux troubles ou comment obtenir un accord en situation d'asymétrie : Négociations*, vol. n° 6, no. 2, 2006, pp. 65-81.

²⁹⁷ *Ibid.* pp. 65-81

²⁹⁸ *Ibid.* pp. 65-81.

pouvoirs afin de « *combler les déséquilibres* » et d'améliorer leur position dans les négociations²⁹⁹.

b) Les stratégies de pouvoir :

Le processus de négociation a été caractérisé par le recours aux stratégies de pouvoir de la part des trois pays « *pour améliorer leur pouvoir de négociation dans le cadre de stratégies de marchandage* »³⁰⁰. Dans cette partie, nous examinerons les deux stratégies de pouvoirs principales utilisées par la Turquie et la Syrie.

➤ ***La position en amont : un pouvoir structurel déterminant ?***

La Turquie apparaît comme la puissance dominante dans les négociations grâce à sa position géographique avantageuse, atout de pouvoir dans son interaction avec les riverains en aval. Sa capacité à réguler le débit des fleuves à sa guise peut être perçu comme un « *'pouvoir structurel', dont l'établissement du GAP est l'expression* »³⁰¹. Ainsi, la mise en œuvre du GAP peut être envisagée comme « *une expression du pouvoir de marchandage de la Turquie* »³⁰².

Cependant, comme le projet n'est pas encore terminé, la Syrie et l'Irak disposent encore « *de marges de manœuvre, en termes de pouvoir de marchandage* »³⁰³. La situation de pouvoir de la Turquie est donc constamment remise en cause par des stratégies de pouvoir de leur part. De plus, l'ampleur du pouvoir structurel de la Turquie a été relativisée par l'existence de normes de droit international sur les cours d'eau internationaux. Ces normes établissent les règles du jeu dans les négociations et sont censés équilibrer le rapport de forces³⁰⁴. Les pays en aval y feront appel afin d'appuyer leur position de marchandage, de renforcer leurs revendications et d'élargir leurs marges de manœuvre. Les positions de pouvoir des trois Etats riverains ne sont donc pas uniquement déterminées par la position géographique, l'économie ou la puissance militaire puisqu'elles ont évolué en fonction des stratégies adoptées par chacun tout au long des négociations.

²⁹⁹ M. DAOUDY, *Une négociation en eaux troubles ou comment obtenir un accord en situation d'asymétrie : Négociations*, op.cit., pp. 65-81.

³⁰⁰ S. BONNEFOY, op.cit., p. 22.

³⁰¹ Ibid., p. 44.

³⁰² M. DAOUDY, op.cit., 65-81.

³⁰³ Ibid., pp. 65-81.

³⁰⁴ S. BONNEFOY, op.cit., p. 44.

➤ **Pouvoir de la Syrie dans les négociations :**

Afin d'égaliser l'asymétrie de pouvoir et d'améliorer sa position de force, la Syrie a recours aux stratégies de pouvoir, plus précisément à des stratégies de *linkage* (emboîtement) entre les enjeux hydrauliques et stratégiques³⁰⁵. La stratégie de l'emboîtement est définie par Marwa DAOUDY : « *L'effet d'emboîtement s'effectue par l'inclusion d'acteurs indirects, par l'établissement d'un lien avec d'autres problématiques ou par l'adjonction de problématiques indirectes sur l'agenda* »³⁰⁶.

La Syrie a déployé principalement deux stratégies de *linkage*. La première sera un soutien au PKK. En effet, la Syrie dispose de peu de moyens de pression sur la Turquie. L'option militaire n'étant pas envisageable puisque le pays est militairement trop faible pour envisager un conflit avec la Turquie, la stratégie principale déployée par la Syrie sera celle du soutien au groupe séparatiste kurde, le PKK.

C'est en réponse à l'annonce du GAP et face à l'intransigeance turque dans les négociations sur le Hatay et sur le partage des eaux de l'Euphrate que la Syrie va jouer la carte du militantisme actif kurde³⁰⁷. Notons que l'insurrection kurde représente un frein à la réalisation des multiples chantiers du GAP par l'Etat turc. D'ailleurs, dans les années 1990 lors de la guerre civile au Kurdistan turc, les chantiers de barrages ont été fréquemment la cible d'attaques du PKK³⁰⁸. Cependant, comme nous pouvons le constater, le problème kurde est également interétatique et ces derniers vont servir d'instrument à la Syrie pour déstabiliser et faire pression sur Ankara.

Outre le soutien au PKK, la Syrie et l'Irak ont été accusés d'accueillir et de soutenir divers mouvements séparatistes ou terroristes contre la Turquie ; comme l'ASALA (Armée secrète arménienne pour la libération de l'Arménie), Dev Sol, ou encore les chypriotes grecs.

Mais l'atout majeur de Damas dans le processus de marchandage reste son soutien au PKK. Elle leur fournit des armes et un entraînement dont un volet était destiné à la destruction de barrages³⁰⁹. En 1979, le chef du PKK, Abdullah Öcalan, s'y était même

³⁰⁵ M. DAOUDY, *op.cit.*, pp. 65-81.

³⁰⁶ *Ibid.*, pp. 65-81.

³⁰⁷ G. BERTRAND, *Le conflit helléno-turc : La confrontation des deux nationalismes à l'aube du XXI^e siècle*. Neuaufage İstanbul : Institut français d'études anatoliennes, 2003, pp. 229-267.

³⁰⁸ K. UGUR, Y. DILEK, *op.cit.*, pp. 27-36.

³⁰⁹ S. BONNEFOY, *op.cit.*, p. 44.

réfugié pour échapper aux forces de sécurité turques. Notons que lors de sa capture en 1999, la Syrie perdra une carte majeure lors des négociations.

En introduisant de nouveaux enjeux dans l'interaction mutuelle, la Syrie cherche à se mettre en position d'influencer les intérêts de la Turquie et essaie de bénéficier d'une marge de manœuvre afin d'obtenir des assouplissements dans la position turque sur le partage des eaux.

Son objectif est de « *lier tout accord sécuritaire sur le sujet à une garantie minimale par la Turquie sur eaux de l'Euphrate* »³¹⁰. En effet, cette stratégie, en affectant les intérêts sécuritaires de la Turquie a permis d'obtenir l'accord bilatéral de 1987 octroyant un montant d'allocation minimale de 500 m³/seconde, en échange d'accords sécuritaires³¹¹.

La deuxième carte majeure utilisée par la Syrie est celle du blocage du financement international du GAP. Pour atteindre cet objectif, elle en appelle aux instances internationales et écrit activement aux gouvernements européens qui financent le projet. L'objectif étant de ralentir la réalisation du GAP par manque de capitaux internationaux puisque « *le manque de financement international finit par peser sur la réalisation finale du projet et rend ce riverain plus impatient de trouver des capitaux donc un arrangement global sur les eaux de l'Euphrate* »³¹².

La Syrie va également soutenir la « Campagne internationale contre Ilisu » et apportera son soutien aux organisations non gouvernementales, qui s'engagent pour raisons environnementales et humanitaires dans les actions mondiales contre le financement du projet GAP. Cette stratégie profitera à la Syrie puisque d'une part, « *le gouvernement britannique, ainsi que de grands groupes industriels britanniques, italiens et suisses, se retirent du projet* » et d'autre part cela permettra une reprise de dialogue sur les questions hydrauliques avec la Turquie (2001-2002)³¹³.

³¹⁰ M. DAOUDY, « Une négociation en eaux troubles ou comment obtenir un accord en situation d'asymétrie : Négociations », *op.cit.*, pp. 65-81.

³¹¹ S. BONNEFOY, *op.cit.*, p. 35.

³¹² *Ibid.*, p. 49.

³¹³ M. DAOUDY, « Une négociation en eaux troubles ou comment obtenir un accord en situation d'asymétrie : Négociations », *op.cit.*, pp. 65-81.

c) Les stratégies de pouvoir déployées par la Turquie :

Du côté turc, nous relèverons deux stratégies principales qui auront un impact sur les alternatives de la Syrie.

➤ *Une alliance stratégique avec Israël :*

L'alliance stratégique avec Israël débute dès 1991 et est rapidement institutionnalisée avec la signature d'un mémorandum portant sur l'entente mutuelle. Cet accord est suivi par un second portant sur les critères de coopération signé en 1993 et enfin à travers l'accord de coopération et d'éducation militaire de 1996³¹⁴. Elle prévoit un encadrement militaire, une défense coordonnée mais également des échanges commerciaux plus poussés. Cette stratégie a pour but d'exercer une influence sur les options sécuritaires de la Syrie et comme le souligne Marwa DAOUDY : « *la carte d'emboîtement avec le processus de paix au Moyen-Orient, qui est utilisée par la Syrie, est contre balancée par le rapprochement sécuritaire entre la Turquie et Israël* ».

➤ *Le facteur temps :*

Le facteur temps est un autre élément de la stratégie turque dans les négociations. En effet, dans l'attente de la réalisation complète du GAP, la Turquie adopte une « négociation d'évitement », c'est-à-dire qu'elle décide d'entrer en discussion et de négocier mais temporise la conclusion d'un accord de répartition générale des eaux³¹⁵.

Depuis le lancement du projet, Ankara a préféré maintenir un *statu quo* puisque celui-ci est « *moins coûteux qu'une répartition des eaux qu'elle peut exploiter de façon unilatérale, sans contrainte de partage* »³¹⁶. De son côté, la Syrie est impatiente d'obtenir un accord de partage et a un intérêt à poursuivre les négociations puisque le développement du GAP suscite une forte insécurité hydraulique et alimentaire. La Turquie est donc l'acteur le plus patient quant à la conclusion d'un futur arrangement ce qui lui confère une position de pouvoir favorable³¹⁷.

³¹⁴ *Ibid.*, pp. 65-81.

³¹⁵ *Ibid.*, pp. 65-81.

³¹⁶ *Ibid.*, pp. 65-81.

³¹⁷ M. DAOUDY, op.cit., pp. 65-81.

Partie 4 : La guerre de l'eau :

Chapitre 1 : L'eau, une raison pour entrer en guerre ? :

« *L'histoire de la guerre de l'eau est aussi ancienne que la guerre* »³¹⁸. En effet, dans l'histoire de l'humanité, de nombreux conflits sont nés pour des histoires d'eau. À travers le temps, cette ressource a ainsi été utilisée comme instrument ou comme cible lors de conflits. L'instrumentalisation de l'eau à des fins politiques et militaires dans les conflits armés n'est donc pas nouvelle mais force est de constater que le risque semble bien plus réel aujourd'hui qu'il y a quelques années.

I Les notions de conflit hydrique et de guerre de l'eau :

L'eau se retrouve donc au centre de nombreux conflits mais un conflit « sur l'eau » n'est pas encore une guerre de l'eau et tous les conflits ne dégénèrent pas forcément en guerre. Dans un premier temps, il convient de définir les notions de conflit hydrique et de « guerre de l'eau » :

Traditionnellement, on distingue deux types de conflits hydriques. Ils peuvent être interétatiques lorsque les intérêts de plusieurs Etats se trouvent menacés, ou intraétatiques lorsqu'un pays politiquement instable se trouve dans une situation de pénurie pouvant plonger la population dans une guerre civile³¹⁹.

Les conflits pouvant naître autour des ressources en eau sont nombreux et de différentes natures. Selon Peter GLEICK, président du groupe de réflexion américain *Pacific Institute for Studies in Development*, ils peuvent être regroupés dans les catégories suivantes. Notons qu'un même conflit peut concerner plusieurs catégories³²⁰ :

- Le contrôle de la ressource : lorsque l'accès à la ressource est à la racine du conflit ;

³¹⁸ D. AMARA, « La guerre de l'eau : quelle solution aujourd'hui ? », *Sorbonne Human Rights*, 25 mars 2016, disponible sous : <https://sorbonnehumanrights.wordpress.com/2016/03/25/la-guerre-de-leau-quelle-solution-aujourd'hui/>, consulté le 17 juillet 2018.

³¹⁹ C. BOUQUET, « Conflits et risques de conflits liés à l'eau en Afrique », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 255, 2011, pp. 341-362.

³²⁰ S. PAQUEROT, *op.cit.*, 26p.

- L'utilisation de la ressource à des fins militaires : quand les ressources hydriques sont utilisées comme arme ;
- L'utilisation de la ressource à des fins politiques ;
- Le terrorisme : quand la ressource est utilisée comme cible ou comme arme par des acteurs non étatiques ;
- L'utilisation des ressources en eau ou des systèmes reliés comme cibles militaires ;
- Les conflits de développement : quand les ressources en eau sont une source de tension majeure dans un contexte de développement économique et social

La notion de « guerre de l'eau » peut être définie comme étant : « le *recours à la violence de masse organisée par deux ou plusieurs Etats afin de « régler » un différend concernant le contrôle de l'eau en tant que ressource rare* »³²¹. Il s'agit donc d'un conflit interétatique dans lequel les pays seront prêts à faire la guerre afin de s'assurer un contrôle unilatéral, de sécuriser ou de préserver leur accès sur la totalité ou une partie des ressources en eau³²². Cette définition a plusieurs implications. Premièrement, elle induit que la violence doit atteindre une certaine ampleur, généralement, dans la littérature, un seuil de 1000 victimes est retenu³²³. Deuxièmement, ce type d'événements va au-delà du conflit dans lequel « *l'eau est impliquée en tant que composante tactique, théâtre des opérations ou simple bénéfice secondaire* »³²⁴. Cela la distingue d'une guerre interétatique « classique ».

D'après Thomas HOMER-DIXON, ce sont les pays n'assurant pas une bonne gestion de l'eau et ne disposant pas d'une bonne capacité d'adaptation sociale en cas de pénurie qui sont les plus menacés par « une guerre de l'eau »³²⁵. A l'instar de l'Occident, cela la vise principalement l'Afrique pauvre et le Moyen-Orient, qui sont des régions politiquement instables.

En effet, force est de constater que les pays les plus fragiles sont bien souvent ceux qui connaissent également les niveaux de stress hydrique les plus élevés³²⁶. Le problème du stress hydrique au Moyen-Orient n'est plus à démontrer, et comme

³²¹ F. JULIEN, F. LASSERRE, *op.cit.*, pp. 54-73.

³²² *Ibid.*, pp. 54-73

³²³ *Ibid.*, pp. 54-73.

³²⁴ *Ibid.*, pp. 54-73

³²⁵ F. LASSERRE, « Conflits hydrauliques et guerres de l'eau : un essai de modélisation », *Revue internationale et stratégique*, vol. 66, no. 2, 2007, pp. 105-118.

³²⁶ M. EL BATTITUI, *op.cit.*, p.22.

l'affirme Mohamed EL BATTIUI : *« le manque d'eau n'est pas un problème spécifiquement moyen-oriental, mais (...) c'est dans cette région que le problème est plus dangereux »*³²⁷. Dans son rapport intitulé « Au-delà des pénuries la sécurité de l'eau au Moyen-Orient et en Afrique du Nord », la Banque mondiale affirme que *« la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord est, de toutes les régions du monde, celle où les ressources en eau sont les plus rares »*³²⁸. L'institution ajoute également que : *« De tous les problèmes auxquels est confrontée la zone MENA, c'est la crise liée à l'eau à laquelle elle est la moins prête à faire face »*³²⁹. Selon les spécialistes, elle constitue une menace pour la région, encore plus grave que l'instabilité politique ou le chômage³³⁰. En effet, le problème hydrique est d'autant plus fort dans ces régions, qu'au manque d'eau récurrent, viennent s'ajouter des nouvelles difficultés, telles que les eaux transfrontalières, les droits d'usage etc... complexifiant encore davantage la gestion de l'eau. Plus que jamais, l'eau est au cœur des préoccupations. Il y a donc un risque de voir la crise s'aggraver dans les prochaines années si rien n'est fait pour contrer ce problème.

II L'eau, catalyseur ou source de conflits ? :

L'eau est rarement la cause principale d'un conflit mais plutôt un facteur aggravant, qui exacerbe des tensions déjà existantes. Nous en avons l'exemple avec le cas d'Israël et de ses voisins qui, outre leurs sources de tensions bien connues, s'affrontent également pour le partage des eaux du Jourdain. Bien que n'étant pas la cause principale du conflit, le projet de détournement du Jourdain fut l'un des éléments déclencheurs de la guerre des Six Jours.

Cette thèse est soutenue par Mohamed EL BATTIUI qui n'a relevé que sept conflits mineurs pour des histoires d'eau dans l'histoire moderne. Il soutient que pour chacun d'eux : *« l'eau n'était qu'un facteur aggravant et non une cause directe »*³³¹. Dans le même ordre d'idée, Aaron WOLF nous dit qu'*« il se peut qu'il n'y ait pas, dans un avenir prévisible, de « guerres » de l'eau au sens classique du terme, avec ultimatum et rappel d'ambassadeurs, mais les incidents de frontières sont bien là, et iront sans*

³²⁷ Ibid., p.22.

³²⁸ BANQUE MONDIALE, *Au-delà des pénuries : la sécurité de l'eau au Moyen-Orient et en Afrique du Nord*. Washington DC : Groupe de la banque mondiale, 2017.

³²⁹ Ibid.

³³⁰ M. EL BATTIUI, *op.cit.*, p.22.

³³¹ Ibid., p.22.

*doute en se multipliant, l'eau étant tour à tour la cause, le prétexte ou l'une des composantes de ces multiples troubles »*³³².

Enfin, Franck GALLAND affirme que l'eau est un « catalyseur de conflits » et que dans la plupart des cas, les conflits sur l'eau, viennent s'ajouter à un ensemble de facteurs de conflit préexistants et plus globaux dans lesquels ils sont imbriqués³³³. Ces facteurs peuvent être d'origine ethniques, religieuses, politique ou encore économique.

Bien qu'aucune véritable guerre de l'eau n'ait été documentée dans l'époque moderne, plusieurs foyers de tension interétatique pourrait tomber dans cette catégorie au regard des tensions qu'ils génèrent. Autrement dit, les zones où l'eau peut servir de « catalyseur à des conflits » sont nombreuses au Proche et Moyen-Orient³³⁴. C'est le cas notamment des conflits entre l'Arabie saoudite et la Jordanie, entre la Lybie et l'Egypte, dans le bassin du Nil, et bien sûr entre nos trois protagonistes autour du partage des eaux du Tigre et de l'Euphrate.

III La guerre de l'eau est-elle inéluctable ?

L'examen de la littérature scientifique nous révèle que les travaux universitaires sur le thème du conflit et de la coopération qui apparaissent à partir des années quatre-vingts se divisent en deux camps principaux qui adoptent des positions strictement opposées.

D'un côté, nous retrouvons les partisans du « scénario alarmiste ». Beaucoup d'experts et d'observateurs tirent la sonnette d'alarme comme Christian CHESNOT qui nous prévient que « *le Moyen-Orient risque d'être le champ d'une bataille pour l'eau, si rien n'est fait politiquement pour l'empêcher* »³³⁵ ou encore John BULLOCH et Adil DARWICH qui soulignent que le manque d'eau est un problème particulièrement dangereux au Moyen-Orient puisque, d'une part, les pays de la région disposent de grandes capacités économiques et d'armement, et d'autre part, ils ont une prédisposition à régler leurs différends par des moyens militaires.

Force est de constater que dans la littérature scientifique, de nombreux ouvrages et articles viennent conforter l'hypothèse d'une future guerre de l'eau. Cette effrayante

³³² C. ABDALLA ISKANDAR, *Le développement durable et le Droit de l'Environnement : La sécurité nationale hydraulique au Moyen-Orient*, Thèse de droit public, Artois : Université d'Artois, 2012, 583p.

³³³ F. GALLAND, « Sécurité internationale et enjeux liés à l'eau », *Sécurité globale*, vol. 21, no. 3, 2012, pp. 61-67.

³³⁴ Ibid, pp. 61-67

³³⁵ C. CHESNOT, *op.cit*, 222 p.

prédiction a été très médiatisée pour finalement dépasser le cercle de spécialistes et bénéficier d'une audience importante. « *En quelques années, le caractère quasi inéluctable d'une prochaine guerre de l'eau s'est ainsi imposé à l'opinion publique comme un fait acquis de la géopolitique régionale, faisant d'une question importante un sujet "à la mode"* »³³⁶. On assiste également à une militarisation du vocabulaire qui témoigne du caractère conflictuel de cette ressource. On emploie les termes de "guerre", "bataille", "conflit" et on parle désormais de la géostratégie de l'eau, de l'hydro-politique, l'hydro-diplomatie ou encore des hydro-conflits. Cependant, bien qu'« *une bonne partie des publications des dix dernières années sur le sujet ont conforté cette idée* »³³⁷ et que le thème de la guerre de l'eau remporte un certain succès dans les médias, il semblerait que « *l'approche et la présentation du problème de l'eau au Moyen-Orient commencent aujourd'hui tout doucement à changer* »³³⁸.

De l'autre côté, les adversaires de ces thèses alarmistes sont convaincus que la guerre de l'eau pourra être évitée au Moyen-Orient si une vraie volonté de coopération se manifeste³³⁹. Ainsi, Aaron WOLF reste prudent et ne prédit pas une future guerre de l'eau dans la région. Toutefois, il reconnaît que des enjeux hydrauliques peuvent naître la violence et que toutes les prémisses d'un conflit violent pour l'eau sont présentes dans la région. Afin de vérifier si les ressources hydriques ont réellement un quelconque rôle dans les conflits entre Etats riverains, Aaron WOLF et son équipe ont analysé 1831 interactions conflictuelles et coopératives portants sur le partage des eaux entre plusieurs Etats, répartis sur 215 rivières transfrontalières, durant la période 1948-1999³⁴⁰. Il ne relève que 507 interactions conflictuels dont seulement 37 ont impliqué un recours à la violence mais en aucun cas des affrontements armés interétatique³⁴¹. Donc, en 50 ans, l'humanité ne s'est battu pour l'eau que 37 fois, dont 27 fois entre Israël et ses voisins avant 1970³⁴². Les 1228 autres, soit la grande majorité, sont de nature coopérative. Il conclut que « *l'Histoire de la gestion de l'eau répond à des logiques de coopération et non à des logiques de confrontation* »³⁴³. En d'autres

³³⁶ F. BOEDEC, *op.cit.*, pp. 77-98.

³³⁷ C. ABDALLA ISKANDAR, *Le développement durable et le Droit de l'Environnement : La sécurité nationale hydraulique au Moyen-Orient*, Thèse de droit public, Artois : Université d'Artois, 2012, 583p.

³³⁸ F. BOEDEC, *op.cit.*, pp. 77-98.

³³⁹ C. ABDALLA ISKANDAR, *op.cit.*, 583p.

³⁴⁰ M. EL BATTITUI, *op.cit.*, p.22.

³⁴¹ E. BOINET, *La gestion intégrée des ressources en eau du fleuve Sénégal : bilan et perspectives*, Mémoire de stage, Paris, Université Paris Sud XI, 2011, 75p.

³⁴² C. BOUQUET, *op.cit.*, pp. 341-362.

³⁴³ E. BOINET, *op.cit.*, 75p.

termes, la menace de pénurie d'eau amène le plus souvent les États à coopérer plutôt qu'à s'affronter.

Frédéric LASSERRE, expert en géopolitique de l'eau à l'Université de Laval, partage également ce scepticisme. Il soutient que l'eau est davantage un catalyseur de tensions et que « *la coopération sur l'eau est réalisable même en cas de situation conflictuelle* »³⁴⁴. Enfin, HOMER-DIXON, expert en sécurité environnementale et chercheur à l'Université de Toronto, fait un lien entre la pression exercée sur les ressources et la stabilité politique.

IV Confrontation des principaux arguments :

a) L'argument qualitatif :

Les adversaires des thèses alarmistes estiment qu'il est réducteur et simpliste d'affirmer que la prochaine guerre dans la région sera une guerre de l'eau uniquement pour des raisons quantitatives. En effet, la question de l'eau au Moyen-Orient n'est pas une question de rareté mais plutôt un problème de répartition de la ressource dans l'espace et dans le temps³⁴⁵. Ils estiment également que les partisans des thèses alarmistes utilisent volontairement des données hydrologiques sélectives afin d'appuyer leur thèse.

b) La « bataille » des chiffres hydrologiques :

Pour Habib AYEB, cette idée du Moyen-Orient comme étant une région propice aux pénuries et aux conflits hydriques serait le résultat d'une « bataille des chiffres » autour de l'eau³⁴⁶. Ce terme de bataille souligne le fait que les renseignements hydrologiques sont des moyens militaires d'une grande importance que les Etats ont intérêt à garder secret. Il y a une difficulté d'établir un bilan des ressources hydrauliques fiable puisque la gestion de l'eau est un enjeu politique. En effet, les chiffres avancés par les Etats reflètent aussi leurs stratégies pour obtenir un partage des ressources qui leur soit le plus favorable. Dans cette logique, l'Etat d'amont sera tenté de réduire l'importance du débit du cours d'eau qui le traverse ou encore de

³⁴⁴ F. LASSERRE, A. BRUN, *Le partage de l'eau : Une réflexion géopolitique*, Paris : Odile Jacob, 2018, 195p.

³⁴⁵ M. EL BATTITUI, *op.cit.*, p.22.

³⁴⁶ H. AYEB, *op.cit.*, pp. 709-710.

gonfler le volume de la crue du fleuve afin de limiter les quantités d'eau libérées vers l'aval. De leur côté, les Etats en aval vont au contraire tenter de faire valoir des chiffres plus faibles de façon à limiter la consommation d'eau de l'Etat en amont. Voilà pourquoi, même en temps de paix, les chiffres ont une importance, notamment lors des négociations.

Dans le même ordre d'idées, Elisabeth PICARD affirme que « *dans un contexte compétitif voire conflictuel, comme celui du Moyen-Orient, la guerre de l'eau dont sont friands les hebdomadaires se déroule d'abord sur le plan de l'information où elle prend les formes les plus sophistiquées. Car il ne s'agit pas seulement de transmission d'informations imprécises ou fantaisistes. Chaque protagoniste cherche à composer un corpus qui conforte ses thèses et appuie ses prétentions* »³⁴⁷. Elle ajoute également que dans ce domaine, les chiffres ne concordent pas et que bien souvent les analyses se contredisent. Ainsi, dans le cas du bassin du Tigre et de l'Euphrate, les experts disposent de trois versions d'informations hydrologiques différentes : turques, syrienne et irakiennes.

c) L'argument historique :

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le géographe américain Aron WOLF ne prédit aucune guerre de l'eau. Selon lui, la seule véritable guerre de l'eau connue dans le passé remonte à plus de 4500 ans et il y a donc peu de chance qu'il y en ait une prochainement. Chose inquiétante mais révélatrice, elle opposa deux cités mésopotamiennes, Lagash et Umma, dont le différent portait déjà sur le partage des eaux du Tigre. Cependant, tous les analystes ne sont pas d'accords sur ce point et affirment que l'eau a déjà eu une influence cruciale dans plusieurs guerres contemporaines : le conflit israélo-arabe de 1967 ou encore l'invasion du Liban en 1979. Ils apportent donc une interprétation différente de la littérature classique de ces conflits.

Cependant, même si l'argument historique est porteur d'une lueur d'espoir, il nous laisse toutefois perplexe puisque le contexte est différent. Il faut replacer la problématique de l'avènement possible d'un conflit pour l'eau dans la dynamique

³⁴⁷ M. EL BATTITUI, *op.cit.*, p.22.

contemporaine d'une demande en explosion face à une ressource limitée³⁴⁸. Dédire sur base de l'absence de toute guerre de l'eau à ce jour qu'il n'y en aura pas à l'avenir ne vaut que s'il on parvient à démontrer que nous vivons dans un monde stagnant, ce qui n'est pas le cas. Nous vivons dans un monde affecté par les changements climatiques et où les sociétés humaines sont dynamiques. La population a augmenté à un rythme sans précédent dans l'histoire et la pression sur la ressource hydraulique s'est donc fortement accrue. Selon Frédéric LASSERRE, qui sur ce point contredit WOLF, « *c'est ce caractère dynamique qui interdit de s'appuyer sur des raisonnements historiques pour rendre compte de possibles conflits sur l'eau* »³⁴⁹.

De plus, concernant la guerre israélo-arabe de 1967, la prise de territoires hydrauliquement stratégiques (le plateau du Golan et la Cisjordanie) était plutôt opportuniste car ce n'est pas leur dimension hydraulique qui a motivé Israël à déclencher cette guerre. Malgré cette absence d'exemple dans l'histoire, les partisans de la thèse alarmiste persistent à croire que la confrontation militaire entre les pays riverains du bassin du Tigre et de l'Euphrate reste inévitable puisque la pénurie en eau continue de s'aggraver.

d) L'argument de la puissance militaire :

Une autre critique émise par les pourfendeurs de l'idée de guerres de l'eau est que les alarmistes ne tiennent pas compte de l'asymétrie du pouvoir militaire entre les différents Etats riverains.

Bien que John BULLOCH et Adil DARWICH soulignent que « *c'est dans cette région que le problème est le plus dangereux. Ce danger, pour eux, est lié au fait que les pays de la zone possèdent des vastes réserves financières, un large éventail d'armements, une force aérienne, des missiles et, dans certains cas, la capacité nucléaire* »³⁵⁰, force est de constater que l'asymétrie du pouvoir militaire possède un fort potentiel de dissuasion.

³⁴⁸ F. LASSERRE, « Guerre de l'eau : inévitables ? », *diploweb*, 26 janvier 2014, disponible sous : <https://www.diploweb.com/Guerres-de-l-eau-inevitables.html>, consulté le 20 juin 2018.

³⁴⁹ *Ibid.*

³⁵⁰ M. EL BATTITUI, *op.cit.*, p.22.

Depuis le démantèlement de l'ensemble des forces de sécurité irakienne en 2003 et vu la situation chaotique de la Syrie, la Turquie jouit actuellement d'un avantage militaire absolu sur ses deux voisins. De plus, outre sa puissance militaire, la Turquie est membre de l'OTAN et a bénéficié jusqu'en 2009 de son alliance militaire conclue avec l'Etat d'Israël en 1996³⁵¹. Pour la Syrie et l'Irak, l'option militaire n'est pas envisageable

A plusieurs reprises, la Turquie et la Syrie ont menacé d'en venir aux armes et ont frôlé le conflit ouvert : notamment en 1998, lorsque la Turquie accusa la Syrie de toujours soutenir le PKK. Face aux menaces très explicites d'Ankara de recourir aux armes, Damas n'aura d'autre choix que de plier et de ne pas prendre les armes « *dans ce qui semblait une cause perdue d'avance* »³⁵².

Cependant, à la question de savoir si cette asymétrie des forces militaires est suffisante pour justifier le déclenchement d'une guerre, comme nous allons le voir dans point suivant, FREY et NAFF répondent par la négative.

e) Enhanced Power Matrix Model :

Dans son ouvrage « la gestion de l'eau au Moyen-Orient », Mohamed EL BATTIUI a recours au *Enhanced Power Matrix Model* afin d'expliquer la faible probabilité d'une future guerre de l'eau dans la région³⁵³. Il s'agit d'une adaptation du « Power Matrix Model » de FREY et NAFF au contexte géopolitique régional. En effet, l'apport de ce nouvel élément vient contredire la thèse alarmiste.

Selon ce modèle, trois facteurs principaux doivent être pris en compte pour évaluer la probabilité d'occurrence d'une guerre de l'eau :

- Le besoin en eau : « *reflète la motivation ou la perception des Etats riverains et les dirige soit vers une coopération, soit vers un conflit* »³⁵⁴
- La position des pays riverains : En sachant que l'Etat situé en amont du fleuve dispose de certains avantages, dont celui de contrôler le débit, par rapport aux Etats situés en aval.

³⁵¹ P. RAZOUX, « Quel avenir pour le couple Turquie-Israël ? », *Politique étrangère*, vol. printemps, no. 1, 2010, pp. 25-39.

³⁵² F. LASSERRE, « Ce que la Syrie laisse présager de l'ère de la guerre de l'eau », *L'Obs*, 05 janvier 2017, disponible sous : <https://www.nouvelobs.com/monde/guerre-en-syrie/20170105.OBS3418/ce-que-la-syrie-laisse-presager-de-l-ere-des-guerres-de-l-eau.html>, consulté le 05 juin 2018.

³⁵³ M. EL BATTIUI, *op.cit.*, p.22.

³⁵⁴ *Ibid.*, p.22.

- La force militaire des Etats : C'est le facteur le plus important. Il peut avoir une influence significative, mais le déséquilibre des forces militaires, n'est pas suffisant pour justifier le déclenchement d'une guerre.

Selon ce modèle, la somme des trois facteurs détermine le pouvoir global des riverains. Plus un Etat obtient un résultat élevé, plus sa force relative individuelle est grande. En comparant les résultats des Etats riverains d'un même bassin, il est possible de prédire de manière approximative les probabilités d'occurrence d'un conflit autour de l'eau « *sous différentes conditions* »³⁵⁵. Un tableau va alors être dressé et de l'analyse de ce tableau vont découler différents enseignements.

De l'analyse FREY et NAFF découle trois enseignements majeurs concernant trois types de situation : lorsque le pays d'amont du bassin est plus armé par rapport aux autres riverains, lorsque le pays d'aval a un avantage militaire ou lorsque les l'ensemble des Etats riverains possèdent le même potentiel militaire. Selon FREY et NAFF : « *quand le pays de l'amont du bassin international est le plus armé par rapport aux autres riverains, cette disparité des forces peut éviter un conflit* »³⁵⁶. Or, comme nous l'avons vu précédemment, parmi nos trois protagonistes, c'est la Turquie, pays d'amont, qui possède un avantage militaire absolu. De plus, ils affirment que la Turquie est moins dépendante des ressources en eau des deux fleuves en comparaison à la Syrie et à l'Irak. Par conséquent, ils concluent que : « *Cet avantage militaire, combiné à un faible besoin en eau de l'Etat turc a écarté toute possibilité de conflit autour de l'Euphrate* »³⁵⁷.

Enfin, selon eux, cette idée voulant que le Moyen-Orient serait une région propice aux guerres de l'eau s'explique en grande partie par deux facteurs : La « bataille » des chiffres hydrologiques ainsi que le flou et la pauvreté du droit international. Deux sujets que nous avons déjà traités précédemment.

f) L'eau et la stabilité politique :

Les adversaires des thèses alarmistes ajoutent également qu'il convient de prendre en compte l'asymétrie politique entre les protagonistes et de replacer la question de l'eau à côté d'autres problèmes de sécurité, sociétale, de frontières ou encore de politique

³⁵⁵ *Ibid.*, p.22.

³⁵⁶ M. EL BATTITUI, *op.cit.*, p.22.

³⁵⁷ *Ibid.*, p.22.

régionale afin d'en apprécier toute l'étendue. En effet, la problématique de l'eau est éminemment politique.

Peter Gleick partage ce point de vue et se dit préoccupé par « *un monde dans lequel l'eau est une ressource de plus en plus rare et où la politique joue un rôle puissant dans l'allocation de l'eau – à travers les frontières et, peut-être plus grave encore, au sein même des pays* »³⁵⁸.

Pourfendeur de l'idée de guerres de l'eau, HOMER-DIXON reconnaît cependant que les tensions croissantes exercées sur l'eau pourraient se traduire, si elles s'accroissent encore, par la déstabilisation des sociétés³⁵⁹. En effet, selon son analyse, « *lorsque la demande dépasse la disponibilité d'une ressource en un territoire donné, l'instabilité politique s'intensifie* »³⁶⁰.

Un autre sceptique, Aaron WOLF le rejoint sur ce point et affirme que : « *si les guerres de l'eau sont sans doute un mythe, le lien entre l'eau et la stabilité politique ne l'est certainement pas.* »³⁶¹. En effet, lorsqu'une société est confrontée à une rareté croissante de l'eau, les conditions socio-économiques se dégradent, la croissance économique est freinée, les conditions sanitaires sont susceptibles de se dégrader, la production alimentaire stagne ou diminue, engendrant de manière inéluctable à une paupérisation de la population. À partir de là, HOMER-DIXON prédit un mouvement d'émigration des populations rurales vers les villes. Ce déplacement de la population rendrait les pouvoirs publics incapables, faute de moyens financiers, de lutter contre la paupérisation croissante de la population. Il y aura un regain de mécontentement et une montée de la violence avec le risque que les autorités deviennent un « *exutoire du désespoir de populations déracinées* »³⁶². Ce scénario catastrophe « *met à jour une partie des mécanismes qui pourraient conduire, à partir de la paupérisation, à la montée de l'insécurité et à l'incapacité progressive des pouvoirs publics à assurer la sécurité face à une montée de la violence ou du terrorisme* »³⁶³. Rappelons que le

³⁵⁸ « L'eau et ses conflits », *IRIN*, 22 avril 2014, disponible sous : <http://www.irinnews.org/fr/report/99980/analyse-l'eau-et-les-conflits>, consulté le 14 juillet 2018.

³⁵⁹ F. LASSERRE, *op.cit.*, pp. 105-118.

³⁶⁰ G. CAQUETTE, *Que le vent emporte le mythe : la guerre de l'eau au Proche-Orient n'a pas eu lieu*, Mémoire maîtrise en science-politique, Canada, Université du Québec à Montréal, 2006, p. 3.

³⁶¹ F. LASSERRE, *op.cit.*, pp. 105-118.

³⁶² *Ibid.*, pp. 105-118.

³⁶³ F. LASSERRE, L. DESCROIX, *op.cit.*, 490p.

monde arabe qui regroupe plus de 4% de la population mondiale ne dispose que de 0,7 % des ressources hydriques³⁶⁴.

V Solutions pour prévenir les conflits :

Dans une telle situation, l'hypothèse d'un conflit ouvert entre les riverains du Tigre et de l'Euphrate pour le partage de l'eau ne peut être exclue. De même, l'utilisation de l'eau comme une arme par la Turquie reste une éventualité. Se pose alors la question de savoir si une gestion concertée est possible entre nos trois protagonistes ?

Comme nous l'avons vu précédemment dans cette partie, au chapitre I/1, lors des négociations, les coopérations interétatiques ont été peu concluantes et la perspective d'un accord global semble peu probable. Cependant, dans cette dernière partie, nous allons explorer quelques pistes de solutions. Bien que des réponses simples à ce problème complexe n'existent pas, différentes pistes de nature techniques, économiques et politiques sont envisageables.

a) Les remèdes techniques et économiques :

Mettre en place des politiques d'économie des eaux afin de mieux gérer cette ressource est impératif. Dans cette optique, économiser l'eau revient à réduire les pertes et les gaspillages provoqués par l'homme. Afin de rationaliser les usages, il existe des solutions simplement techniques et économiques que chaque Etat peut mettre en œuvre.

À plusieurs reprises, la Turquie a affirmé que les déficits en eau de ses voisins en aval ne relevaient pas du domaine juridique mais étaient liés à leur mauvaise gestion de la ressource³⁶⁵. Il les enjoignait ainsi à mettre en œuvre des politiques et à développer des techniques plus économes en eau. Lutter contre le gaspillage apparaît alors comme une partie de la solution. Elle implique que les mentalités évoluent peu à peu chez les responsables vers une vision plus rationnelle de son usage. Elle inclut également le recyclage des eaux usées, la maîtrise de l'irrigation, les transferts d'eau, etc.

³⁶⁴ MUTIN Georges, MICHEL Michel, « De l'eau pour tous ? », In: *L'information géographique*, volume 66, n°4, 2002. pp. 382-383.

³⁶⁵ S. BONNEFOY, *op.cit.*, p. 63.

Un des domaines les plus concernés par cette problématique est sans conteste le secteur agricole. En effet, la plupart des Etats arabes utilisent des techniques d'irrigation archaïques qui consomment de grandes quantités d'eau³⁶⁶. Elles engendrent beaucoup de pertes dues à l'évaporation ou lors du transport dans les canalisations à cause de leur mauvais état. La Banque mondiale affirme qu'au Moyen-Orient, on utilise beaucoup d'eau pour finalement obtenir une faible production. En effet, on évalue à 40 % le taux global d'efficacité de l'irrigation. En somme, la majeure partie de l'eau prélevée pour l'agriculture est perdue et ne profite à aucune récolte³⁶⁷.

Dès lors, le recours à de nouvelles techniques d'irrigation doit être mis en place. Ainsi, il existe par exemple la technique du « goutte à goutte » qui permettrait de multiplier les rendements et donc d'améliorer la productivité mais également de « *réduire encore plus fortement la consommation d'eau jusqu'à 45%* »³⁶⁸. L'eau, ainsi économisée, pourrait profiter au secteur industriel et satisfaire les nouveaux besoins urbains. Le gaspillage de l'eau concerne aussi les villes et le secteur industriel. Dans les villes, une attention particulière doit être portée aux réseaux d'adduction en eau potable car les canalisations, bien souvent vétustes et mal entretenues, sont à l'origine d'impressionnantes pertes d'eau, pouvant s'élever jusqu'à 50% de l'usage réel³⁶⁹.

Cependant, bien que théoriquement possibles à réaliser, toutes ces améliorations requièrent des changements d'habitudes et de pratiques, qui sont difficile à obtenir. Par conséquent, ce changement des mœurs en place reste le principal obstacle à la mise en œuvre de ces moyens.

Les procédés de substitution tel le dessalement de l'eau de mer sont également un bon moyen pour pallier aux problèmes d'eau douce. Cependant, cette technique ne peut pas être considérée comme une option de développement durable car elle est gourmande en énergie et utilise un grand nombre de produits chimiques ce qui provoque des rejets polluants. De plus, le dessalement est coûteux en investissement financiers même s'il voit son coût diminuer grâce aux progrès technologiques.

³⁶⁶ G. MUTIN, op.cit., pp267-279.

³⁶⁷ S. BONNEFOY, op.cit., p. 63.

³⁶⁸ G. MUTIN, op.cit., pp267-279.[t](#)

³⁶⁹ *Ibid.*, pp267-279.

Dans cette région, l'énergie solaire comme alternative à l'énergie hydroélectrique doit également être prise en considération.

Il est également impératif de veiller à la qualité de l'eau, surtout lorsque la pollution engendrée affecte les pays en aval. Il est alors nécessaire de mettre en œuvre des moyens pour lutter contre la pollution comme notamment : une utilisation rationnelle des engrais, un meilleur contrôle des rejets, diffuser des « bonnes pratiques » auprès des agriculteurs accompagnés d'une utilisation rationnelle des engrais et des pesticides...).

b) Les solutions économiques :

Depuis la conférence internationale sur l'eau de Dublin en 1992, l'eau a été reconnue comme un bien économique par la communauté internationale. En ce sens, elle doit faire l'objet d'une gestion rationnelle³⁷⁰. Traiter l'eau comme un bien économique est particulièrement nécessaire dans un contexte de rareté de cette ressource afin d'assurer la meilleure allocation possible entre les différents secteurs concurrents. Cette vision est néanmoins paradoxale dans une région où l'eau est rare et considérée comme un « don de Dieu » et donc, par conséquent, considérée comme un bien naturel et gratuit³⁷¹.

En attribuant une valeur économique à l'eau, on pousse à une vision plus économiste et forcément, à une meilleure gestion de la ressource. Ces efforts devraient aussi permettre de freiner la surexploitation de l'eau. Cependant, pour y arriver, il sera nécessaire d'une part, de modifier l'état d'esprit et les mentalités des autorités, et d'autre part, de faire accepter cette nouvelle conception auprès des utilisateurs³⁷². Il semble également évident que l'idée de créer un marché de l'eau qui déterminerait le prix et la quantité d'eau allouée n'est pas réaliste car « *on ne peut pas résoudre les problèmes de l'eau par les lois du marché* »³⁷³. En effet l'eau en tant que ressource vitale n'est pas un bien comme un autre et « *le marché ne saurait régler le problème des investissements à réaliser dans des secteurs non rentables mais d'utilité publique (la prévention des inondations, l'érosion des sols, etc.)* »³⁷⁴.

³⁷⁰ L. BAECHLER, *op.cit.*, pp. 3-21.

³⁷¹ G. MUTIN, *op.cit.*, pp267-279.

³⁷² *Ibid.*, pp267-279.

³⁷³ *Ibid.*, pp267-279.

³⁷⁴ S. BONNEFOY, *op.cit.*, p. 64.

c) La nécessité de développer le droit international :

Selon Peter Gleick, « *il y a de plus en plus d'indices qui laissent penser que le droit international pourrait ne pas suffire pour gérer les tensions provoquées par les litiges actuels et futurs* »³⁷⁵. En effet, comme nous l'avons vu, en cas de différends liés à l'eau, le droit international de l'eau n'est que d'un faible recours. Rappelons qu'aucun traité international n'a été ratifié par l'ensemble des pays comme en témoigne la Convention des Nations unies de 1997 qui n'a pas été signée par la Turquie et par Israël. Aussi, ce droit ne repose que sur des principes de droit coutumier et sur des accords bilatéraux. Or, au fur-et-à-mesure que la Turquie avance dans son projet du GAP, les tensions risquent de s'accroître avec la Syrie et l'Irak.

Une solution peut tout de même être apportée au niveau du droit international de l'eau. Comme le souligne Mohamed EL BATTIUI, « *La négociation est facilitée lorsque cette dernière se réfère à des normes entérinées par la communauté internationale. Le droit international de l'eau consacré en 1997 par l'adoption de la Convention de New York peut aider en ce sens* »³⁷⁶.

La Convention des Nations unies de 1997 renferme une portée significative car en incorporant « *des obligations fondamentales qui relèvent des normes coutumières internationales* »³⁷⁷ et en codifiant les normes existantes et émergentes en la matière, elle a permis de fournir aux Etats les instruments juridiques qui promeuvent la notion de *communauté d'intérêts* entre les Etats riverains à travers une *gestion intégrée* de la ressource en eau³⁷⁸.

Toutefois, cette convention n'est pas applicable car elle nécessite trente-cinq ratifications pour entrer en vigueur en tant que droit conventionnel et malheureusement, seuls cinq pays l'ont effectivement ratifiée. Cela témoigne, d'une part, d'un manque flagrant de volonté politique, et d'autre part, que seules des solutions politiques peuvent véritablement répondre aux exigences de la coopération.

De cette volonté politique, pourra déboucher une plus grande coopération qui permettra la mise en œuvre de la législation internationale. Selon Mohamed EL

³⁷⁵ F. LASSERRE, *op.cit.*, pp. 105-118.

³⁷⁶ M. EL BATTIUI, *op.cit.*, p.22.

³⁷⁷ S. BONNEFOY, *op.cit.*, p. 64.

³⁷⁸ *Ibid.*, p. 65.

BATTIUI, le droit international est un facteur qui incite à négocier et un facteur de paix. Il affirme que la ratification de traités internationaux « *permettent qu'une habitude de négociation s'installe entre les pays qui tentent de résoudre un conflit par le biais d'un encadrement juridique international* »³⁷⁹.

d) Création d'un bureau d'experts rassemblant les trois pays :

Enfin, il n'y a pas de comité de bassin ou les experts de nos trois pays peuvent se retrouver. Un tel organisme de concertation pourrait favoriser le dialogue interétatique et ainsi contribuer à diminuer les tensions. Cela irait dans le sens des instances internationales qui incite sur la nécessité de coopérer dans la *gestion intégrée* des ressources en eau partagées.

À travers cette instance, nos trois protagonistes pourraient élaborer une politique de gestion de l'eau conciliant et davantage développer leur interdépendance. De cette façon, le bassin pourrait être géré au bénéfice de tous et les aménagements pourraient servir à l'ensemble des pays. Cela permettrait d'éviter une duplication des efforts et des infrastructures et de faire des économies d'argent. Cette alternative nous montre que loin d'être uniquement un facteur de tensions, l'eau peut également favoriser la coopération et les échanges entre nos trois pays riverains.

³⁷⁹ M. EL BATTITUI, *op.cit.*, p.22.

Conclusion :

Pour mener à bien notre travail, nous avons commencé par constater l'importance cruciale de l'eau dans la région. En effet, l'offre en eau étant faible par rapport à la demande, la pression exercée sur cette ressource la rend rare et précieuse. De plus, la situation géographique propre à ce bassin renforce encore le risque de pénurie en eau et par corolaire, la pression de la population sur les pouvoirs politiques en place quant à leur gestion de l'eau.

Dans la deuxième partie de cette étude, l'analyse du projet GAP a permis de comprendre que la Turquie mobilise les eaux des fleuves afin d'assurer son propre développement mais aussi pour envisager le règlement définitif de la question kurde. Elle nous a également révélé les dangers des gestes unilatéraux dans la gestion du trafic de l'eau car celle-ci cause inévitablement des impacts négatifs sur les pays en aval que sont la Syrie et l'Irak, tant sur le plan environnemental qu'économique. Cet ouvrage accentue également l'insécurité ressentie par ces deux pays quant à leur dépendance avec la Turquie. En effet, ces nuisances semblent surpasser les avantages dont ces derniers pourraient bénéficier. Ce projet est le reflet de la position de puissance de la Turquie. Sa position de force en amont lui donne un avantage certain et lui permet de pratiquer un accaparement des ressources au détriment de ses voisins. Cette situation, génératrice de tensions, entraîne un risque de conflit ouvert dans cette région potentiellement explosive.

Dans la troisième partie, l'analyse du contexte historique nous a permis de mieux comprendre l'échec des négociations et les divergences de position entre nos trois protagonistes, s'inscrivant au sein d'une grande méfiance mutuelle. Les ressentiments historiques, les frontières imposées lors de la chute de l'Empire Ottoman ou encore les événements consécutifs à la guerre ont contribué à nourrir ces perceptions négatives que chacun des acteurs a de l'autre. Cette situation empêche ces pays de trouver une entente objective et équitable sur le partage des ressources hydriques.

L'analyse du processus de négociation, dont nous avons établi le caractère conflictuel, met à jour les relations de pouvoir entre les trois acteurs concernés. La Turquie apparaît plus puissante que ses deux voisins sur le plan militaire, diplomatique et économique. De plus, elle bénéficie d'un pouvoir supplémentaire grâce à sa capacité à « contrôler » les sources des fleuves jumeaux. Dans ce contexte d'asymétrie des pouvoirs, Ankara

a donc la capacité d'influencer en sa faveur les négociations sur le partage des eaux. Cependant, la Syrie et l'Irak ont eu recours à des stratégies d'emboîtement (*linkage*) afin de marchander des concessions réciproques et d'influencer les intérêts de la Turquie. Ainsi, la Syrie parviendra, notamment à travers le soutien au groupe séparatiste kurde du PKK, à affecter les intérêts sécuritaires de la Turquie et ainsi obtenir en 1987, un accord bilatéral garantissant une allocation minimale d'eau en échange d'accords sécuritaires. Ainsi, l'imbrication des problématiques sécuritaires a permis à la Syrie d'obtenir des assouplissements dans la position turque. Ce recours à des stratégies de pouvoir par nos trois protagonistes nous a montré que leur position ne sont pas aussi figées qu'elles n'y paraissent.

Toujours est-il que malgré la nécessité d'une coopération dans la gestion intégrée des ressources hydrauliques partagées, les négociations se sont souvent enlisées et n'ont pas abouti à l'émergence d'un accord de partage tripartite et global entre les trois pays. De plus, il faut noter que le manque de précisions du droit international et l'absence d'une véritable législation internationale dans le domaine de l'eau consacre la primauté des rapports de forces sur le droit et complique ainsi un partage équitable de cette ressource.

Toutefois, soulignons que la Convention des Nations unies de 1997, même si elle n'est pas applicable, est intéressante puisqu'elle réfléchit en termes d'un juste partage et d'une utilisation raisonnable de l'eau plutôt que de souveraineté nationale.

Dans la quatrième partie, à travers une confrontation des principaux arguments des deux camps et au moyen de l'adaptation du « Power Matrix Model » de FREY and NAFF, nous avons établi la faible probabilité d'une future guerre au Moyen-Orient autour de l'eau. Le projet truc du GAP inquiète énormément et menace directement les voisins de l'aval. Cependant, ces derniers n'ont pas les moyens militaires pour déclencher une guerre et pour empêcher la réalisation du projet imposé unilatéralement par la Turquie. Enfin, nous avons vu que, dans ce type de conflit, ce sont davantage les rapports de force qui déterminent les modalités d'accès à la ressource et qui empêchent l'atteinte d'une solution équitable au conflit.

Dans ce contexte, la solution ne peut venir que d'une réelle volonté politique de coopérer et de parvenir à la paix dans la région. A ce moment, l'eau ne sera plus un obstacle.

Il est cependant évident que le contexte particulier que rencontrent la Syrie et l'Irak actuellement n'est pas de nature à trouver une solution immédiate à ce problème. D'une part, ces pays, confrontés à la guerre, ont d'autres préoccupants que ces négociations et d'autre part, cette situation conforte la dominance de la Turquie dans la gestion de l'eau.

Toutefois, affirmer de façon certaine qu'aucune guerre de l'eau ne surviendra apparaît pour le moins réducteur et simpliste. En effet, l'avenir n'est pas prévisible et la réalité est tellement complexe que tous les scénarios y compris ceux véhiculés par les thèses alarmistes doivent être pris en compte car ils ont bien entendu une chance non nulle de se concrétiser et nous n'avons pas les moyens de prouver le contraire.

Aussi, l'hypothèse d'un conflit entre les riverains autour de l'eau, voire l'éventualité que la Turquie utilise l'eau comme une arme ne peut être exclue.

Toujours est-il qu'en réalité un tel conflit reste peu probable, mais plutôt une menace. En effet, force est de constater que jusqu'à présent, malgré les risques importants, il n'y a pas eu de « guerre de l'eau » concernant le partage des eaux du Tigre et de l'Euphrate entre nos trois protagonistes. De plus, cette étude nous montre qu'au-delà des prévisions alarmistes, l'eau ne semble être qu'une composante des conflits préexistants, elle les aggrave et peut même les déclencher mais sans en être la cause directe et sans provoquer l'émergence de conflits militarisés. Dans une région aussi complexe géopolitiquement que le Moyen-Orient, il est impératif de replacer la question du partage des eaux à côté d'autres problèmes de sécurité, de frontière ou encore d'influences politiques régionales et étrangères, considérés par ces pays comme davantage prioritaires. En conclusion, nous pouvons affirmer que la solution portant sur le conflit résultant du partage de l'eau ne peut être analysé seul mais dans un ensemble beaucoup plus large.

L'objectif de cette étude se voulait dans une démarche positive car malgré les lourds contentieux territoriaux et sécuritaires, malgré le fait que les tensions autour de l'eau sont de plus en plus nombreuses et que les tentatives de coopération ont souvent échoué, si une volonté politique de coopération et de paix émerge, l'eau ne sera pas un obstacle.

Nous concluons cette étude par une citation de J. Kalpakian dans son ouvrage *Identity, Conflict and Coopération in international River Systems* (2004) : « Les disputes pour

l'eau sont un champ supplémentaire de conflits, mais elles n'en sont pas la cause. La Turquie, la Syrie et l'Irak peuvent résoudre leurs problèmes d'eau, mais ne le font pas, car ces problèmes n'ont rien à voir avec l'eau elle-même »³⁸⁰.

³⁸⁰ KALPAKIAN Jack, Identity, conflict and cooperation in international river systems, London, 2004, p.8.

Bibliographie :

Législations et Documents officiels

ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES, *Résolution 64/292. Le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement*, A/RES/64/292, 28 juillet 2010.

ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES, *Résolution-51/229. Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation*, A/51/49, 21 mai 1997.

Ouvrages et monographies

BARDOT Christian, CROUZET Guillemette, PERRIER Fabien, *Moyen-Orient et Maghreb*, Paris : Pearson, 2010, pp. 176.

BERTRAND Gilles, *Le conflit helléno-turc : La confrontation des deux nationalismes à l'aube du XXI^e siècle*. Neuauflage İstanbul : Institut français d'études anatoliennes, 2003, pp. 229-267.

BISCHOFF Damien, PEROUSE Jean-François, *La question des barrages et du GAP dans le Sud-Est anatolien : Patrimoines en danger ?*, Nouvelle édition, Istanbul : Institut français d'études anatoliennes, 2003, pp. 19-34.

BLANC Pierre, *Du Maghreb au Proche-Orient : Les défis de l'agriculture*, Paris : Harmattan, 2002, P290.

CHESNOT Christian, *La bataille de l'eau au Proche-Orient*, Paris : Harmattan, 1993, 222 p.

CUQ Marie, *L'eau en droit internationale : Convergences et divergences dans les approches juridiques*, Bruxelles : Editions Larcier, 2013, 148p.

DAOUDY Marwa, *Le partage des eaux entre la Syrie, l'Irak et la Turquie : Négociation, sécurité et asymétrie des pouvoirs*, Paris : CNRS Éditions, 2005, 269p.

DUPONT Anne-Laure, MAYEUR-JAOUEN Catherine, VERDEIL Chantal, *Histoire du Moyen-Orient : Du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, 2016, 320p.

EL BATTITUI Mohamed, *La gestion de l'eau au Moyen-Orient*, Paris : Harmattan, novembre 2010, 274p.

FAO, *Le régime juridique des ressources en eau internationales*, Rome : FAO, 1981, 347p.

GALLAND Franck, « Sécurité internationale et enjeux liés à l'eau », *Sécurité globale*, vol. 21, no. 3, 2012, pp. 61-67.

GIBLIN Béatrice, *Les conflits dans le monde. Approche Géopolitique*. Armand Colin, 2011.

HENRY Jean-Robert, *Politiques méditerranéenne : entre logiques étatiques et espace civil*, Paris : Editions Karthala, 2000, 353p.

KALPAKIAN Jack, *Identity, conflict and cooperation in international river systems*, London, 2004, 221p.

LASSERRE Frédéric, DESCROIX Luc, *Eaux et territoires : Tension, coopérations et géopolitique de l'eau*, 3^{ème} édition, Québec : Presses de l'Université du Québec, 2011, 490p.

LASSERRE Frédéric, BRUN Alexandre, *Le partage de l'eau : Une réflexion géopolitique*, Paris : Odile Jacob, 2018, 195p.

MAGHFOUR El Hassane, *Hydropolitique et droit international au Proche-Orient*, Paris : Harmattan, 2008, 323p.

OCDE, *Les infrastructures à l'horizon 2030 Télécommunications, transports terrestres, eau et électricité*, France : Editions OCDE, 2006, 411p.

SAGHY AIDAN Linda Marie, *Croyance et politique au Moyen-Orient : L'analyse du Conflit Israélo-Palestinien*, Etats-Unis : PHD, 2006, 207p.

TETART Frank, *La péninsule Arabique, cœur géopolitique de Moyen-Orient*, Malakoff : Ucollection, 2017, 239p.

UGUR Kayan DILEK Yankaya, *Les relations de la Turquie avec la Syrie*, Istanbul : Institut français d'études anatoliennes, 2013, 167p.

L'atlas de notre monde : Un panorama de l'état du monde pour comprendre les enjeux de notre planète, Québec, 2008, 176p.

Articles scientifiques

AYEB Habib, « L'eau au proche Orient. La guerre n'aura pas lieu », *Tiers-Monde*, 2000, vol. 41, no. 163, pp. 709-710.

AYEB Habib, « Géopolitique de l'eau au Proche-Orient. Introduction », *Égypte/Monde arabe*, Première série, 10 | 1992, pp7-18.

BAECHLER Laurent, « La bonne gestion de l'eau : un enjeu majeur du développement durable », *L'Europe en Formation*, vol. 365, no. 3, 2012, pp. 3-21.

BARAH Mikail, « L'eau, un enjeu environnemental aux répercussions géopolitiques », *Revue internationale et stratégique*, vol. 60, no. 4, 2005, pp. 139-148.

BARZANI Saywan, « Géopolitique actuelle des Kurdes en Turquie, en Irak et en Iran », *EchoGéo*, 2008.

BAZIN Marcel, DE TAPIA Stéphane, « Le Projet de l'Anatolie du Sud-Est (GAP) dans son contexte national turc et régional moyen-oriental », *Bulletin de l'association de géographes français*, 92-2 | 2015, pp.184-207.

BERTHELOT Pierre, « L'eau au Moyen Orient : le cas de la Syrie », *Géoéconomie*, vol. 60, no. 1, 2012, pp. 29-38.

BETHEMONT Jacques, « L'eau, le pouvoir, la violence dans le monde méditerranéen », *Hérodote* 2001/4, no. 103, pp. 175-200.

BILLION Didier, « Les atouts de la politique extérieure de la Turquie », *Pouvoirs*, vol. 115, no. 4, 2005, pp. 113-128.

BISSON Jean, « Georges Mutin, *L'eau dans le monde arabe*. Paris, Ellipses Édition Marketing SA, 2000 (« Carrefours de Géographie »). », *Études rurales*, 155-156 | 2000, 279-282.

BOUQUET Christian, « Conflits et risques de conflits liés à l'eau en Afrique », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 255, 2011, pp. 341-362.

BOEDEC François, « Une approche politique du contrôle de l'eau au Moyen-Orient », *Afrique contemporaine*, vol. 205, no. 1, 2003, pp. 77-98.

BOURGEY André, « Le barrage de Tabqa et l'aménagement du bassin de l'Euphrate en Syrie », In: *Revue de géographie de Lyon*, vol. 49, n°4, 1974. pp. 343-354.

BRYAR Baban, « Le Kurdistan : d'une nation apatride au droit à l'État ? », *Civitas Europa*, vol. 38, no. 1, 2017, pp. 153-178.

BRYAR Baban, « La région du Kurdistan-Irak entre fédération et indépendance », *Civitas Europa*, vol. 34, no. 1, 2015, pp. 21-53.

COUR Jean-Marie, « Peuplement, urbanisation et développement rural en Afrique subsaharienne : un cadre d'analyse démo-économique et spatial », *Afrique contemporaine* 2007/3 (n° 223-224), pp. 363-401.

DAOUDY Marwa, « Une négociation en eaux troubles ou comment obtenir un accord en situation d'asymétrie : Négociations », vol. n° 6, no. 2, 2006, pp. 65-81.

DELL'ANGELO Jampel, D'ODORICO Paolo, RULLI Maria-Cristina, « Threats to sustainable development posed by land and water grabbing », *Elsevier*, 2017, 125p.

DE VAUMAS Etienne, « Le contrôle et l'utilisation des eaux du Tigre et de l'Euphrate », In: *Revue de géographie alpine*, tome 46, n°2, 1958. pp. 235-332.

DE VAUMAS Etienne, « Le barrage de Dokhan (Irak) », In: *Annales de Géographie*, t. 69, n°374, 1960. pp. 446-448.

GASCHE Hermann, TANRET Michel, COLE Steven, VERHOEVEN Kris, « Fleuves du temps et de la vie. Permanence et instabilité du réseau fluvial babylonien entre 2500 et 1500 avant notre ère », In: *Annales. Histoire, Sciences Sociales*. 57^e année, N. 3, 2002. pp. 531-544.

GHADERI-MAMELI Soheila, « L'histoire mouvementée des frontières orientales de la Turquie », *Confluences Méditerranée*, vol. 53, no. 2, 2005, pp. 91-102.

IHSAN BAGIS Ali, «Turkey's hydropolitics of the Euphrates-Tigris Basin », *Water Resources Development*, 1997, vol. 13 no. 4 p. 567-581.

JULIEN Frédéric, LASSERRE Frédéric, « Anthropomorphisme et hydrocentrisme dans la thèse des guerres de l'eau : les racines d'un improbable scénario du pire (Anthropomorphism and hydrocentrism in the water wars thesis : the roots of an improbable worst-case scenario) », In: *Bulletin de l'Association de géographes français*,

89e année, 2012-1. Risques et conflits, sous la direction de Roland Pourtier et Sréphane Rosière, pp. 54-73.

JAGANNATHAN N. Vijay and others, *Water in the Arab World: Management perspectives and innovations*, Middle East and North Africa Region, Washington: The World Bank, 2009.

KAFYEKE Chantal, « L'adhésion de la Turquie à l'Union européenne : enjeux et état du débat », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 1933-1934, no. 28, 2006, pp. 5-72.

LASSERRE Frédéric, « Le partage de l'eau dans le monde : un enjeu majeur du XXI^e siècle », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 36-2 | 2006, pp. 171-183.

LASSERRE Frédéric, « Conflits hydrauliques et guerres de l'eau : un essai de modélisation », *Revue internationale et stratégique*, vol. 66, no. 2, 2007, pp. 105-118.

MAILA Joseph, « Les accords Sykes-Picot, cent ans après », *Études*, vol. mai, no. 5, 2016, pp. 17-28. MUTIN Georges, « Le Tigre et l'Euphrate de la discorde », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, décembre 2003, Vol. 4, no 3.

MUTIN Georges, MICHEL Michel, « De l'eau pour tous ? », In: *L'information géographique*, volume 66, n°4, 2002. pp. 382-383.

MUTIN Georges, « L'eau quelle perspective pour le Moyen-Orient Arabe : Etats et sociétés de l'Orient-Arabe », *Geuthner*, 2007, pp267-279.

MUTIN Georges, « Le monde arabe face aux défis de l'eau: enjeux et conflits », *HAL*, 2000, 165p.

NEZAN Kendal, « Les Kurdes, un peuple en détresse ». In : *Hommes et Migrations*, n°1116, novembre 1988. pp. 29-35.

PAQUEROT Sylvie, « Ressources en eau : les différentes facettes des conflits internationaux », *Lex Electronica*, vol. 12, no. 2, 2007, 26p.

RAZOUX Pierre, « Quel avenir pour le couple Turquie-Israël ? », *Politique étrangère*, vol. printemps, no. 1, 2010, pp. 25-39.

- RAZOUX Pierre, « 10 - L'initiative change de camp », *La guerre Iran-Irak. Première guerre du Golfe 1980-1988*, sous la direction de Razoux Pierre. Éditions Perrin, 2013, pp. 164-183.
- ROLLAN Françoise, « Le Tigre et l'Euphrate : source de conflit ou situation conflictuelle due à l'histoire ? », *Confluences Méditerranée*, vol. 58, no. 3, 2006, pp. 137-151.
- ROPJOT Virginie, « Peuplement et circulation dans les bassins fluviaux du Languedoc occidental, du Roussillon et de l'Ampourdau du IX^e s. au début du II^e s. av. n. è », *Sciences de l'Homme et Société. Université de Franche-Comté*, 2007, 213p.
- SEMMOUD Bouziane, « Chapitre 1. Des « identités » emboîtées : islam, nations, peuples », *Maghreb et Moyen-Orient dans la mondialisation*, sous la direction de Semmoud Bouziane. Armand Colin, 2010, pp. 15-43.
- TEJEL Jordi, « Aux origines de la « question kurde », *Anatoli*, 2017, pp.59-73.
- THOREZ Julien, « Les nouvelles frontières de l'Asie centrale : États, nations et régions en recomposition », *Cybergeo : European Journal of Geography*, Politique, Culture, 2011, p. 33.
- TIBERGHIEEN Frédéric, « Eau et agriculture : problématiques actuelles », *Pour*, vol. 213, no. 1, 2012, pp. 37-43.
- UGUR Kaya, DILEK Yankaya, « Les années 1980 et 1990 : vers une guerre ? », In : *Les relations de la Turquie avec la Syrie*, Istanbul : Institut français d'études anatoliennes, 2013, pp. 27-36.
- UGUR Kaya, DILEK Yankaya, « Les éléments fondateurs de la perception réciproque des deux pays », In : *Les relations de la Turquie avec la Syrie*, Istanbul : Institut français d'études anatoliennes, 2013, pp. 198-212.
- YERASIMOS Stéphane, « Le sandjak d'Alexandrette : formation et intégration d'un territoire », In : *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n°48-49, 1988. Le monde musulman à l'épreuve de la frontière, pp. 198-212.

Articles non scientifiques

A.F.P., « Accès à l'eau potable : un conflit entre Ankara et Téhéran est-il à craindre ? », *Sputnik*, 23 juillet 2017, disponible sous :

<https://fr.sputniknews.com/international/201707231032342366-access-eau-conflit-turquie-iran-irak-syrie-consommation/>, consulté le 29 juillet 2018.

A.F.P., « L'Irak sous le joug de la sécheresse », *Le Temps*, 13 juillet 2018, disponible sous : <https://www.letemps.ch/monde/lirak-joug-secheresse>, consulté le 24 juillet 2018.

A.F.P., « Syrie : le gouvernement reprendra en charge les barrages de Tabqa et de Tchrine », *PressTV*, 22 juillet 2018, disponible sous :

<https://www.presstv.com/DetailFr/2018/07/22/568921/Raqqa-Daech-Syrie-barrage-Tabqa-Tichrine-gouvernement-kurdes-FDS-Ra>, consulté le 24 juillet 2018.

A.F.P., « Accès à l'eau potable : un conflit entre Ankara et Téhéran est-il à craindre ? », *Sputnik*, 23 juillet 2017, disponible sous :

<https://fr.sputniknews.com/international/201707231032342366-access-eau-conflit-turquie-iran-irak-syrie-consommation/>, consulté le 29 juillet 2018.

A.F.P., « L'Irak sous le joug de la sécheresse », *Le Temps*, 13 juillet 2018, disponible sous : <https://www.letemps.ch/monde/lirak-joug-secheresse>, consulté le 24 juillet 2018.

A.F.P., « Syrie : le gouvernement reprendra en charge les barrages de Tabqa et de Tchrine », *PressTV*, 22 juillet 2018, disponible sous :

<https://www.presstv.com/DetailFr/2018/07/22/568921/Raqqa-Daech-Syrie-barrage-Tabqa-Tichrine-gouvernement-kurdes-FDS-Ra>, consulté le 24 juillet 2018.

AMARA Diane, « La guerre de l'eau : quelle solution aujourd'hui ? », *Sorbonne Human Rights*, 25 mars 2016, disponible sous :

<https://sorbonnehumanrights.wordpress.com/2016/03/25/la-guerre-de-leau-quelle-solution-aujourd'hui/>, consulté le 17 juillet 2018.

AMIOT Hervé, « L'eau, cause ou prétexte pour les conflits ? L'exemple du Tigre et de l'Euphrate », *Les clés du Moyen-Orient*, 06 décembre 2013, disponible sous :

<https://www.lesclesdumoyenorient.com/L-eau-cause-ou-pretexte-pour-les-conflits-L-exemple-du-Tigre-et-de-l-Euphrate.html>, consulté le 10 aout 2018.

BOUGUERRA Larbi, « L'Euphrate et le Tigre : Hydrologie historique, problèmes et perspectives (2ème Partie) », *Irenees*, 2007, disponible sous : http://www.irenees.net/bdf_fiche-documentation-518_fr.html, consulté le 21 juillet 2018.

BOUGUERRA Larbi, « Le Tigre et l'Euphrate, conflictualités et initiatives de paix », *Irenees*, 2007, disponible sous : http://www.irenees.net/bdf_dossier-166_fr.html, consulté le 03 aout 2018.

FAO, « L'eau – la ressource la plus élémentaire, mais aussi la plus essentielle », 07 mai 2014, disponible sous : <http://www.fao.org/zhc/detail-events/fr/c/231263/>, consulté le 16/07/2018.

FAO, « L'eau – la ressource la plus élémentaire, mais aussi la plus essentielle », 07 mai 2014, disponible sous : <http://www.fao.org/zhc/detail-events/fr/c/231263/>, consulté le 16/07/2018.

GUYON Marie, « Eléments d'analyse du conflit Kurde en Turquie », *Irenees*, 2008, disponible sous : http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-859_fr.html, consulté le 16 juillet 2018.

LASSERRE Frédéric, « Ce que la Syrie laisse présager de l'ère de la guerre de l'eau », *L'Obs*, 05 janvier 2017, disponible sous : <https://www.nouvelobs.com/monde/guerre-en-syrie/20170105.OBS3418/ce-que-la-syrie-laisse-presager-de-l-ere-des-guerres-de-l-eau.html>, consulté le 05 juin 2018.

LASSERRE Frédéric, « Guerre de l'eau : inévitables ? », *diploweb*, 26 janvier 2014, disponible sous : <https://www.diploweb.com/Guerres-de-l-eau-inevitables.html>, consulté le 20 juin 2018.

LOSSERAN Tancred, « La révolte arabe : L'Empire trahi (1/2) ? », *Les clés du Moyen-Orient*, 09 janvier 2018, disponible sous : <https://www.lesclesdumoyenorient.com/La-Revolte-arabe-l-Empire-trahi-1-2.html>, consulté le 03 aout 2018.

MARTIN Xavier, « Turquie deuxième partie : peuplements et genres de vie », 26 avril 2010, disponible sur :

<http://www.xaviermartin.fr/index.php?post/2010/04/26/TURQUIE-DEUXIEME-PARTIE>, consulté le 06 aout 2018.

OMS, « Eau », *Organisation mondiale de la Santé*, 07 février 2018, disponible sous : <http://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/drinking-water>, consulté le 18 juillet 2018.

PINZON Danilo, « L'ONU lance la Décennie d'action sur l'eau pour le développement durable », *ONU Info*, 22 mars 2018, disponible sous : <https://news.un.org/fr/story/2018/03/1009271>, consulté le 10 juin 2018.

ROMEO Lisa, « Pacte de Bagdad », *Les clés du Moyen-Orient*, 08 juillet 2010, disponible sous : <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Pacte-de-Bagdad.html>, consulté le 15 juin 2018.

SCHMID Dorothee, « La Turquie après la guerre froide. Cavalier seul », *la documentation française*, 12 octobre 2011, disponible sous : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/pages-europe/d000402-la-turquie-apres-la-guerre-froide.-cavalier-seul-par-dorothee-schmid>, consulté le 23 juin 2018.

TOHRY Fatima-Zahra, « Pénurie d'eau : Le seuil d'alerte atteint au Maroc », *L'économiste*, 14 février 2018, disponible sous : <https://www.leconomiste.com/article/1024072-penurie-d-eau-le-seuil-d-alerte-atteint-au-maroc>, consulté le 14 aout 2018.

VILLEDIEU Jean, « Turquie, Syrie et Irak : la guerre de l'eau aura-t-elle lieu ? », *Ecole de Guerre Economique*, 25 novembre 2008, disponible sous : <https://infoguerre.fr/2008/11/turquie-syrie-et-irak-la-guerre-de-eau-aura-t-elle-lieu/>, consulté le 15 juillet 2018.

WWAP, « Faits et chiffres : La démographie et la consommation sont les moteurs, ou pressions, ayant l'impact le plus important sur l'eau », disponible sous : <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/water/wwap/facts-and-figures/all-facts-wwdr3/fact1-demographics-consumption/>, consulté le 19 aout 2018.

« Grande révolte arabe 1916-1918 », *OrientXXI*, 19 mars 2015, disponible sous : <https://orientxxi.info/documents/glossaire/revolte-arabe,0838>, consulté le 29 juillet 2018.

« L'eau et les conflits », *IRIN*, 22 avril 2014, disponible sous : <http://www.irinnews.org/fr/report/99980/analyse-l'eau-et-les-conflits>, consulté le 14 juillet 2018.

« Les droits de l'homme en Europe orientale et dans l'espace soviétique no. 23 », *Droits de l'homme dans le monde*, mai 2017, disponible sous : https://www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2017/06/Lettre-Europe_23DEF1.pdf, consulté le 17 juin 2018.

« Où en sont les ressources en eau dans le monde », *Le Centre d'information sur l'eau*, disponible sous : <https://www.cieau.com/le-metier-de-leau/ressource-en-eau-eau-potable-eaux-usees/ou-en-sont-les-ressources-en-eau-dans-le-monde/>, consulté le 15/07/2018.

Rapports et études

BANQUE MONDIALE, *Au-delà des pénuries : la sécurité de l'eau au Moyen-Orient et en Afrique du Nord*. Washington DC : Groupe de la banque mondiale, 2017.

BILLION Didier, *les relations bilatérales Etats-Unis / Turquie et la perception américaine des évolutions turques*. Washington DC : Observatoire de la Turquie et de son environnement géopolitique, 11 février 2013.

CONSEIL MONDIAL DE L'EAU, *Le droit à l'eau potable et à l'assainissement : une priorité*. France : World Water Council.

FAO, *Sécurité alimentaire : l'information pour l'action*. Italie : le Programme CE-FAO, 2008.

MAMMADOFF Yalchin, *Géopolitique des barrages turcs sur le Tigre et l'Euphrate*. Paris : NOTE N° 6/2011 EuroCité, juin 2011.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, *Les politiques agricoles à travers le monde quelques exemples : Turquie*. France : 2015

OCDE, *Innovation, croissance et Équité*. Paris : Forum 2007 de l'OCDE, 14 mai 2007.

UNESCO, *A pluie acide, océans acides*. France : Bulletin trimestriel d'information sur les sciences exactes et naturelles, 2004.

UNITED NATIONS, *World population prospects*. New-York: Economic and social affairs.

UN WATER, *Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2015*. Italie : WWAP, 2015.

UNESCO, *A pluie acide, océans acides*. France : Bulletin trimestriel d'information sur les sciences exactes et naturelles, 2004.

UNDP, *Les aspect économiques dans la gestion durable de l'eau*. Cap-Net, mars 2008.

Conférence

BURKHALTER Didier, « Diplomatie bleue-une haute priorité pour la suisse », *Eau, paix et sécurité, table ronde ministérielle*, suisse, 25 septembre 2012.

EIFLING Vincent, « Approche cognitive de la position américaine sur les aspects sécuritaires de la question nucléaire iranienne », *Note d'analyse du programme « Union européenne – Chine »*, Chaire InBev Baillet-Latour, Belgique, octobre 2010.

Thèses et mémoires

ABDALLA ISKANDAR Christine, *Le développement durable et le Droit de l'Environnement : La sécurité nationale hydraulique au Moyen-Orient*, Thèse de droit public, Artois : Université d'Artois, 2012, 583p.

BOINET Edouard, *La gestion intégrée des ressources en eau du fleuve Sénégal : bilan et perspectives*, Mémoire de stage, Paris, Université Paris Sud XI, 2011, 75p.

BONNEFOY Sandrine, *Le partage des eaux du Tigre et de l'Euphrate entre la Turquie, la Syrie et l'Irak*, Mémoire de recherche, Toulouse : Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, 2008, 118p.

CAOUETTE Geneviève, *Que le vent emporte le mythe : la guerre de l'eau au Proche-Orient n'a pas eu lieu*, Mémoire maîtrise en science-politique, Canada, Université du Québec à Montréal, 2006, 134p.

DAMIEUX-VERDEAU Coline, *La gestion des cours d'eau internationaux*, Mémoire de recherche en droit de l'environnement, Limoges, Université de Limoges, 2014, 80p.

DAMIEUX-VERDEAU Coline, *op.cit.*, p. 5.

MARTEL Stéphanie, *Les défis de la gouvernance des fleuves transfrontaliers en Afrique : Perspective de gestion par bassin versant dans un contexte de pénurie d'eau*, Maitrise en environnement, Québec, Université de Sherbrooke, 2009, 74p.

Dans un Moyen-Orient atteint par la pénurie d'eau, la pression engendrée sur la ressource devient inévitablement une source de tension. Dans ce contexte, le partage des eaux du Tigre et de l'Euphrate entre la Turquie, la Syrie et l'Irak est l'objet d'enjeux sécuritaires considérables. La Turquie occupe une position de force qui lui permet de mettre en place une politique unilatérale de maximisation de son potentiel hydraulique dont le GAP en est l'expression. Nos trois protagonistes sont ainsi engagés dans un rapport de force inégal qui fragilise profondément leurs relations. Au regard de ces éléments, et puisque ces pays ne coordonnent pas leur gestion de l'eau, les tensions pourraient se multiplier à l'avenir et contribuer à l'éruption de conflits dont il est intéressant d'appréhender la probabilité.

Mots-clés : Moyen-Orient, eau, sécurité, conflit, guerre, coopération